

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 19 MAI 2021**

Le mercredi 19 mai 2021, à 18h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis en visioconférence, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le mercredi 12 mai 2021, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le lundi 17 mai 2021.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

Le caractère public de la séance a été assuré par la retransmission des débats en direct sur le site internet de la mairie du 20^{ème} arrondissement.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS EN MAIRIE

M. PLIEZ

M. SAUVAGE

ETAIENT PRESENTS EN VISIOCONFERENCE

M. ALIBERT
M. BAUDRIER
M. BUSSY
M. DIDIER
Mme EKON
Mme GAFFORELLI
Mme GOFFAUX-ESPEJO
Mme HERRERO
M. JALLAMION
M. JOSEPH
Mme PRIMET
M. SAKHO
Mme SIMONNET

M. BARGETON
M. BOUHDIDA
M. CHEVANDIER
Mme DJELLALI
Mme EL AARAJE
Mme GARRIGOS
M. GOULIN
M. HOCQUARD
Mme JARDIN
Mme MAQUOI
Mme RIVIER
M. SALACHAS
Mme TRACHEZ

Mme BAUDONNE
M. BOYAJEAN
Mme DASPET
Mme DUCHAUCHOI
M. EPARA EPARA
M. GLEIZES
Mme GUHL
M. INDJIC
Mme JASSIN
Mme NAGELS
M. ROGER
M. SAMAKE
Mme ZIANE

POUVOIRS

Mme RIVIER, arrivée en retard a donné pouvoir à M. ALIBERT pour le début de séance
M. SAKHO, ayant dû partir en cours de séance, a donné pouvoir à Mme PRIMET
M. SAMAKE, arrivé en retard, a donné pouvoir à M. EPARA EPARA pour le début de séance
M. SOREL a donné pouvoir à Mme SIMONNET

SECRETAIRES AUXILIAIRES

Mme CERQUEIRA - M. PETIT

Ordre du jour

1. Délibérations.....	6
MA20.2021.091 : Réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée.	6
MA20.2021.092 : Désignation d'un secrétaire de séance.....	6
MA20.2021.093 : Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2021.	6
MA20.2021.094 : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2021.	6
2021 DASCO 28 : Caisses des écoles - Subvention (722.989,45 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances. M. Eric PLIEZ rapporteur.....	7
MA20.2021.095 : Approbation du compte administratif 2020 de l'État spécial du 20 ^e arrondissement. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.....	7
2021 DDCT 24 : Subventions (160.000 euros) à 32 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. M. Eric PLIEZ rapporteur.....	8
2021 DDCT 18 : Subvention (33.500 euros) à l'association FASTI pour le financement de 4 actions au titre de l'intégration. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.	9
2021 DAC 10 : Subventions de fonctionnement (1.076.000 euros), avenants à convention et convention avec cinq structures de création et de diffusion de la danse. Mme Marthe NAGELS rapporteure.	12
2021 DAC 24 : Subvention (970.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Plateaux Sauvages (20 ^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.	13
2021 DAC 43 : Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec L'association Théâtre Ouvert – Centre National des Dramaturgies Contemporaines (20 ^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.	13
2021 DFPE 185 : Rénovation de structures de protection maternelle et infantile 62/66, rue du Surmelin (20 ^e) - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/CASVP. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	15
2021 DASES 109 : Subventions (16 200 euros) à 2 associations pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2021. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	16
2021 DLH 88 : Garantie des emprunts PHB finançant la réalisation d'opérations de logement social dans le diffus (4 PLA-I) par SNL-Prologues. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	16
2021 DLH 90 : Réitération des garanties d'emprunt par la Ville finançant diverses opérations de logement social par Paris Habitat. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	18
2021 DU 54 : Habitat Participatif - Acte complémentaire à l'acte de vente du 9, rue Gasnier-Guy (20 ^e). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	19
2021 DASCO 48 : Caisse des écoles (20 ^{ème}) – Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (8.200.467 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. M. Eric PLIEZ rapporteur.....	19
2021 DDCT 31 : Subventions de fonctionnement (78.900 euros) à 10 associations pour le financement de 11 projets dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des Habitants (FPH). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.	19

2021 DDCT 32 : Subventions de fonctionnement (135.200 euros) à 26 associations pour le financement de 26 projets permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens. M. Maxime SAUVAGE rapporteur..... 19

2021 DDCT 33 : Subventions (65.260 euros) à 18 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires. M. Maxime SAUVAGE rapporteur..... 20

2021 DDCT 34 : Subventions de fonctionnement (26.000 euros) à 9 associations pour le financement de 10 projets « sport pour tous » dans les quartiers populaires et soutien à l'association Paris Acasa Futsal dans le cadre de l'Appel à projet Politique de la Ville (20.000 euros). M. Maxime SAUVAGE rapporteur. 20

2021 DASES 105 : Subventions (4.500 euros) aux associations « Cultures Communes » (5^e) et «Relief » (20^e) pour leurs actions de soutien aux seniors isolés. M. Hamidou SAMAKE rapporteur. .. 20

2021 DAC 17 : Subventions (224.000 euros), avenants à conventions avec 2 structures culturelles du 20^e arrondissement : l'association le Théâtre aux Mains Nues et l'association La Dalle aux Chaps. Mme Marthe NAGELS rapporteure. 20

2021 DAC 294 : Subventions (6.000 euros) aux associations Ménilmusique et Association musicale Vivaldi Paris Île de France, Paris 20. Mme Marthe NAGELS rapporteure..... 20

MA20.2021.110 : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au sein du jardin Casque d'Or - 41, rue des Haies (20^e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Association du Jardin Partagé de Casque d'Or». M. Sylvain INDJIC rapporteur..... 20

2021 DFPE 123 : Subventions (162.150 euros), conventions et avenant à huit associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants et favoriser les échanges entre pairs. Mme Antoinette GUHL rapporteure..... 20

2021 DPSP 01 : Subventions (308.648 euros) et conventions à 12 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2021. Mme Lamia EL AARAJE rapporteure..... 20

2021 DJS 21 : Subventions (34.300 euros) à 24 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville et signature de 4 avenants. M. Epency EPARA EPARA rapporteur.20

2021 DJS 87 : Subventions (49.000 euros) à 4 associations parisiennes proposant des activités à vélo et signature d'un avenant. M. Epency EPARA EPARA rapporteur. 20

2021 DAE 127 : Pieds d'immeubles commerciaux de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50% d'un emprunt de 6.388.618 euros. Mme Carine EKON rapporteure. 20

2021 DASES 79 : Subventions (103.000 euros) à 14 associations et avenants à 3 conventions, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. 20

2021 DFPE 66 : Subvention (190.172 euros) et avenant n° 6 avec l'association A.J.H.I.R (Aide aux Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie) (11e) pour le multi-accueil « Petit Prince Lumière » (20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur..... 21

2021 DFPE 70 : Subventions (375.011 euros) et avenants n°3, n°5 et n°6 avec l'association La Planète des Enfants (14^e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur..... 21

2021 DFPE 75 : Subvention (50.357 euros) et avenant n° 6 avec l'association Lutin Lune (20^e) pour la crèche parentale (20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur. 21

2021 DFPE 163 : Subvention (105.613 euros), avenant n°6 à l'association Métramômes (20 ^e) pour la crèche parentale (20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	21
2021 DJS 71 : Subventions (251.500 euros), 4 conventions pluriannuelles d'objectifs, 1 avenant à convention pluriannuelle d'objectifs et 12 conventions annuelles d'objectifs avec 47 associations de jeunesse (10 ^{ème} , 11 ^{ème} , 13 ^{ème} , 14 ^{ème} , 17 ^{ème} , 18 ^{ème} , 19 ^{ème} , 20 ^{ème}) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	21
2021 DJS 98 : Tarifs applicables aux usagères et usagers des centres Paris Anim'. Dispositions consécutives à la situation sanitaire de la saison 2020-2021. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	21
2021 DASCO 16 : Réalisation d'une ITE. Convention de mise à disposition du domaine public au profit de la copropriété 238/240 rue de Belleville, 55 rue du Télégraphe, 75020. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	21
2021 DASCO 17 : Réalisation d'une ITE-Convention de mise à disposition du domaine public au profit de la copropriété "Les Quatre Vents" 94-98, rue Haxo, 75020. Mme Anne BAUDONNE rapporteure. 21	21
2021 DASCO 22 : Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (33.180 euros), subventions d'équipement (168 015 euros) et subventions pour travaux (506.831 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	21
2021 DASCO 30 : Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome – Bilan d'utilisation des dotations 2020 (97.142,90 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	21
2021 DASCO 93 : Amendement du Règlement Intérieur d'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.....	21
2021 DASES 10 : Subventions (506.000 euros), conventions et avenant avec neuf associations pour le fonctionnement de 9 accueils de jour parisiens à destination de personnes en situation de grande exclusion. M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	21
2021 DASES 29 : Subventions (340.500 euros) à cinq associations pour leurs actions d'aide alimentaire en faveur des personnes et des familles démunies. M. Antoine ALIBERT rapporteur.	22
2021 DASES 31 : Subventions (490.000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique. M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	22
2021 DASES 83 : Subventions (1.332.300 euros), avenants aux conventions pluriannuelles uniques de la Ville de Paris avec 13 espaces de proximité et conventions avec 4 associations. M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	22
2021 DDCT 27 : Subvention (126.000 euros) à 22 associations pour le financement de 33 projets au titre de l'apprentissage du français. M. Antoine ALIBERT rapporteur.	22
2. Vœux	22
V20-2021-138 : Vœu présenté par Julien Bargeton relatif à la déclaration de la ville de Paris comme zone de liberté LGBTQIA+.	22
V20-2021-139 : Vœu présenté par Geneviève Garrigos et les élu·e·s du groupe Paris en Commun relatif à la déclaration du 20 ^e arrondissement comme « zone de liberté LGBTQI+ ».	23
V20-2021-140 : Vœu relatif aux panneaux d'affichage libre à Paris et dans le 20 ^e arrondissement, déposé par Annie Gafforelli et les élu·e·s du groupe communiste et citoyen, Antoine Alibert et Lila Djellali et les élu·e·s du groupe écologiste de Paris 20 ^e et Sylvain Indjic et les élu·e·s du groupe Génération.s.	25

V20-2021-141 : Vœu relatif à l'arrestation de Marina PETRELLA et des exilé·e·s italien·ne·s et à la demande d'extradition formulée par les autorités italiennes.	27
V20-2021-148 : Vœu du groupe écologiste de Paris 20 ^e relatif à l'installation d'une plateforme de logistique au centre bus Lagny.....	31
V20-2021-142 : Vœu des élus communistes et citoyens déposé par Raphaëlle Primet et Karine Duhauchoi relatif à l'aménagement de l'espace libéré par le départ de la DGSE.....	36
Vœu pour le maintien de la piste d'athlétisme sur le stade Louis Lumière, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise.	39
Vœu relatif au maintien de la piste d'athlétisme du Stade Louis Lumière, déposé par Emmanuelle Rivier, Florence Herrero, Antoinette Guhl et l'ensemble des élue·s du Groupe Écologiste de Paris 20 ^e et Sylvain Indjic et l'ensemble des élue·s Génération.s.....	39
Vœu des élus communistes et citoyens déposé par Raphaëlle Primet et Karine Duhauchoi, relatif à la pratique de l'athlétisme dans le 20 ^e	42
V20-2021-143 : Vœu de soutien au collectif du quartier Chevaliers-Duée pour la préservation écologique des Hauts de Ménilmontant, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise.	43
V20-2021-144 : Vœu relatif à l'arrêt des travaux au 5 impasse des Chevaliers et d'un réexamen des constructions programmées en cœur d'îlot dans le 20 ^e , déposé par Antoinette Guhl et l'ensemble des élue·s du Groupe Écologiste de Paris 20 ^e et Nathalie Maquoi, Sylvain Indjic et l'ensemble des élue·s Génération.s.	43
V20-2021-145 : Vœu relatif au projet immobilier d'Habitat Social Français (HSF) 5, impasse des Chevaliers – 75020 Paris, déposé par François-Marie DIDIER et les élus du groupe Changer Paris du 20 ^{ème}	43
V20-2021-146 : Vœu du Maire relatif au développement de la végétalisation du quartier Pixérécourt.....	51
V20-2021-147 : Vœu relatif à lutte contre les discriminations et contrôles au faciès, leurs conséquences et pour l'amélioration du dialogue entre la police et les jeunes, déposé par Antoine Alibert, Antoinette Guhl, et l'ensemble des élue·s du Groupe Écologiste de Paris 20 ^e et Sylvain Indjic et l'ensemble des élue·s Génération.s.	52
V20-2021-149 : Vœu en faveur d'une réelle concertation sur le plan de circulation et d'actions plus ambitieuses pour lutter contre la pollution aux abords des écoles, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise.	58
V20-2021-150 : Vœu relatif à l'interdiction du plastique à usage unique, présenté par Martin Bussy et les élus du groupe Paris en Commun, socialistes, Écologistes et Républicains.	63
V20-2021-151 : Vœu de Maxime Sauvage et du groupe Paris en Commun, Socialistes, Écologistes et Républicains relatif au manque de soutien de l'État à la Ville de Paris dans le cadre des mesures d'urgence et de relance.	64
V20-2021-152 : Vœu relatif à la situation en Israël Palestine, déposé par Raphaëlle Primet et les élu·e·s du groupe communiste et citoyen.	66
V20-2021-153 : Vœu relatif à la situation en Israël et en Palestine, déposé par Geneviève Garrigos et les élu·e·s du groupe PEC.	66
V20-2021-154 : Vœu d'urgence relatif à l'augmentation de la surface d'espaces verts dans le 20 ^e arrondissement, déposé par Sylvain Indjic et l'ensemble des élu.e.s du Groupe Génération.s 20 ^e	69

Déroulement de la séance

M. PLIEZ

Mes chers collègues, je vais commencer par vérifier que le quorum est atteint. Je vais donc effectuer un appel nominal et j'invite les interpellés à répondre présents, ce qui leur permettra de tester leur ouverture, fermeture de micro. Alors, on y va, je vais mettre mes lunettes, si vous permettez, parce que sinon, je ne vais pas voir ce qui est écrit tout petit.

Le Maire procède à l'appel des présents.

M. PLIEZ

Très bien. Le quorum est donc atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc délibérer valablement au titre des dispositions de l'article 2121-17 du CGCT. Mes chers collègues, je suis heureux d'ouvrir ce Conseil d'arrondissement. Peut-être sera-t-il le dernier en visio, mais en tout cas ne sera pas le dernier en Quizzbox. Donc, il faut continuer à bien travailler sur Quizzbox. Nous anticipons un Conseil d'arrondissement qui pourrait être long. Donc, exceptionnellement, je ne ferai ni d'allocution d'introduction ni d'allocution de conclusion. Peut-être un petit rappel avant de démarrer, c'est le temps de parole. Comme je le disais, il y a beaucoup d'interventions et notamment beaucoup de vœux. Donc, le rapporteur d'un projet ou d'une délibération dispose d'un temps de parole de cinq minutes, maximum, pour le présenter. Les autres membres disposent d'un temps de parole de deux minutes, maximum, pour intervenir. Pour les vœux, la présentation d'un projet de vœu ne peut excéder trois minutes. Les interventions des autres membres sur un projet de vœu ne peuvent excéder deux minutes. La présentation de ses amendements ne peut excéder une minute. J'espère que tout le monde l'aura noté et nous serons extrêmement vigilant à ce que ces temps soient respectés au regard des nombreuses interventions prévues.

La première délibération que je vous demande de voter concerne la réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée. Vous pouvez maintenant donc procéder à ce vote par l'outil Quizzbox. Vous avez trois minutes, c'est un peu rituel, mais ça nous permet aussi de tester où nous en sommes avec Quizzbox. Donc, je vous propose de voter pour ce vœu. Peut-être avant que vous votiez, vous verrez dans les votants un dénommé John. John, en fait, c'est notre... Donc, il ne prendra pas part au vote. John teste le vote. C'est en fait notre guide Quizzbox qui, de fait, figure dans la liste, mais évidemment, ne prend pas part au vote puisque ça ne le concerne pas.

1. Délibérations

MA20.2021.091 : Réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

MA20.2021.092 : Désignation d'un secrétaire de séance.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

MA20.2021.093 : Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2021.

MA20.2021.094 : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2021.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

M. PLIEZ

Alors maintenant, chers collègues, nous allons passer à l'examen des délibérations. D'abord, avant tout, je veux saluer les habitantes et les habitants qui ont pu rejoindre ce Conseil. C'est toujours bien

de rappeler que ce Conseil est retransmis en direct. Je pense que c'est important, y compris pour la bonne tenue de nos débats. Et je précise d'ailleurs aux habitants que j'ai enlevé mon masque parce que du fait des élections, je fais partie d'un certain nombre de personnes qui ont pu se faire vacciner et que je suis ici en tout petit comité. Donc, nous allons passer à l'examen des délibérations sur lesquels les conseillères et les conseillers sont inscrits. Je vous rappelle donc suivant notre règlement intérieur que seules les délibérations ayant fait l'objet d'une inscription auprès de la DGS et de mon directeur de cabinet feront l'objet d'un débat.

2021 DASCO 28 : Caisses des écoles - Subvention (722.989,45 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances. M. Eric PLIEZ rapporteur.

Mme DJELLALI

Bonsoir à tous et à toutes. Je suis toujours sur Zoom. L'essentiel, c'est que vous arriviez à m'entendre. Parfait. Je tenais à saluer le travail effectué chaque année avec la Caisse des écoles de la Ville de Paris permettant d'organiser des séjours de vacances labellisés Arc-en-Ciel à destination des enfants parisiens pour une durée de cinq à huit jours ou de 10 à 14 jours, ce qui est considéré comme des voyages longs. En effet, c'est sur des périodes estivales. On peut souligner que la crise sanitaire a annulé de nombreux voyages scolaires pour nos enfants dans le 20^e arrondissement et dans toute la France également durant cette année et nous savons que les enfants ont besoin de retrouver des activités extrascolaires et dans les centres de loisirs. Par ailleurs, je souhaiterais proposer à la marge de cette délibération également la possibilité d'y rajouter des séjours courts et pédagogiques en lien avec la nature, pouvant même se faire sur une journée. En effet, l'opération Paris Campagne qui est déjà initié et mené dans le 18^e arrondissement de Paris depuis 2017 peut tout à fait s'inscrire dans ce genre de démarches qui permet, dans un premier temps, de mettre en lumière de nouveaux projets en Île-de-France, toujours en lien avec l'alimentation durable. Cette opération en faveur d'une pédagogie logique s'inscrit dans une action plus sociale et environnementale permettant de rendre conscience des enjeux écologiques autour de l'alimentation saine et durable et de découvrir toutes les possibilités de voyager non loin de chez nous en faisant un lien entre Paris et sa campagne. C'est pourquoi j'invite l'ensemble des élus à voter pour la mise en œuvre des séjours de vacances et à souligner le fait que nous pouvons à la fois proposer des séjours ludiques, pédagogiques et écologiques. La suite sur une prochaine délibération. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Merci. Effectivement, puisque je suis rapporteur de cette DASCO 28, je confirme bien que cette délibération vise à accorder la subvention annuelle accordée par la Ville aux caisses des écoles pour financer les séjours Arc-en-Ciel. Donc, c'est ainsi, en 2020, 1 218 enfants ont bénéficié d'un séjour de ce type avec des tarifs évidemment adaptés et préférentiels. Je n'en rajouterai. Je crois que Lila a fait tout à fait le tour de cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

MA20.2021.095 : Approbation du compte administratif 2020 de l'État spécial du 20^e arrondissement. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.

M. GLEIZES

Oui, Monsieur le Maire. Je commence à m'inquiéter parce que c'est une obligation légale de présenter le compte administratif, même s'il n'y a pas d'inscription sur ce compte puisque le compte administratif, donc, je rappelle, c'était l'exécution du budget de l'année dernière. Alors, c'est un compte administratif très particulier, bien sûr, puisque nous avons connu le long confinement de l'année dernière avec le fait, dans la lecture que je vais vous faire de ce budget, une non-exécution d'une partie importante de ce budget. Les crédits ouverts en 2020 étaient de 16 389 000 et le compte administratif est au final de 13 074 000, c'est-à-dire qu'il y a une exécution de 79,7 %. Donc, c'est 10 points inférieurs aux dépenses mandatées de 2019, mais tout ça est dû à la question du confinement. C'est la crise sanitaire qui explique l'essentiel de cet écart. Alors, si on voit dans le détail des différentes dotations qui sont attribuées à l'arrondissement, pour ce qui est de la dotation d'investissement, les crédits ouverts étaient de 800 000 €, enfin 800 290, j'arrondis rapidement, et le

compte administratif a été de 313 000, ce qui fait un report brut de 487 000. Ça, c'est une partie qu'on pourra récupérer cette année puisque là, le taux d'exécution n'est que de 39 %, ce qui est donc très faible, notamment parce que tout ce qui est dépenses de conseils de quartier, la part investissement du conseil de quartier n'a pas du tout été exécutée. Et théoriquement, tout cela sera dépensé en 2021, voire 2022 par rapport à ces dépenses qui avaient été mandatées. Au niveau de la dotation d'animation locale, les crédits ouverts étaient de 1 341 000 et ils n'étaient exécutés en... Vous ne m'entendez pas ?

M. PLIEZ

Jérôme GLEIZES, vous pouvez continuer. C'est Anne BAUDONNE qui testait son micro.

M. GLEIZES

D'accord, excusez-moi. Les crédits ouverts étaient donc de 1 341 000. Le taux global d'exécution a été très faible, à 56,10 %, donc un peu plus de la moitié. Sur la dotation de gestion locale, la DGL, là, il y avait 14 245 000 qui étaient donc ouverts au budget que nous avons voté et l'exécution, là, était plus importante à 84 %, donc pour un montant de 12 millions. Il reste quand même 2,4 millions qui seront reportés sur le budget de l'année prochaine. Cette moyenne masque néanmoins quand même des disparités assez importantes sur les équipements et la durée de leur fermeture. Ainsi, la Maison de la Vie Associative et Citoyenne présente un taux d'exécution relativement faible (36,5 %), mais vous savez que les associations étaient très impactées par le confinement. Les bibliothèques, l'exécution était de 58,7 %. Là aussi, il y a eu des fermetures pendant le confinement. Le Pavillon Carré de Baudouin, lui, a un peu plus d'exécution à 61,49 %, les espaces verts à 67,7 %. À ça, il y a eu quand même des dépenses supplémentaires liées au Covid qui ont été payées par le budget de la Ville, en particulier les frais de nettoyage ou de matériels de protection qui ont été avancés dans un premier temps par la Ville. Et je rappelle d'ailleurs que ces dépenses n'ont toujours pas été remboursées par l'État dans le budget consolidé au niveau de l'Hôtel de Ville et c'était essentiellement des directions opérationnelles. Ainsi, par exemple, pour la DFPE, la petite enfance a absorbé le surcoût lié aux frais de nettoyage jusqu'en septembre 2020. Donc là, le taux d'exécution est beaucoup plus élevé puisque pour les crèches, il est de 80,4 %. Donc, c'est-à-dire qu'une partie a été non exécutée du fait de la fermeture des crèches, mais une autre partie a été... la prise en charge de ces frais de nettoyage, ce qui fait qu'on a un taux d'exécution beaucoup plus important. Et notamment, les marchés de nettoyage ont été 30 % supplémentaires par rapport à ce qui avait été prévu initialement. Les centres d'animation ont un taux d'exécution relativement important à 90 et 85,9 %. Là-dessus, il y a eu pas mal d'exécution relativement importante avec, pareil, là aussi des frais supplémentaires, mais sur l'ensemble, c'est relativement consolidé. S'il y a des questions, je veux bien les prendre dans la mesure où je suis capable de vous y répondre, sinon je vous apporterai des réponses plus tard.

M. PLIEZ

Y a-t-il des questions ? Je précise avant le vote néanmoins que je sortirai évidemment au moment du vote puisque je ne peux pas être juge et partie, ordonnateur et comptable, mais je prends les questions avant le vote, s'il y en a. Et merci à Jérôme de cet exposé limpide. Je ne vois pas de main se lever. Donc, je vous propose de passer au vote. Et comme je vous le disais, je quitte la présidence le temps du vote. Je laisse évidemment la parole au premier adjoint, Maxime SAUVAGE, si besoin.

M. SAUVAGE

On va démarrer le vote sur le compte administratif 2020. Le vote est ouvert.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2021 DDCT 24 : Subventions (160.000 euros) à 32 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. M. Eric PLIEZ rapporteur.

M. DIDIER

Écoutez, Monsieur le Maire, j'ai essayé de joindre Dalila, il y a peut-être un problème de connexion, mais on souhaitait, sur cette délibération, il est une fois encore question de l'association ACORT,

même si ça ne concerne pas notre arrondissement. Donc, on aurait souhaité un vote disjoint. Évidemment qu'on votera l'ensemble des subventions pour toutes les associations qui sont mentionnées dans cette délibération, mais pour l'ACORT, comme on l'a déjà dit à plusieurs reprises, on souhaiterait un vote disjoint. Et si ce n'est pas le cas, malheureusement, on s'abstiendra et donc on s'abstiendra sur les subventions des autres associations.

M. PLIEZ

Bien. Donc, le vote disjoint n'étant pas possible, je vais vous proposer de vous abstenir sans entrer dans le détail puisqu'effectivement, l'ACORT n'intervient pas dans le 20^e arrondissement.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Très bien.

2021 DDCT 18 : Subvention (33.500 euros) à l'association FASTI pour le financement de 4 actions au titre de l'intégration. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Dans cette délibération, il est proposé de valider l'octroi d'une subvention à l'association FASTI pour un montant de 33 500 €. Notre groupe est intervenu à diverses reprises et depuis plusieurs années concernant les subventions attribuées à cette association. Nous avons d'ailleurs obtenu en fin d'année dernière une audition des dirigeants de l'association devant la 4^e Commission, la commission aux Affaires Sociales du Conseil de Paris. Alors, si le réseau FASTI, évidemment, a joué un rôle important pour l'aide aux étrangers au sein du mouvement associatif, ses prises de position récentes rendent choquant, selon nous en tout cas, l'octroi d'une subvention d'argent public. En effet, les FASTI défendent l'idée que la France mènerait une politique de racisme d'État, de xénophobie d'État néocoloniale, que la police organiserait des rafles sur ordre du gouvernement. Elle défile notamment aux côtés d'associations comme les Indigènes de la République. Donc, on se rappelle également aussi des prises de position officielles de la FASTI au moment des attentats terroristes de 2015. Alors, il est vrai que lors de son audition par la 4^e Commission, moi j'étais d'ailleurs présent, la FASTI a fait savoir que les dirigeants de l'association avaient changé, a précisé ne justifier en aucun cas le terrorisme, mais cette association assume le fait de porter un discours militant et politique et se questionner quand même sur les raisons du passage à l'acte des terroristes. Donc, si nous avons entendu ces justifications lors de cette audition et salué la condamnation évidemment du terrorisme par les nouveaux dirigeants de la FASTI, les élus du groupe Changer Paris au sein du Conseil d'arrondissement et du Conseil de Paris ne sont évidemment toujours pas convaincus par la rhétorique de cette association et son adéquation avec les valeurs de la République. Donc, pour ces raisons, nous voterons contre cette délibération. Merci, Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

Merci. J'ai une inscription de Jérôme GLEIZES à qui je vais laisser la parole.

M. GLEIZES

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Je suis un peu surpris par l'intervention puisque tout justement, suite au débat qu'il y a eu l'année dernière sur la FASTI, il y a eu cette audition qui a été faite devant la 4^e Commission où la Droite était présente, où les différents interlocuteurs ont précisé leur position, et donc, ont... Je pensais que le problème était réglé, sachant que la question n'est pas de voter vis-à-vis de l'opinion de telle ou telle association. Sinon, ça veut dire que chaque subvention que nous voterions, donc nous devrions faire une sorte de contrôle moral de ce que disent ces associations, quelles qu'elles soient. Et donc, on arriverait à du délit d'opinion, ce qui est totalement contradictoire avec le principe d'une démocratie où, quand même, la liberté d'opinion est un élément très important que nous défendons tous collectivement. Donc là, la FASTI s'était totalement justifié et que les accusations qui étaient faites vis-à-vis de notamment... Là, je vois qu'on dit qu'ils sont avec le parti

des indigènes de la République, ce qui est totalement faux. Le parti des indigènes de la République est totalement autonome par rapport à ça et qu'il y a eu beaucoup de dissociations qui ont été faits vis-à-vis des indigènes de la République et que donc, de fait, en ne votant pas pour cette subvention, on ne vote pas pour le travail social, notamment en direction de l'accès au droit, notamment vis-à-vis des chibanis. La FASTI est quand même dans le quartier des Amandiers. Ils ont un rôle très important par rapport au foyer qui est juste à côté d'eux sur l'accès au droit et que donc, ne pas aider à ce que cette association travaille, c'est aussi ne pas permettre à de nombreux habitantes et habitants de l'arrondissement de ne pas avoir accès au droit. Donc, c'est pour ça que je vous invite tous à voter, bien sûr, cette subvention.

M. PLIEZ

J'ai une demande de parole de Danielle SIMONNET à qui je vais laisser la parole.

Mme SIMONNET

Oui, je vous remercie, Monsieur le Maire. Écoutez, qu'il s'agisse de l'association ACORT ou qu'il s'agisse de la FASTI, manifestement, les élus les Verts en font une fixation et c'est fort déplorable parce que d'abord, l'association ACORT est bien connue pour ses engagements très en faveur de la liberté, en faveur de la lutte justement contre le mépris démocratique du pouvoir d'Erdogan en Turquie. Concernant la FASTI, vos accusations sont totalement infondées. La FASTI n'a jamais eu aucune hésitation dans sa condamnation du terrorisme, mais oui, il faut respecter la liberté d'opinion de la FASTI dans son analyse de ce qui contribue à faire monter le fondamentalisme dans notre pays. Et la FASTI a tout à fait le droit d'avoir des opinions pour critiquer les politiques menées par l'État, les gouvernements successifs. Et vraiment, je le rappelle, la loi 1901 de liberté d'association est à respecter et nous devons respecter la liberté d'opinion. Et les associations, elles sont libres démocratiquement de développer leurs propres analyses à partir du moment où elles ne contreviennent pas aux lois de la République. Et nous ici, en tant qu'élus de la République, lorsque nous votons une délibération, nous votons parce que nous estimons que les actions menées contribuent à l'intérêt général et que l'association, dans ses fondements, ne remet pas en cause les principes républicains. Et moi, je voulais vraiment exprimer, pour conclure, tout mon attachement au rôle essentiel de la FASTI dans la solidarité avec les personnes migrantes en France, son rôle par ailleurs essentiel dans le 20^e, dans nombre de collectifs pour défendre les libertés fondamentales. Et donc, tout mon soutien et je pense que notre Municipalité est fière d'avoir une FASTI dans le 20^e, d'avoir les locaux de la FASTI et d'avoir, à travers eux, une implication dans la vie de quartier et dans la solidarité et en faveur de l'égalité des droits fondamentaux.

M. PLIEZ

Merci. La parole est au rapporteur, Maxime SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Merci, Monsieur le Maire. Je crois qu'il temps de couper court aux fantasmes liés à la FASTI. Déjà, je veux saluer son action. C'est une fédération nationale implantée dans le 20^e et plus précisément dans le quartier des Amandiers qui a notamment, et ça a été rappelé, pour mission d'améliorer l'accès au droit des personnes immigrées et d'origine immigrée. Et dans un arrondissement comme le nôtre, le 20^e, populaire et multiculturel, la présence de la FASTI est une chance. Ce projet de délibération vise à financer quatre projets. Je veux les rappeler pour montrer l'importance du rôle de la FASTI dans l'arrondissement. Le premier projet, c'est les cours de français du 58 qui visent à favoriser l'apprentissage de la langue française et, dans le même temps, de lutter contre l'isolement induit par la mauvaise maîtrise de la langue et afin de créer aussi du lien social. Et en 2020, 45 personnes ont bénéficié de ces cours de français et c'est des personnes qui, essentiellement, résidaient dans les foyers Mûriers et Amandiers. Deuxième projet financé par cette délibération, c'est « Manger et bouger multiculturel » qui vise à financer des ateliers de cuisine équilibrée et économique, mais aussi de financer l'activité physique et notamment par des promenades, des balades dans les squares et quartiers du 20^e arrondissement. Là encore, on sait à quel point la problématique de manger équilibré dans les quartiers populaires ou même de développer une activité physique et sportive est primordiale. Donc, je salue cette action. Troisième projet financé par cette délibération, c'est la permanence d'accès au droit à la bibliothèque Assia Djebar. Donc là, on n'est pas sur Belleville-

Amandiers, mais on est de l'autre côté du 20^e. C'est une permanence qui se tient tous les 15 jours sans rendez-vous et pour orienter les personnes étrangères, soit vers la FASTI, soit vers d'autres structures. Et enfin, dernier projet financé par cette délibération, c'est le projet accès au droit parce qu'il y a deux permanences hebdomadaires avec rendez-vous qui se tiennent dans les locaux de la FASTI et ça permet un accès au droit en direction des étrangers ou des droits sociaux et plus de 3 700 personnes en ont bénéficié en 2020 dans le 20^e. J'entends, M. DIDIER, que vous continuez à relayer des doutes sur les orientations politiques de la FASTI. Un travail a été mené, un travail très précis a été mené depuis six mois sur la FASTI et je crois qu'on ne peut plus avoir de doutes sur les orientations politiques de la FASTI ou en tout cas sur son adéquation avec les valeurs de la République. Je vais prendre le temps de rappeler ce qui s'est passé. Il y a déjà eu une audition par la 4^e Commission en novembre dernier des dirigeants de la FASTI. Et je vais citer ce que dit le Président de la 4^e Commission et je sais qu'à cette audition, plusieurs élus de l'arrondissement ont pu y participer. Je pense notamment à Amidou SAMAKE ou Emmanuelle RIVIER. Voilà ce que disait le président de la Commission, et vous également : « L'association a, dans ses propos, sans conteste condamné les attentats terroristes islamistes, mais elle a aussi assumé être une association qui a sa propre analyse des rapports migratoires et des politiques internationales. C'est sa liberté d'association. Mais surtout une analyse ouverte aux critiques et aux débats sans adopter la posture de ceux qui excluent, qui séparent, qui ordonnent le silence, contrairement à certaines associations récemment dissoutes. » Pour conclure, je porte à la connaissance de notre assemblée les propos d'un commissaire de l'opposition, membre de la 4^e Commission, Jérôme LORIAU qui est un élu de votre groupe politique dans le 15^e arrondissement à l'issue de cette audition : « Il était très important d'entendre cette prise de position extrêmement claire de condamnation de la part des responsables de l'association, c'est ce qui avait suscité l'émotion lors du précédent Conseil de Paris. Maintenant, les choses sont claires. Cette explication a eu lieu. » Voilà ce que disait un membre de votre groupe, M. DIDIER. Mais comme le poison du doute a continué à être...

M. DIDIER

Et qui n'engage que lui, M. SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Je n'ai pas terminé de parler, s'il vous plaît. Comme vous continuez à instiller le poison du doute, un avis a été demandé à l'Observatoire parisien de la laïcité. Il a été rendu en mars. Que dit ce rapport ? Je le cite : « La FASTI n'a pas agi en méconnaissance des principes de laïcité ou des principes de la République et donne en conséquence un avis favorable à la passation d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et l'association FASTI. » Maintenant, je rappellerai qu'au-delà de cette délibération, la FASTI est une association qui est financée aujourd'hui par l'ANCT, le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Éducation nationale, l'ARS et le CGET. La Ville de Paris, ça représente 7,4 % des subventions de cette association, contre 78 % pour l'État. C'est pour ça que je pense qu'on peut se dire qu'on peut voter pour cette délibération. Enfin, je voudrais revenir sur un dernier point, vous avez dit, je cite : « Nous ne sommes pas convaincus par l'adéquation de la FASTI avec les valeurs de la République. » Je viens de montrer en quoi la FASTI n'est pas en inadéquation avec les valeurs de la République.

M. PLIEZ

Il faut conclure.

M. SAUVAGE

Oui, je vais conclure. Pour vous donner un exemple de quelqu'un qui est en inadéquation avec les valeurs de la République, je pourrais par exemple vous parler d'un journal qui a remplacé *Minute* dans le paysage de la presse française, c'est le journal *Valeurs Actuelles*. Vous avez fait le choix, et c'est votre choix, récemment de publier une tribune dans *Valeurs Actuelles* où vous dites : « Une Gauche qui n'existe plus » en parlant du 10 mai 1981...

M. DIDIER

On est hors sujet, M. SAUVAGE.

M. SAUVAGE

« Une Droite républicaine qui semble exister de moins en moins. » Merci.

M. PLIEZ

Bien. Après ces échanges, je vous propose de passer au vote.

M. DIDIER

Vous ne pouvez pas m'accuser d'Extrême Droite, M. SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Ce n'est pas ce que j'ai fait.

M. PLIEZ

Le débat est clos et je vous propose de passer...

M. DIDIER

Oui, le débat est clos quand on veut. C'est toujours...

M. PLIEZ

Bien.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2021 DAC 10 : Subventions de fonctionnement (1.076.000 euros), avenants à convention et convention avec cinq structures de création et de diffusion de la danse. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

Mme NAGELS

Merci, Monsieur le Maire. Oui, je voulais mettre en valeur cette proposition de subvention qui concerne des structures qui ne sont pas que dans le 20^e, mais dans le 20^e, on a la structure le Regard du Cygne à laquelle on propose d'attribuer une subvention de 45 000 €. Alors, c'est une association qui nous tient très à cœur, qui fait de la danse contemporaine dans le 20^e, qui gère aussi le studio de danse le Regard du Cygne, dans le 20^e arrondissement, le quartier de Belleville. Elle accueille des artistes chorégraphiques en résidence de création et met à disposition ses locaux pour des répétitions, ateliers et spectacles. Elle soutient aussi la diffusion de la danse et développe enfin un travail de présentation de formes lié au processus de création en direction des publics qui est très intéressant. Donc, c'est un studio, il faut aussi le noter, qui accueille des pratiques artistiques amateurs, ce qui nous tient évidemment très à cœur, et c'est une association investie dans le dispositif L'Art pour Grandir et qui fait aussi partie du projet Parcours Danse, en lien avec le Conservatoire et la Fabrique de la Danse que l'on suit de très près dans le 20^e arrondissement. Donc, au-delà de la grande qualité des projets qui sont portés par cette association, cette subvention arrive à point nommé, on peut le dire, dans un contexte de crise sanitaire inédit, et cette subvention va bien évidemment permettre la reprise de l'activité dès aujourd'hui, même si elle ne s'est jamais vraiment arrêtée au niveau de cette association. Mais en tout cas, la programmation ambitieuse prévue en 2021 se tiendra et je m'en réjouis. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Merci, Marthe NAGELS.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2021 DAC 24 : Subvention (970.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Plateaux Sauvages (20^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.

Mme NAGELS

Merci, Monsieur le Maire. Alors, encore une délibération que je voulais mettre en valeur puisqu'il s'agit de la plus grosse subvention qui passe à ce Conseil sur la culture, qui est une aide aux Plateaux Sauvages. C'est la délibération qui nous permet d'attribuer cette aide annuelle. Donc, juste pour mémoire, les Plateaux Sauvages sont une fabrique culturelle. C'est un lieu de création au sein duquel les artistes sont accueillis pour des résidences, mais c'est aussi un lieu de diffusion de spectacles, et enfin un lieu qui accueille quelques ateliers de pratique artistique amateur. Donc, nous vous proposons cette subvention, dont une partie a déjà été attribuée fin 2020. Je voulais aussi souligner que dans le cadre de l'effort collectif en ces temps budgétaires contraints, bien sûr, liés au Covid, la subvention est en baisse cette année. La DAC travaille en ce moment avec les Plateaux Sauvages pour assurer malgré cela la tenue de la programmation 2021 dans de bonnes conditions. Et je partage avec l'adjointe d'Anne HIDALGO en charge de la culture, Carine ROLLAND, l'avis qu'il s'agit d'une décision difficile. Et côté Mairie du 20^e, nous serons attentifs à ce que la situation puisse être rétablie dès l'année prochaine. De mon côté, j'assure aux Plateaux Sauvages ma pleine présence à leurs côtés pour le redémarrage de la saison et pour la poursuite de l'ancrage sur le quartier débuté il y a trois ans. Je vous invite donc à voter cette délibération.

M. PLIEZ

Merci, Marthe NAGELS. Nous serons effectivement attentifs à ce que ce débasage provisoire ne devienne pas un débasage continu.

M. BARGETON

Puis-je dire un mot, Monsieur le Maire ?

M. PLIEZ

Bien entendu. Je ne vous avais pas vu.

M. BARGETON

Non, mais je ne m'étais pas inscrit. Je m'associe pleinement aux propos qui ont été tenus et je voudrais faire remarquer que les Plateaux Sauvages vont rouvrir, là. C'est vrai qu'on est tous très heureux que la culture puisse reprendre et avec un très beau spectacle consacré à Frida KAHLO. Je vous recommande toutes et tous d'y aller parce que c'est une très belle personnalité. Tout le monde connaît cette grande artiste-peintre et Plateaux Sauvages va donc pouvoir rouvrir cette semaine avec un spectacle consacré à cette grande femme peintre et à son histoire dont on sait qu'elle était tragique et en même temps très émouvante. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2021 DAC 43 : Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec L'association Théâtre Ouvert – Centre National des Dramaturgies Contemporaines (20^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.

Mme NAGELS

Promis, je ne vais pas faire de prise de parole sur toutes les subventions, mais une dernière quand même pour la route qui compte beaucoup, c'est l'association Théâtre Ouvert qui est le Centre National des Dramaturgies Contemporaines qui s'installe dans le 20^e. C'est un théâtre d'essai et de création qui met en avant la création contemporaine en se donnant pour mission de servir les auteurs de la

scène actuelle prêts à mettre en avant des formes artistiques nouvelles. Et donc, pour se faire, l'équipe du Théâtre, que l'on connaît bien, réunit des comités de lecture issus de manuscrits qu'elle reçoit pour repérer les auteurs en devenir et ensuite, ils sont mis en relation avec les artistes de Plateaux, des professionnels du Théâtre pour créer. C'est un théâtre qui avant était installé dans le 18^e, qui s'est délocalisé dans le 20^e et qui va donc ouvrir ses portes là, maintenant, grâce à la réouverture des lieux culturels. Il est quand même à noter que la crise a retardé l'ouverture de ce théâtre, mais qu'en attendant, il y a quand même des résidences d'artistes qui ont eu lieu pour assurer une visibilité aux spectacles aussi où il y a eu des représentations de professionnels. En tout cas, je me réjouis de son ouverture au public dans les prochains jours. Et vous dire aussi pour mémoire qu'ils succèdent au Tarmac, auquel nous savions l'attachement des habitants et des associations. Nous travaillons avec sa directrice, Caroline MARCILHAC à créer la même connexion avec le quartier et le même ancrage, le même lien de qualité avec les acteurs du territoire. Et je voudrais d'ores et déjà les remercier puisque pendant les travaux, ils ont commencé ce travail partenarial avec, par exemple, la MJC des Hauts de Belleville puisqu'une des artistes du Théâtre Ouvert a été accueillie en résidence à la MJC pour recueillir des récits de publics de la MJC et alimenter une future œuvre. Donc, je m'en réjouis et la Mairie du 20^e sera très attentive à pouvoir poursuivre ce travail d'ancrage sur le quartier du Théâtre Ouvert. Je vous invite à voter cette délibération, merci beaucoup.

M. PLIEZ

Merci. Je ne vois pas de prise de parole...

M. BARGETON

Juste un mot, est-ce que je peux dire un mot ?

M. PLIEZ

Oui, bien sûr.

M. BARGETON

Je voulais juste rappeler que le Théâtre Ouvert est en effet un théâtre qui assure une mission très importante sur la création, qu'il est subventionné par la Ville de Paris, mais aussi par l'État, c'est un théâtre qui est très soutenu par l'État, c'est l'occasion, bien sûr, l'adjointe a salué Caroline MARCILHAC, de saluer sa présidente, Catherine TASCA, une grande dame de la culture que nous connaissons bien. Et je partage ce qui a été dit. C'est un lieu qui a beaucoup souffert et il faut le reconnaître que ça a été difficile la succession depuis le TEP, le Tarmac, il y a eu plusieurs tentatives de relancer ce lieu et ça a été décalé et c'était prévu depuis un moment, l'arrivée du Théâtre Ouvert. Je pense que nous pouvons toutes et tous espérer que ça se passe bien, que ce soit évidemment un plus pour les habitants du quartier, du 20^e arrondissement et tous les Parisiens, tous les Franciliens parce que c'est important d'aider la création contemporaine. C'est une tâche compliquée, mais indispensable et saluons donc le travail de Mesdames MARCILHAC et TASCA.

M. PLIEZ

Merci. J'ai une demande d'intervention de Danielle SIMONNET qui s'est inscrite. Donc, la parole est à Danielle SIMONNET.

Mme SIMONNET

Écoutez, moi je compte réaffirmer à quel point j'ai été, mais, scandalisée par l'attitude du gouvernement vis-à-vis de ce lieu qui a finalement évincé le Tarmac pour le Théâtre Ouvert, en mettant en situation de compétition les théâtres, qui est absurde, parce que nous sommes attachés aux deux, nous sommes attachés au théâtre engagé dans la valorisation de la francophonie et nous sommes engagés dans le théâtre des œuvres qui ne sont pas encore connues, qui ne sont pas encore présentées ailleurs. Et il est aberrant de les avoir traités de la sorte et c'est vraiment une politique méprisante où, finalement, sous couvert de l'austérité, on agit ainsi. Et je tenais, au contraire, à ce que la Ville aussi réaffirme, à quel point notre arrondissement réaffirme à quel point nous avons apprécié tout le travail fait par l'équipe du Tarmac précédemment. Et bien évidemment, la situation étant celle-ci, nous ne pouvons que souhaiter la bienvenue de facto au Théâtre Ouvert rattaché au

travail qu'ils font et aux partenariats qu'ils pourront à nouveau tisser. Mais non, je pense qu'on ne peut pas passer cette délibération sans exprimer aussi notre colère vis-à-vis de la façon dont le gouvernement a procédé et parce que la Ville aurait pu se donner aussi les moyens de garantir la pérennité sur Paris des deux théâtres au lieu de rester simple observatrice. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci de ces interventions.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2021 DFPE 185 : Rénovation de structures de protection maternelle et infantile 62/66, rue du Surmelin (20^e) - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/CASVP. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

M. ALIBERT

Oui, bonsoir, rebonsoir. Merci, Monsieur le Maire. Il y avait beaucoup de délibérations sur lesquelles j'aurais souhaité intervenir dans le champ des solidarités qui parlaient de l'inclusion numérique, de l'aide alimentaire ou des cours de français langue étrangère, mais l'ordre du jour du Conseil étant ce qu'il est, j'ai privilégié d'intervenir sur cette délibération parce qu'une fois n'est pas coutume, elle me permet de mettre en lien les deux délégations 54.08 que vous m'avez confiées, c'est-à-dire et le plan climat et les affaires sociales. Et cela parce que cette délibération, rattachée à la DFPE, c'est le coup d'envoi d'une opération de réhabilitation du site du Surmelin qui est le site qui accueille à la fois des services de la DFPE, certes, mais aussi et surtout, pour ce qui nous concerne, le CASVP du 20^e. L'objectif de cette réhabilitation qui est lancée à travers cette délibération qui vous est soumise et qui rentre dans le cadre du plan climat, c'est de réduire la déperdition énergétique du bâtiment et d'améliorer le confort thermique des usagers et des usagères. Je voulais vous en parler puisque les travaux dureront 45 semaines et commenceront début 2024 pour durer jusqu'au 4^e trimestre de la même année. Et avec le Maire, nous veillerons particulièrement à ce que ces travaux n'entraînent pas de difficultés et pour l'accueil des usagers et des usagères, mais aussi et surtout pour les agents qui travailleront au quotidien pour leur confort de travail, étant donné qu'on a déjà eu l'occasion de discuter de conditions particulièrement dures, étant donné le nombre de postes vacants qui les concerne. Et je profite également d'avoir la parole puisque, toujours en lien avec le CASVP et c'est l'autre casquette, du coup, pas celle du plan climat, mais plus des solidarités, on vous a déjà aussi parlé dans le cadre de ce Conseil d'arrondissement de la réforme du Paris de l'action sociale qui vise à mieux territorialiser l'action de la Ville en la matière en coordonnant notamment les services de la DASES et le CASVP. Et un premier copilotage concernant le 20^e s'est tenu en début de semaine. Chaque arrondissement, dans le cadre de cette réforme, devait proposer des projets d'expérimentation pour pouvoir les mener sur son territoire et que cela bénéficie à Paris dans son ensemble et je suis ravi de vous annoncer que la proposition que nous avons émise avec le Maire aux services centraux a été retenue. Et il s'agira pour nous, dans le 20^e, d'expérimenter une Maison des Solidarités qui veillera du coup, sur le modèle de ce qui est déjà initié dans le 15^e, mais adapté à notre arrondissement, de favoriser un plus grand accueil universel sur le site du Surmelin en veillant aux coopérations territoriales avec tous les acteurs et actrices du 20^e dans le champ des solidarités et notamment les services de l'État. Et j'en suis vraiment ravi. On vous tiendra naturellement informés des avancées de cette expérimentation qui commencera dès la rentrée et nous verrons, et je m'arrête là, Monsieur le Maire, excusez-moi, je vous vois faire un signe, à bien associer et les usagers et usagères et les agents à cette expérimentation.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Karine DUCHAUCHOI.

Mme DUCHAUCHOI

Merci, Monsieur le Maire. Je vais être assez rapide. C'est parce que du coup, dans ces locaux, on sait aussi qu'il y a des professionnels de la PMI, la Protection Maternelle Infantile, et que du coup, l'idée c'est aussi, en dehors de ce qu'Antoine a dit, d'améliorer largement les conditions de travail de ces

professionnels que je voulais encore saluer parce qu'effectivement, pendant la période Covid, ça a fait partie, toute cette longue période, ça fait partie des structures qui sont restées ouvertes depuis le début, qui ont permis de continuer à assurer des soins aux familles, le suivi des femmes enceintes, la vaccination des enfants dans une période où, effectivement, on est en pénurie de médecins. Donc, voilà. C'était aussi l'occasion de saluer leur travail et puis dire que cet espace va permettre aussi d'améliorer leurs conditions de travail. Et Antoine, bien sûr, on sera vigilant et je le suis aussi puisque du coup, tout ça va se faire en site occupé pour que du coup, les agents puissent continuer à travailler dans de bonnes conditions. C'est une des conditions sine qua non de la réalisation de ces travaux. Voilà, merci.

M. PLIEZ

Merci, Karine.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2021 DASES 109 : Subventions (16 200 euros) à 2 associations pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2021. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

Mme DUCHAUCHOI

Merci, Monsieur le Maire. Je suis désolée, mon portable m'a lâché ce matin, donc voilà. J'ai quelques petits soucis informatiques. Je voulais revenir sur cette délibération parce qu'elle rappelle les objectifs du mois extraordinaire qui a été rebaptisé « Mois Parisien du Handicap » et que c'était l'occasion, après une interruption, de revenir sur cette 12^e édition qui va se passer le mois prochain. Donc, les deux associations, là, concernées sont les associations Les Couleurs du Pont de Flandres et AD'REV. Elles ne sont pas localisées dans le 20^e, elles interviennent notamment avec un établissement médico-social du 20^e autour de projets artistiques. Peut-être rappeler que le mois de juin, et donc le mois prochain, ce sera l'occasion d'échanger et se rencontrer autour de la situation du handicap et de façon à donner de la lisibilité autour de projets qui sont menés pour ou avec des personnes en situation de handicap. Donc, je trouve que c'est un mois très important. Je pense qu'on reviendra et que vous aurez, en termes de communication, les initiatives qui sont un petit peu menées dans le 20^e. Mais voilà, il va y avoir la Caravane de l'Escrime, on va mettre en exergue des productions artistiques menées par des personnes en situation de handicap et notamment la structure A Chacun ses Vacances. On va pouvoir peut-être faire des petites vidéos autour du handicap non visible. Enfin, voilà, quelques actions et puis une action aussi de Paris 2024 sur les Jeux Paralympiques. Je vous ferai parvenir tous les éléments, mais je profitais de cette délib pour parler de ce moment important qui va se dérouler le mois prochain. Je vous remercie de voter cette délibération.

M. PLIEZ

Merci, Karine DUCHAUCHOI. Je précise d'ailleurs que c'est important qu'on s'occupe de ce sujet puisque nous avons une moyenne de personnes avec handicap plus élevées que la moyenne parisienne et, évidemment encore – enfin, pas évidemment, pas si évident que ça d'ailleurs, mais encore – plus dans les quartiers populaires. Donc, je pense que c'est très important que tu prennes ce sujet en main comme tu le fais.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2021 DLH 88 : Garantie des emprunts PHB finançant la réalisation d'opérations de logement social dans le diffus (4 PLA-I) par SNL-Prologues. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Ce sera assez court. C'est une explication de vote. Donc, cette délibération concerne la garantie d'emprunt d'une somme assez faible puisqu'on parle de 9 000 €. Ça concerne la réalisation par SNL-Prologues, un bailleur, un programme d'acquisition et de réhabilitation de quatre logements sociaux. Ce que je déplore dans cette opération qui date de 2019, donc je n'étais pas élu,

mais c'est une petite opération, quatre logements, mais quatre logements exclusivement très sociaux. Malheureusement, il n'y a pas d'autre catégorie de logements sociaux PLS ou PLUS. Donc, manque de mixité. Dans ces conditions, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. PLIEZ

Thomas CHEVANDIER.

M. CHEVANDIER

Non, écoutez, je constate juste que François-Marie DIDIER prend la moindre occasion pour affirmer son opposition au logement social. En l'occurrence, il s'agit d'une délibération qui est très technique. Les débats politiques ont déjà eu lieu lors de la précédente mandature et c'est important aussi de tenir compte des débats politiques qui ont eu lieu lors des précédentes mandatures quand il s'agit des questions de logements. Et sur cette délibération purement technique, moi je suis en désaccord de fond. Dans notre arrondissement, il y a encore besoin de produire, de construire du PLAI, du très social, notamment dans le quartier concerné où, se faisant, on fait de la mixité. Et par ailleurs, la mixité, on la fait avec des petits programmes. Quatre logements, c'est du diffus et, le diffus, c'est justement de la mixité sociale. On aurait une opération avec 300 PLAI dans un quartier aux Portes, j'aurais une réaction différente. Là, on a quatre PLAI en diffus dans le quartier de la rue Monte-Cristo. Donc, on fait de la mixité sociale. Donc, voilà, évidemment, j'invite tout le monde à voter pour cette délibération.

M. PLIEZ

Avant qu'on procède au vote, je vais quand même dire un mot. SNL, c'est Solidarité Nouvelle pour le Logement. Ça s'inscrit dans le même mouvement que Solidarité Nouvelle Contre le Chômage. C'est composé de quelques professionnels au départ et de beaucoup de bénévoles qui font de l'accompagnement dans la dentelle et qui s'adressent à des populations qui sont des populations, le plus souvent, sortants d'hôtels sociaux, de centres d'hébergement. Donc, leur mission même est de toute façon de produire du très social accompagné. Ceci étant dit, je vous invite à participer au vote.

Mme SIMONNET

Monsieur le Maire, je me suis inscrite.

M. PLIEZ

Excusez-moi, parce que je ne vois pas toujours dans le chat. Je vous en prie.

Mme SIMONNET

Merci, Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

Vous avez le droit de parler après le rapporteur, exceptionnellement.

Mme SIMONNET

Désolée, mais je ne serai pas très longue. Écoutez, il ne faudrait pas instrumentaliser l'argument de la mixité sociale toujours dans le même sens. Normalement, si vous êtes favorables à de la mixité sociale, ce n'est pas pour considérer qu'il faudrait plus de logements privés, attirer d'autres populations dans des endroits où vous trouvez qu'il y a trop de logements sociaux. Oui, il faut que vous admettiez que dans d'autres quartiers, dans d'autres immeubles et notamment, c'est là tout l'intérêt du diffus, on puisse faire du logement très social et que cela, justement, contribue à la mixité sociale. Mais surtout, sachez, M. François-Marie DIDIER, que depuis 2001, il y avait en 2001, 36 % d'ouvriers employés dans Paris et il n'y en a plus que 20 % aujourd'hui. Et quand la Ville de Paris en matière de politique de logement social réserve 30 % de logements pour les catégories PLS, hélas, ça n'est pas les logements les plus sociaux qui sont favorisés, bien au contraire, puisque 90 % des

demandeurs de logements sociaux sont éligibles aux logements très sociaux et sociaux PLAI, PLUS. Donc, hélas, la Ville, en fait, dans sa politique vous donne plutôt raison et devrait au contraire encourager bien plus les logements très sociaux. Sachez que bon nombre de personnes vont attendre plus de 10 à 15 ans avant d'avoir accès à un logement social parce que justement, ils ont des revenus pour des logements très sociaux, alors que le temps d'attente est beaucoup moins long pour le logement PLS pour lequel les revenus, les plafonds de revenus sont beaucoup plus confortables. Donc, bien évidemment, je voterai pour cette délibération.

M. CHEVANDIER

Moi, personnellement, j'ai cessé de compter le nombre de projets incluant du PLAI et du PLUS auxquels vous vous êtes opposés depuis le début de cette mandature, Mme SIMONNET.

M. PLIEZ

Je vais, s'il vous plaît, être... On me rappelle, je suis la police de cette assemblée. Donc, c'est moi qui distribue la parole, merci. Mais Thomas CHEVANDIER, vous étiez rapporteur, vous aviez le droit de conclure.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2021 DLH 90 : Réitération des garanties d'emprunt par la Ville finançant diverses opérations de logement social par Paris Habitat. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Là encore, ce sera une explication de vote. Thomas CHEVANDIER essaie de me caricaturer en disant que je suis contre les logements sociaux. Il sait bien que c'est totalement faux, mais voilà, moi je n'étais pas élu lors de la précédente mandature. Donc, j'exprime aussi mon avis et l'avis des élus de mon groupe sur ces délibérations, même si, effectivement, ce sont des délibérations techniques qui n'empêcheront pas les opérations de se faire. Donc là aussi, on est encore une fois dans une délibération technique pour des garanties d'emprunt accordées par la Ville pour financer du logement social. Il y a cinq grandes opérations, là, qui concernent le 20^e arrondissement puisqu'il y a aussi des opérations dans le 14^e et le 12^e dans cette délibération. C'est un montant d'environ 33 millions d'euros. Je dis ça pour les Parisiens qui nous écoutent. Donc, selon la délibération de 2019 qui prévoit le programme, là, on est bien dans la délibération technique, ces garanties d'emprunts, finalement, elles financent la réalisation de deux programmes de conventionnement de logements sociaux par Paris Habitat et c'est révélateur de la politique sociale déséquilibrée de la Ville de Paris, je me répète encore une fois. Donc là, pour cette délibération, nous voterons contre.

M. PLIEZ

La parole est à Thomas CHEVANDIER.

M. CHEVANDIER

Non, écoutez, même remarque qu'avant. On ne va pas épiloguer. Évidemment, j'appelle à voter pour cette délibération qui est une délibération technique. Et je rebondis à la remarque politique sur la question du conventionnement. Nous, on considère que le conventionnement, c'est-à-dire le passage d'une catégorie hors logement social à catégorie de logement social de logements gérés par des bailleurs sociaux n'offre que des garanties aux personnes qui vivent dedans. Et nous, dans cette mairie, dans cette majorité et sous l'impulsion du Maire, nous sommes favorables à conventionner un maximum de logements qui n'étaient pas conventionnés jusqu'à présent. Mais encore une fois, ce n'est pas le cœur de cette délibération qui, une fois de plus, est une délibération purement technique que j'appelle à voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2021 DU 54 : Habitat Participatif - Acte complémentaire à l'acte de vente du 9, rue Gasnier-Guy (20^e). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Non, là, c'était simplement pour avoir des précisions de la part de Thomas CHEVANDIER, justement. Je trouvais cette délibération intéressante et notamment le fait que ce soit de l'habitat participatif. Donc, c'était simplement pour faire un focus sur cette délibération. Si Thomas CHEVANDIER est d'accord pour me répondre, ce sera avec plaisir que je l'écouterais.

M. PLIEZ

Thomas CHEVANDIER.

M. CHEVANDIER

Merci. Du coup, c'est un projet d'habitat participatif qui est le premier projet de cette nature qui a été lancé en 2018, par une délibération datant de 2018. Et là, encore une fois, c'est une délibération tout à fait technique. Pour ce qui est du projet, il s'agit d'un projet organisé dans le cadre d'un appel à projets lancé en 2012. Et l'habitat participatif, en fait, c'est des projets qui sont proposés directement par des habitants. Donc, c'est des habitants qui se saisissent d'une parcelle, qui montent leur projet en autonomie et qui répondent, du coup, à un appel à projets de la Ville et le projet d'habitat participatif vient s'inscrire dans le cadre de cet appel à projets, mais est porté par des habitants. Et donc, c'est évidemment une méthode à la fois très émancipatrice et en même temps qui s'adresse à des gens qui veulent vraiment pleinement, dans une démarche militante, engagée, associative à avoir un rapport politique au logement. Et donc, c'est un projet d'habitat, par exemple, qui propose un immeuble qui est très résilient. Donc, encore une fois, on s'inscrit sur le temps puisque l'appel à projets datait de 2012, que la parcelle et le projet a été lancé en 2018, que les travaux sont aujourd'hui en cours et qu'il y avait besoin, là, d'autoriser la Maire de Paris à signer un acte complémentaire de vente. Encore une fois, une délibération technique. C'est un beau projet qui vient s'inscrire encore une fois dans le cadre global des politiques de logement menées par cette Municipalité qui va de la lutte contre l'excès de Airbnb qui va de la préemption, qui va de la transformation de bureaux en logement à la production de logements sociaux au développement d'habitats participatifs et de plein d'autres choses. Et c'est comme ça qu'on permettra le maintien de la mixité et de classes populaires et moyennes dans Paris malgré la pression foncière et les prix de l'immobilier. Évidemment, je vous invite à voter cette délibération.

M. PLIEZ

Merci, Thomas, pour ces explications assez complètes.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2021 DASCO 48 : Caisse des écoles (20^{ème}) – Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (8.200.467 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. M. Eric PLIEZ rapporteur.

2021 DDCT 31 : Subventions de fonctionnement (78.900 euros) à 10 associations pour le financement de 11 projets dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des Habitants (FPH). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2021 DDCT 32 : Subventions de fonctionnement (135.200 euros) à 26 associations pour le financement de 26 projets permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2021 DDCT 33 : Subventions (65.260 euros) à 18 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2021 DDCT 34 : Subventions de fonctionnement (26.000 euros) à 9 associations pour le financement de 10 projets « sport pour tous » dans les quartiers populaires et soutien à l'association Paris Acasa Futsal dans le cadre de l'Appel à projet Politique de la Ville (20.000 euros). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2021 DASES 105 : Subventions (4.500 euros) aux associations « Cultures Communes » (5^e) et «Relief » (20^e) pour leurs actions de soutien aux seniors isolés. M. Hamidou SAMAKE rapporteur.

2021 DAC 17 : Subventions (224.000 euros), avenants à conventions avec 2 structures culturelles du 20^e arrondissement : l'association le Théâtre aux Mains Nues et l'association La Dalle aux Chaps. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2021 DAC 294 : Subventions (6.000 euros) aux associations Ménilmusique et Association musicale Vivaldi Paris Île de France, Paris 20. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

MA20.2021.110 : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au sein du jardin Casque d'Or - 41, rue des Haies (20^e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Association du Jardin Partagé de Casque d'Or ». M. Sylvain INDJIC rapporteur.

2021 DFPE 123 : Subventions (162.150 euros), conventions et avenant à huit associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants et favoriser les échanges entre pairs. Mme Antoinette GUHL rapporteure.

2021 DPSP 01 : Subventions (308.648 euros) et conventions à 12 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2021. Mme Lamia EL AARAJE rapporteure.

2021 DJS 21 : Subventions (34.300 euros) à 24 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville et signature de 4 avenants. M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2021 DJS 87 : Subventions (49.000 euros) à 4 associations parisiennes proposant des activités à vélo et signature d'un avenant. M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2021 DAE 127 : Pieds d'immeubles commerciaux de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50% d'un emprunt de 6.388.618 euros. Mme Carine EKON rapporteure.

2021 DASES 79 : Subventions (103.000 euros) à 14 associations et avenants à 3 conventions, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2021 DFPE 66 : Subvention (190.172 euros) et avenant n° 6 avec l'association A.J.H.I.R (Aide aux Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie) (11e) pour le multi-accueil « Petit Prince Lumière » (20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2021 DFPE 70 : Subventions (375.011 euros) et avenants n°3, n°5 et n°6 avec l'association La Planète des Enfants (14^e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2021 DFPE 75 : Subvention (50.357 euros) et avenant n° 6 avec l'association Lutin Lune (20^e) pour la crèche parentale (20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2021 DFPE 163 : Subvention (105.613 euros), avenant n°6 à l'association Métramômes (20^e) pour la crèche parentale (20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2021 DJS 71 : Subventions (251.500 euros), 4 conventions pluriannuelles d'objectifs, 1 avenant à convention pluriannuelle d'objectifs et 12 conventions annuelles d'objectifs avec 47 associations de jeunesse (10^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2021 DJS 98 : Tarifs applicables aux usagers et usagers des centres Paris Anim'. Dispositions consécutives à la situation sanitaire de la saison 2020-2021. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2021 DASCO 16 : Réalisation d'une ITE. Convention de mise à disposition du domaine public au profit de la copropriété 238/240 rue de Belleville, 55 rue du Télégraphe, 75020. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2021 DASCO 17 : Réalisation d'une ITE-Convention de mise à disposition du domaine public au profit de la copropriété "Les Quatre Vents" 94-98, rue Haxo, 75020. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2021 DASCO 22 : Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (33.180 euros), subventions d'équipement (168 015 euros) et subventions pour travaux (506.831 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2021 DASCO 30 : Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome – Bilan d'utilisation des dotations 2020 (97.142,90 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2021 DASCO 93 : Amendement du Règlement Intérieur d'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2021 DASES 10 : Subventions (506.000 euros), conventions et avenant avec neuf associations pour le fonctionnement de 9 accueils de jour parisiens à destination de personnes en situation de grande exclusion. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2021 DASES 29 : Subventions (340.500 euros) à cinq associations pour leurs actions d'aide alimentaire en faveur des personnes et des familles démunies. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2021 DASES 31 : Subventions (490.000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2021 DASES 83 : Subventions (1.332.300 euros), avenants aux conventions pluriannuelles uniques de la Ville de Paris avec 13 espaces de proximité et conventions avec 4 associations. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2021 DDCT 27 : Subvention (126.000 euros) à 22 associations pour le financement de 33 projets au titre de l'apprentissage du français. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2. Vœux

M. PLIEZ

Je vous propose donc de passer maintenant à l'examen des vœux. Vous avez vu que les vœux sont très nombreux ce soir. Je vous invite donc à user d'un temps de parole raisonnable, en privilégiant les prises de parole courtes et efficaces. Pour rappel, même si je l'ai dit tout à l'heure, la présentation d'un projet de vœu par un membre du Conseil ne peut pas excéder trois minutes. Les interventions des autres membres sur un projet de vœu ne peuvent excéder deux minutes. Les membres disposent du droit de présenter des amendements aux projets de vœux qui leur sont soumis. La présentation de ces amendements ne peut excéder une minute. Ces amendements seront ensuite publiés dans la conversation et je prononcerai une suspension de séance de trois minutes pour que vous puissiez en prendre connaissance puisque des amendements nous sont arrivés en tout début de séance. Vous comprendrez pourquoi ces besoins éventuels de suspension de séance. Les vœux ont été regroupés par sujets pour permettre une discussion commune. Nous allons donc commencer. Auparavant, je précise que Laurent SOREL a envoyé une procuration à Danielle SIMONNET qui aura donc deux voix pour les votes désormais.

V20-2021-138 : Vœu présenté par Julien Bargeton relatif à la déclaration de la ville de Paris comme zone de liberté LGBTQIA+.

M. BARGETON

Merci, Monsieur le Maire. Donc, cette initiative pour faire de Paris une zone libre pour les personnes LGBT QI, c'est une initiative au départ de Pierre KARLESKIND du groupe Renaissance au Parlement européen et puis l'engagement également du ministre Clément BEAUNE qui a déclaré vouloir se rendre, vous savez, dans ces zones qui ont été interdites aux LGBT en Pologne, en Roumanie, en Hongrie et il s'agit pour la Ville de Paris, par ce moyen, de s'opposer clairement à ces politiques d'exclusion qui sont insupportables. Donc, nous avons prolongé cette initiative au niveau parisien pour faire de Paris une ville d'accueil libre. Je me réjouis que la Ville de Paris ait décidé de reprendre notre vœu. Dont acte, ça arrive. Notre vœu d'ailleurs saluait l'action déterminée de la Ville de Paris depuis 2001 et qui a été amplifiée depuis 2014, soulignant à la fois le lancement d'un plan national d'action pour l'égalité des droits contre la haine et contre les discriminations anti-LGBT et puis le travail que mène la Ville de Paris sur ces sujets. Je ne doute pas qu'il y a un débat qui est suscité, notamment sur certains sujets. J'ai bien conscience sur la PMA, par exemple. Mais l'engagement à la fois du gouvernement ou le mien, ma détermination comme parlementaire à la faire voter est évidemment sans faille, vous vous en doutez. La crise du Covid est passée par la loi, la loi bioéthique sera adoptée avant l'été et comprendra cette avancée majeure qu'est la PMA pour toute. Elle est attendue, je le sais, et elle sera réalisée dans ce quinquennat conformément aux engagements. Je sais qu'il y a aussi un sujet sur les thérapies de conversion. J'ai signé d'ailleurs l'initiative pour que nous puissions interdire ces thérapies scandaleuses de conversion. Il y a d'ailleurs un travail parlementaire qui est en

cours. La ministre a proposé de poursuivre ce travail parlementaire et, là aussi, il aboutira. Donc, moi ce que je souhaite, c'est que la majorité puisse soutenir notre vœu sans esprit polémique, d'ailleurs de même que notre vœu était un vœu qui se voulait le plus large possible, un vœu de rassemblement qui a vocation à dire que ce qui se passe dans certains pays européens est absolument scandaleux, nous ne pouvons pas l'admettre ; que le ministre, d'ailleurs, Clément BEAUNE a eu raison de dire qu'il voulait se rendre dans ces zones prétendument interdites aux LGBT parce qu'en solidarité, je pense aux personnes LGBT qui sont roumaines, polonaises, hongroises et qui souffrent de ces discriminations et puis disait qu'on travaille main dans la main avec l'État et la Ville de Paris sur ces sujets-là qui doivent nous dépasser. La Ville de Paris a souhaité reprendre, déposer son vœu que nous avons déposé d'ailleurs dès le 4 mai dans tous les arrondissements parisiens. Dont acte. Moi je fais ça dans un esprit qui n'est pas du tout sectaire, qui n'est pas du tout d'opposition. Et donc, je souhaiterais que nous puissions voter les deux, abondance de biens ne nuit pas, surtout sur ces sujets d'universalité et de lutte contre la haine qui doivent nous unir. Merci beaucoup. Je pense que j'ai fait trois minutes comme demandé.

M. PLIEZ

Vous avez tenu votre timing, c'est exact.

V20-2021-139 : Vœu présenté par Geneviève Garrigos et les élu-e-s du groupe Paris en Commun relatif à la déclaration du 20^e arrondissement comme « zone de liberté LGBTQI+ ».

Mme GARRIGOS

Oui. Bonsoir et merci, M. BARGETON, pour ce vœu effectivement qui revient sur des engagements de la Ville de Paris. Toutefois, il me semble important de revenir justement sur l'aspect relatif à l'égalité en droit. On l'a vu à l'occasion du 17 mai, c'était ce lundi, Journée Mondiale de Lutte contre les LGBTphobies. Plusieurs ministres ont apporté leur soutien justement sans faille à l'égalité des droits des personnes LGBTQI+ qui est une condition essentielle justement à la lutte contre les discriminations. Toutefois, les personnes LGBTQI+ comme leurs alliés dont je suis, aurai-je préféré effectivement que les ministres témoignent en acte cet engagement et notamment en se saisissant de l'occasion donnée depuis des mois par la Députée Laurence VANCEUNEBROCK de sanctionner réellement les traitements inhumains maquillés en thérapie de conversion. De même, vous nous annoncez que la PMA devrait être adoptée avant l'été. Nous le souhaitons puisque c'est une loi qui est enlisée depuis des années. Vous avez rappelé également la situation en Pologne. Et c'est vrai qu'on voit dans de plus en plus de collectivités polonaises, de la commune rurale à la voïvodie, qui se déclarent carrément « zone sans idéologie LGBT », voire avec plus de franchise encore « zone anti-LGBT ». Avec ces annonces se multiplient les violences verbales et physiques, de fait, tolérées, voire encouragées. C'est donc une évidence pour nous qui avons fait voter au Conseil de Paris dès octobre dernier un vœu en solidarité avec les personnes LGBTQI+ en Pologne de rejoindre l'initiative lancée en mars dernier par le Parlement européen, déclarant l'Union européenne « zone de liberté pour les personnes LGBTQI » et réaffirmant notamment que les autorités locales et régionales ont un rôle clé à jouer en matière de lutte contre les inégalités et la protection des droits des personnes LGBT. Nous sommes pleinement solidaires et nous tenons à ce que fleurissent justement en Europe ces zones de liberté. Mais nous souhaitons aller plus loin. D'abord, nous souhaitons rappeler que les opposants au droit des LGBT sont également des opposants au droit sexuel et reproductif des femmes et que ces combats ont donc partie liée. En effet, les reculs dans ces pays s'accompagnent de mise en danger conséquente des droits des femmes. Et il nous semblera assez faible de nous présenter comme des zones de liberté si nous ne saisissons pas l'occasion de réaffirmer notre attachement à l'égalité des droits et donc à ce qu'aboutissent enfin ces sentiers législatifs d'égalité que sont l'accès à la PMA, l'interdiction des prétendues thérapies de conversion et celles de mutilations envers les enfants intersexes. Rappeler ces dossiers essentiels nous semble un devoir dans ce cadre. C'est pourquoi nous vous invitons à voter pour notre vœu.

M. PLIEZ

Merci. Alors, j'ai une demande d'explication de vote de Danielle SIMONNET à qui je vais laisser la parole.

M. ALIBERT

Avez-vous pris en compte mon inscription, Monsieur le Maire ?

M. PLIEZ

Non, donc je la prends en compte désormais.

Mme SIMONNET

Oui, vous connaissez mon attachement à me prononcer en faveur de ce qui est écrit dans les vœux et non pas en faveur de ceux qui les émettent. Donc, en aucun cas parce que le vœu émettrait de Julien BARGETON, je devrais par a priori y accorder un avis défavorable. Mais je tiens vraiment à signaler que le vœu présenté par notre collègue Geneviève GARRIGOS va bien plus loin parce que ce vœu-là, justement, ne se cantonne pas à faire un autosatisfecit de Paris et de la France dans le combat pour l'égalité concernant les orientations sexuelles ou l'égalité des identités de genre et le libre choix du genre, mais ce vœu, justement, montre que la France a encore des batailles à mener et qu'elle s'honorerait de les faire. Et notamment le dernier considérant où la Ville de Paris s'engage à travers ce vœu à interpeller l'État, enfin s'engagerait s'il était adopté au Conseil de Paris, pour que celui-ci prenne les dispositions nécessaires à l'ouverture de la PMA à toutes les personnes en capacité de procréer, à l'interdiction au recours des thérapies de conversion et aux mutilations des enfants intersexes sur le territoire national, je salue cet engagement parce que justement, de la part du gouvernement, on ne fait que trop attendre et cela suffit. Je voudrais profiter du peu de temps de parole qu'il me reste pour dire que concernant les agressions LGBTphobes, j'avais dans un précédent vœu au Conseil de Paris demandé à ce que la préfecture de police nous transmette aussi les données par quartier. Et hélas, ils les ont, mais ils ne les transmettent toujours pas. Or, je pense que pour la lutte contre les LGBTphobies et contre les violences LGBTphobes, il serait utile que nous ayons ces données. Je souhaite vraiment que la Ville se saisisse de cela à l'avenir. Je vous remercie.

M. ALIBERT

Oui, merci. Merci, Monsieur le Maire. Je vais faire une explication de vote. Le contexte européen a été justement rappelé et par M. BARGETON et Mme GARRIGOS et Mme SIMONNET, donc je ne vais pas m'y appesantir. Par contre, je vais prendre le temps quand même de parler du contexte français. Ce 17 mai, donc il y a deux jours, c'était la journée mondiale comme tous les 17 mai de la lutte contre l'homophobie et la transphobie. Et comme tous les 17 mai, l'ILGA-EUROPE qui est une fédération d'associations représentative des personnes LGBTQI+ a publié son rapport qui s'appelle « Rainbow Europe ». Dans ce rapport, il classe notamment les pays en fonction de leur avancée sur les droits des personnes LGBTQI+ sur la tolérance et l'acceptation des personnes dans ces différents pays et autant vous dire que c'était un peu la douche froide cette année. L'année dernière, la France pointait à la quatrième place, en haut du tableau. Elle est descendue en un an à la 13^e place. Cela traduit le retard pris par notre pays sur ces questions essentielles en termes de droit des personnes LGBTQI+. C'est pourquoi, nous voterons avec plaisir le vœu de Paris en Commun déposé et présenté par Geneviève GARRIGOS, non pas pour se satisfaire de symboles sémantiques au regard de ce qui se passe ailleurs en Europe, mais parce que comme l'a pointé Mme SIMONNET, les conclusions et les attendus sont primordiaux. La PMA pour toutes et tous, mais pour toutes surtout, pour l'interdiction des thérapies de conversion où la France a pris un très grand retard, et pour mettre fin, comme ça a été rappelé par Geneviève, aux mutilations des enfants intersexes. Et parce que ces combats concrets ne sont pas mentionnés dans le vœu de M. BARGETON, nous nous abstenons sur son vœu. Ce n'est pas la sincérité dans ce combat de vous-même, Monsieur le Conseiller BARGETON qui est mis en cause, mais on considère que ce serait un satisfecit trop facile à donner à la majorité à laquelle vous appartenez par ailleurs et que vous pouvez faire vous-mêmes avancer en tant que parlementaire. Et enfin, je conclurai quand même en rappelant que ce vœu du groupe PEC, même si nous nous en félicitons, ne fait pas oublier l'humiliation qui a été vécue par de nombreuses personnes LGBTQI+ et leurs alliés à l'occasion du vote en faveur de la dénomination d'une place en l'honneur de Claude GOASGUEN lors d'un dernier Conseil d'arrondissement, d'un Conseil de Paris, arrondissement qui était aussi un homophobe notoire.

M. PLIEZ

Le temps de parole était achevé. Alors ma question à Julien BARGETON : Julien BARGETON, maintenez-vous ce vœu ?

M. BARGETON

Oui, je le maintiens. Et comme je l'ai dit, je voterai les deux parce que je n'ai pas d'esprit sectaire dans ma proposition. Je regrette un peu ce que parfois j'ai entendu. Je pense qu'on pourrait voter les deux et on s'honorerait à être unis sur ces sujets. Donc moi, je maintiens mon vœu et je voterai également le vœu de la majorité parce qu'encore une fois, je ne veux pas être dans une opposition stérile. Je pense que la conjugaison des forces nous rend plus puissants et plus efficaces au niveau européen.

M. PLIEZ

Je vous remercie.

Après consultation des membres, le vœu présenté par M. BARGETON est rejeté.

Après consultation des membres, le vœu présenté par Mme GARRIGOS est adopté.

V20-2021-140 : Vœu relatif aux panneaux d'affichage libre à Paris et dans le 20^e arrondissement, déposé par Annie Gafforelli et les élu·e·s du groupe communiste et citoyen, Antoine Alibert et Lila Djellali et les élu·e·s du groupe écologiste de Paris 20^e et Sylvain Indjic et les élu·e·s du groupe Génération.s.

M. INDJIC

Notre vœu a été retiré avant la séance au profit d'un projet de vœu commun entre notre groupe, le groupe des Élus Écologistes, le groupe Générations qui était également signataire et le vœu présenté par nos camarades du Parti Communiste. Et donc, ce que vous me proposez, je suppose, c'est de vous faire part immédiatement des amendements pour peut-être faciliter la présentation ensuite du vœu par Mme Annie GAFFORELLI ?

M. PLIEZ

Voilà, ça serait plus simple pour tout le monde.

M. INDJIC

Écoutez, je vais m'y atteler tout de suite. Si vous remontez toutes et tous la conversation plus haut, je vous l'avais fait parvenir en pièce jointe, c'est-à-dire le projet de vœu tel qu'il serait fusionné si nos amendements étaient acceptés. Et donc, pour vous le redire très rapidement, alors je sais que j'ai une minute, je ne sais pas si c'est pour la totalité des amendements ou pour chaque amendement, mais je vais essayer quand même d'avoir un esprit de synthèse.

M. PLIEZ

C'est pour la totalité.

M. INDJIC

Très bien, ça va être sport, mais très concrètement, vous repartez de la version du vœu de nos camarades Communistes. Nous y avons ajouté un considérant qui rappelle la superficie qui serait celle de l'affichage libre pour notre arrondissement, étant donné les modes de calcul par l'article prévu au Code de l'environnement, c'est-à-dire 112 m². Nous avons par ailleurs précisé que cette démarche d'affichage libre doit être concomitante d'une amélioration par ailleurs de l'affichage associatif sous verre et que c'est bien les deux démarches qu'il faut avoir de façon cumulative. Et par ailleurs, pour ce qui concerne les attendus, nous vous proposons de reprendre tous nos attendus dans le vœu en les

ajoutant à ceux de nos camarades Communistes, exceptés celui redondant sur la demande du respect de l'obligation légale par la Ville de Paris. Et j'aimerais insister là-dessus en précisant que les attendus qui nous importent sont ceux de faire cette démarche avec les conseils de quartier à la Maison de la vie associative, que ces panneaux sont entretenus par les services de la propreté, mais que ces mêmes services bénéficient de moyens pour ce faire, c'est primordial, et enfin qu'une charte d'utilisation de ces panneaux soit élaborée avec les partenaires associatifs et les conseils de quartier, notamment pour mentionner l'interdiction de tout affichage à caractère haineux ou discriminatoire.

M. PLIEZ

Très bien, merci. Alors, j'ai deux demandes de prise de parole : Michel JALLAMION puis Danielle SIMONNET.

Mme GAFFORELLI

Je ne fais pas la présentation du vœu avant ? Non ?

M. PLIEZ

Bien sûr.

Mme GAFFORELLI

Très rapidement, voilà. Donc, la proposition de ce vœu a pour objectif que le collage soit plus raisonné et puisse permettre plus d'expressions démocratiques organisées. La démocratie participative et citoyenne doit permettre l'expression publique des idées et des opinions. Il faut augmenter les espaces d'expression citoyenne, garantir le pluralisme dans l'expression politique. Nombre d'habitants désapprouvent l'affichage sauvage avec les problématiques de propreté et d'écologie que ces affichages posent. Nous souhaitons qu'un recensement des panneaux d'affichage libres soit effectué dans le 20^e. Il apparaît qu'un manquement en termes de surface d'affichage libre doit être en conformité avec la loi, que soit installé dans l'arrondissement un réseau supplémentaire de panneaux libres d'accès, dédiés aux conseils de quartier et au tissu associatif engagé. L'installation de nouveaux panneaux libres d'accès aurait un réel impact et pourrait se faire le relais d'initiatives de solidarité dans nos quartiers. Nous souhaitons que la Ville soit en conformité donc avec la loi en installant le nombre réglementaire de panneaux d'expression libre, notamment en utilisant le patrimoine de la Ville de Paris et puis que leur implantation soit faite en concertation avec les conseils de quartier et le tissu associatif de l'arrondissement. Je vous invite donc à voter ce vœu. Merci.

M. PLIEZ

Donc, deux prises de parole, donc Danielle SIMONNET et Michel JALLAMION. Danielle SIMONNET pour commencer ?

Mme SIMONNET

Oui, merci. Alors, je voterai ce vœu. J'avoue que j'ai refait tout le tour du chat pour essayer de trouver le document Word avec les amendements. Je n'ai pas trouvé donc je fais confiance à la nouvelle version un peu à l'aveugle avec ce qui a pu être dit oralement. Mais je voterai ce vœu, d'autant plus que j'étais déjà intervenue dans la mandature précédente au Conseil de Paris pour exiger justement que la Ville honore ses obligations légales au regard de la loi en termes de nombre de panneaux de libre expression par habitant et que hélas, rien n'a été garanti. On m'avait promis qu'il y aurait de nouveaux panneaux de libre expression apposés, que le recensement de tous ces panneaux serait transmis de manière publique. J'avais y compris fait un courrier recommandé et accusé de réception pour exiger cette transparence-là, elle n'a pas été accordée. Donc il va falloir que la Ville quand même s'honore parce que sinon, à un moment donné, c'est aussi un recours au Tribunal administratif si la Ville n'honore pas ses engagements qui peut très bien avoir lieu parce qu'elle est en illégalité sur ces panneaux de libre expression. Donc, il est important que la majorité parisienne s'engage à faire respecter cela et ça serait intéressant de voir quelles sont les possibilités pour la Mairie d'arrondissement sur l'ensemble des bâtiments qui relèvent de sa compétence il puisse y avoir une

augmentation du nombre de panneaux de libre expression pour montrer une certaine exemplarité, indépendamment de l'impulsion qui serait faite par la Ville de Paris en la matière. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Michel JALLAMION.

M. JALLAMION

Oui, merci, Monsieur le Maire. Donc, les deux sont fusionnés, très sincèrement, je n'ai pas trop compris en fait les propositions qui sont rajoutées. Globalement, le vœu du parti Communiste convient et convient au groupe Paris en Commun. Le problème que moi j'avais surtout avec le vœu Écologiste, donc c'est pour ça que je ne sais si c'est retenu ou pas, mais il faut quand même qu'on se... Enfin, je trouve ça un peu curieux qu'on s'autosaisisse tout de même d'une problématique concernant le 20^e et que l'on aille jusqu'à dire justement comment est-ce qu'on va procéder. Je pense que la majorité est tout à fait à même de pouvoir en discuter, de savoir justement quel type d'affichage on autorise, dans quels délais, dans quelles circonstances. Et donc voilà, je pense qu'il faut qu'on fasse attention à ce qu'on fait des vœux comme ça. Enfin moi, j'aurais préféré qu'il y ait un groupe de travail justement qui suive ces questions-là au sein de la majorité. C'est vrai que c'est un problème réel qui est lié à l'expression publique et les associations connaissent cette problématique de pouvoir par exemple annoncer tout simplement leurs réunions publiques, les syndicats des partis politiques également. C'est-à-dire, dès qu'on veut faire des choses, les uns et les autres, on est obligé soit d'être dans l'illégalité, soit de faire de l'entre-soi. Et donc, si on veut aller vers les habitants, évidemment les uns et les autres, dans nos différentes activités, que ce soit d'ailleurs les activités d'élus, les activités associatives, politiques ou syndicales que nous avons, nous devons procéder à un affichage et donc on pourrait développer cet affichage public. Donc, on est évidemment favorable à développer cet affichage public et donc, évidemment, on votera le vœu du Parti Communiste tel que présenté et sous réserve qu'on ait quand même les, je ne sais pas si c'est possible de mettre dans le chat, mais les différents points qui sont rajoutés à la fin des propositions présentées par Annie GAFFORELLI.

M. PLIEZ

Merci, Michel JALLAMION. Je vais vous proposer une suspension de séance de trois minutes pour pouvoir afficher le vœu, en tout cas l'amendement. En suite de quoi nous voterons sur l'amendement proposé puis sur le vœu consolidé. Donc, une suspension de séance de trois minutes pour tout le monde. Très bien, les trois minutes sont écoulées. A priori, tout le monde a pu prendre connaissance des amendements proposés.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2021-141 : Vœu relatif à l'arrestation de Marina PETRELLA et des exilé·e·s italien·ne·s et à la demande d'extradition formulée par les autorités italiennes.

Mme MAQUOI

Merci, Monsieur le Maire. À moins que M. HOCQUARD soit là puisque c'est un vœu de soutien pour Marina PETRELLA. OK. Vous avez suivi que sept anciens des Brigades Rouges...

M. HOCQUARD

Pardon, je suis là, excusez-moi.

Mme MAQUOI

Vas-y.

M. HOCQUARD

Excusez-moi, Monsieur le Maire. Excusez-moi, donc je m'inscris sur ce vœu. Vous avez noté qu'effectivement, sept anciens des brigades rouges ont été arrêtés par la police française, il y a de

cela quelques semaines à la demande du gouvernement italien et d'Emmanuel MACRON. Or, ces anciens militants de la lutte armée étaient réfugiés en France depuis un certain nombre d'années, depuis les années 80 parce qu'en vertu d'un accord qui avait été passé à l'époque par le président de la République, François MITTERRAND, ils avaient bénéficié d'un asile, ils avaient bénéficié de papiers, de cartes de séjour, en contrepartie du fait qu'ils abandonnaient toute action de lutte, toute action armée, toute action terroriste. C'est ce qu'on a appelé à l'époque la doctrine MITTERRAND, mais comme l'a fort justement fait remarquer François HOLLANDE, ça n'est pas simplement la doctrine MITTERRAND, c'est aussi la doctrine CHIRAC, c'est aussi la doctrine SARKOZY, c'est aussi la doctrine François HOLLANDE. J'énumère l'ensemble de ces présidents de la République parce que jusqu'alors, cette doctrine qui était que malgré les demandes d'extradition du gouvernement italien répétées, ils n'étaient pas extradés, la France maintenait sa parole, ces personnes n'étaient pas extradées. Il se trouve que Marina PETRELLA que vous connaissez peut-être certainement est une habitante du 20^e arrondissement. Son arrestation a soulevé un émoi important, comité de soutien de la part des habitants, comité de soutien aussi dans lequel nous retrouvons l'ensemble des acteurs culturels, des acteurs sociaux, car Marina PETRELLA, pour ceux qui la connaissent, a une action sociale importante sur l'arrondissement. Ce vœu vise évidemment à ce que nous réitérons la demande que la France tienne sa parole et ça n'est pas simplement la parole du président François MITTERRAND, mais de l'ensemble des présidents de la République jusqu'alors, évidemment pas celle d'Emmanuel MACRON, et que deuxièmement, ces militants qui aujourd'hui sont âgés de 60, 70 ans pour certains sont même octogénaires puissent rester en France. Ils vont aller, s'ils sont extradés, en Italie ; en Italie dans lequel ils ne bénéficieront pas d'un jugement nouveau, de repasser devant les tribunaux, en Italie dans lequel ils risquent des peines de prison qui sont extrêmement lourdes, que pour finir et pour conclure, je ne, évidemment, juge pas les actions qui ont été commises par ces personnes dans les années 70. Il ne s'agit pas de revenir là-dessus, mais simplement d'expliquer que la parole de la France qui à l'époque a été maintenue, a été une parole qui a été une parole d'apaisement, une parole qui a été respectée par tous, que ce soit par ces réfugiés ou que ce soit par les autorités a été violée. Donc, nous demandons à ce qu'elle soit maintenue et à ce qu'ils puissent continuer à être les habitants et que Marina puisse continuer à rester dans notre arrondissement. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Pascal JOSEPH puis à Jérôme GLEIZES.

M. JOSEPH

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. D'abord, je voudrais dire pour détendre l'atmosphère, sur un sujet qui est lourd, que j'apprécie le soutien de Frédéric HOCQUARD à l'ensemble des présidents de la République, y compris Socialistes.

M. HOCQUARD

Tout arrive.

M. JOSEPH

À point. Les raisons pour lesquelles je ne peux voter pour : d'abord le contexte de l'époque. J'ai le privilège de l'âge, j'avais 14 ans lorsque Aldo MORO a été enlevé par les Brigades Rouges, que sa captivité a duré 55 jours et qu'il a fini dans un coffre de voiture. Enlevé par les Brigades Rouges le jour même où il allait au Parlement signer l'accord, ce qu'on appelait à l'époque le compromis historique entre la démocratie chrétienne dont il était le chef et le parti Communiste italien d'Enrico BERLINGUER qui aurait tourné la page d'une Italie sombre. Il y a eu des crimes crapoteux et des crimes crapuleux qui ont été commis. La doctrine dite MITTERRAND, et je le dis d'autant plus tranquillement qu'il y a autant de MITTERRAND que de doctrines ou l'inverse est vrai, excluait les crimes de sang. Il l'a dit à Bettino CRAXI et il l'a dit dans nombre de prises de parole et d'ailleurs la doctrine n'est pas un point de droit. Cela a été rappelé par les hautes juridictions françaises. En tant que membre de l'exécutif et en charge de la délégation du monde combattant, j'ai travaillé auprès des victimes et y compris au ministère de la Défense auprès des victimes des terrorismes. Et je pense que les victimes ont droit aussi à une réparation. C'est le frère du commissaire de police abattu qui disait : « on ne pense... »

M. PLIEZ

Il vous reste 15 secondes, Pascal JOSEPH.

M. JOSEPH

« On ne pense jamais aux morts ». J'achève, Monsieur le Maire, si j'ose dire. Comme élu à la mémoire, je ne peux voter pour. Comme membre de l'exécutif, je ne peux voter contre. Connaissant la position du Maire et donc j'appelle, et c'est ce que je ferais, à ne pas prendre part au vote. J'ai dit.

M. PLIEZ

La parole est à Jérôme GLEIZES puis à Danielle SIMONNET. Jérôme GLEIZES.

M. GLEIZES

Excusez-moi, je n'avais pas mis le son. Là, vous m'entendez ?

M. PLIEZ

Très bien.

M. GLEIZES

OK. Oui, la situation est un peu plus complexe que ce qui vient d'être présenté, notamment sous la direction de MITTERRAND. Donc, au nom des Écologistes, j'apporte le vote et je donne des éléments complémentaires. Le premier élément, c'est que Marina PETRELLA a déjà fait six ans de prison en Italie, qu'elle a été condamnée à contumace. C'est une époque où la justice était assez expéditive et il aurait pu y avoir une procédure de condamnation pendant ces six ans de détention provisoire par rapport au crime de sang. C'est pour ça que Marine PETRELLA a bénéficié de la doctrine MITTERRAND, qu'elle a été arrêtée plusieurs fois par la police et notamment, l'avant-dernière fois, c'était sous le gouvernement Nicolas SARKOZY et Nicolas SARKOZY donc a maintenu la doctrine MITTERRAND parce que tout justement, elle correspondait donc à la définition qu'avait donnée MITTERRAND lui-même. C'est-à-dire donc de ne pas être directement impliqué dans des crimes de sang, en tout cas, après avoir déjà bénéficié de la justice. Aujourd'hui, Marina PETRELLA est totalement intégrée dans la vie locale de l'arrondissement. Je pense que nombre d'entre vous l'ont déjà rencontré à la Fête des Associations puisqu'elle représente l'Union nationale des retraités. C'est pour ça qu'il est important de tourner cette page de l'histoire parce qu'en fait, tout ça a déjà été jugé et déjà rentré dans les livres d'histoire et qu'il est important de maintenir la situation tout à fait paisible et, d'ailleurs, je voudrais quand même rappeler et souligner que si vraiment c'était une dangereuse terroriste, jamais la justice ne l'aurait libérée. Parce que c'est le cas, elle a été à nouveau arrêtée et elle a été à nouveau libérée sous contrôle judiciaire parce que pour la justice elle-même, elle n'est pas considérée comme une dangereuse terroriste à ce jour.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Danielle SIMONNET puis à Raphaëlle PRIMET.

Mme SIMONNET

Oui, bonjour. Écoutez, le groupe France Insoumise soutiendra ce vœu et remercie leurs auteurs parce qu'il est important de respecter la parole de la France. Comme ça a été rappelé, quatre présidents de la République successifs ont respecté cet engagement où il s'agissait de contribuer à un processus, je dirais, de paix dans ces périodes des années de plomb en Italie, en demandant l'engagement aux uns et de renoncer à la lutte armée, de déposer les armes, ce qu'ils ont fait. Et ils ont plus que fait cela puisque Marina PETRELLA, je pense, a un engagement associatif modèle, modèle dans le 20^e et toutes celles et ceux qui la connaissent apprécient sa disponibilité et son engagement aux côtés des personnes âgées et dans la défense aussi de notre système de retraite. Cet engagement, il est nécessaire parce qu'au-delà des personnes concernées comme Marina PETRELLA, c'est la parole de la France qui est en jeu. Ça veut dire que plus aucun État, plus aucune force ne pourra faire confiance

à la France si elle rompt ainsi son engagement. Donc, je pense qu'il est important que nous adoptions ce vœu aujourd'hui. Je vous remercie et j'espère qu'il sera aussi présenté au Conseil de Paris. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme PRIMET

Danielle, Jérôme et Frédéric ont dit absolument tout. Donc, simplement, c'était pour rappeler qu'on était cosignataires du vœu et donc, évidemment, en tant que cosignataires, nous le voterons. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Merci, Raphaëlle. Je vais me donner la parole, si vous le permettez, et puis je crois qu'il n'y a plus d'intervention. C'est un moment un peu solennel quand même parce que c'est un moment important de cette séance et de ce Conseil, tant la situation de Marina PETRELLA saisit nos principes républicains, philosophiques, humains. Sans doute d'ailleurs, n'était-ce pas dans l'intention de la rédactrice de ce vœu, mais je peux comprendre l'embarras de certains à l'heure de ce vote. Tel n'est pas mon cas et je vais me permettre de vous en donner les raisons. La violence politique en France et ailleurs dans le monde aussi a toujours bénéficié d'un statut ambivalent. Très fortement réprimée au plus fort des crises, elle donne en général lieu quelques années plus tard à l'amnistie qui permet la réconciliation nationale. Ainsi, depuis au moins la Commune de Paris, dont nous venons de célébrer le 150^e anniversaire, les épisodes d'extrêmes violences politiques donnaient lieu à des amnisties ultérieures, je pense en particulier aux condamnations pour fait de collaboration ou encore aux crimes de l'OAS. Entendons-nous bien, il ne s'agit pas d'effacer des crimes, il s'agit de permettre à des nations de repartir en renonçant à punir les vaincus qui ont déposé les armes. C'est un exercice qui n'est pas forcément glorieux, mais qui en général est humaniste et réaliste. Ce principe de réalité politique est difficile, voire impossible à admettre du point de vue des victimes et de leurs proches, mais au moins, il permet d'arrêter l'enchaînement de la violence et qu'il n'y ait pas de nouvelle victime. Par ailleurs, il existe dans notre droit pénal la notion de prescription. Même les crimes les plus graves trouvent un jour prescription et ouvrent droit à l'oubli, à l'exception des crimes contre l'humanité. Pourquoi ? Pour une raison bien simple, une condamnation pénale poursuit un triple but : protéger la société, punir l'auteur d'un acte répréhensible et enfin l'amener à s'amender. Ainsi, rechercher un vieillard qui n'a plus fait parler de lui pendant des décennies pour exercer à son encontre une vengeance d'État est considéré comme un non-sens chez nous. L'addition de ces raisons a sans doute poussé le président MITTERRAND à accueillir, sur notre sol et sous conditions, les combattants italiens des Brigades Rouges notamment. Le président SARKOZY a refusé, ça a été rappelé, et l'extradition de Marina PETRELLA, pour raisons humanitaires, quant à lui a été demandée. Il n'est pas ici question d'exiger, et le vœu le dit très bien, quelque crime que ce soit. Abattre un policier, c'est s'en prendre à la légitimité républicaine, c'est-à-dire au fondement même de notre ordre social et de notre vivre ensemble et nul ici, j'en suis certain, ne se placera jamais du côté des assassins des policiers. Mais la France, à travers la voix de son plus éminent représentant, a donné sa parole. Pour moi, cela veut dire quelque chose. Cette parole doit être tenue, d'autant plus que les brigadistes accueillis en France ont, eux, tenus la leur. La nécessaire continuité de l'État avec ses successeurs ont dans l'ensemble respecté cet engagement jusqu'à ce jour. Une parole doit être tenue, c'est la condition de la crédibilité de nos engagements et de leur respect par l'ensemble des partis. Abordons maintenant le cas, rapidement parce que je ne vais pas dépasser mon temps de parole, de Marina PETRELLA. C'est une femme discrète, engagée, et ça a été dit, dans la vie sociale de notre arrondissement et dans le soutien aux personnes âgées. C'est une femme qui aujourd'hui elle-même est âgée, de santé chancelante. On peine à imaginer dans cette personne la terroriste qu'elle fut, il y a plus de 40 ans. Certes, il s'agit bien d'elle, mais c'est aujourd'hui une autre personne. Elle ne représente aucun danger pour la société, c'est même l'inverse, elle a d'elle-même pris conscience de la gravité de ses actes et elle a amendé sa conduite. À son âge, 40 ans après les faits, exercer à son encontre une action publique apparaît comme absurde. Pour toutes ces raisons, je pense sincèrement que Marina PETRELLA doit rester ici chez nous, en France. C'est la raison pour laquelle, à titre personnel, je le sais pour en avoir longuement échangé avec lui puisqu'il est à côté de moi, c'est également le cas de mon premier adjoint, je voterai ce vœu. Pour autant, l'appréciation de ce type de situation fait appel en

chacun d'entre nous à des ressorts intimes qui par nature sont respectables. Je considère que je n'ai pas à les juger, c'est la raison pour laquelle il me semble que la liberté de vote sur ce vœu est la meilleure option. Enfin, je ne voudrais pas terminer cette longue intervention sans réaffirmer mon soutien à nos forces de police qui méritent la confiance de la nation et sans saluer la mémoire du commandant de police, Éric MASSON, assassiné lors d'une opération de répression de la délinquance, il y a deux semaines à Avignon. Je vous remercie de votre patience.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2021-148 : Vœu du groupe écologiste de Paris 20^e relatif à l'installation d'une plateforme de logistique au centre bus Lagny.

Mme GUHL

C'est moi, Monsieur le Maire. Est-ce que vous m'entendez ? Oui.

M. PLIEZ

Très bien.

Mme GUHL

Oui. Nous avons déposé un vœu, car nous avons, Monsieur le Maire, appris par voie de presse dans un premier temps, puis ça a été confirmé que notre arrondissement allait accueillir Amazon suite à un appel à projets effectué par la RATP sur le centre RATP de Lagny, enfin l'ancien centre RATP de Lagny. Après cette crise du Covid, Mesdames et Messieurs les conseillers, qui a frappé durement les petits commerçants et qui a bénéficié essentiellement aux grandes structures et en particulier aux structures par internet telles qu'Amazon, avec la création de toutes ces plateformes qui aujourd'hui mettent en danger le petit commerce, après la création de centres commerciaux aux abords des villes qui là aussi réduisent à néant les centres-villes. Alors, par chance, Paris a été un peu épargné et il existe encore à Paris de nombreux petits commerces, mais aussi en reprenant les propos de la Maire de Paris, le 17 novembre, qui appelait à faire un Noël sans Amazon et qui qualifiait cette entreprise de prédatrice d'emplois, prédatrice de terre, prédatrice de commerce, une entreprise qui, je le rappelle, s'exonère de payer ses impôts en France, nous avons été surpris de voir qu'Amazon allait être accueilli dans le 20^e. Et nous souhaitons affirmer ici haut et fort et que nous voulons nous opposer au projet. Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, d'utiliser de votre influence de Maire pour négocier avec la RATP puisque c'est elle qui est à l'initiative, ça c'est pas un projet Ville, de manière à ce qu'à l'avenir, nous puissions être informés et informés plus tôt de ce type d'opération, mais aussi qu'il y ait un changement d'affectation ou d'attribution de ce vœu, afin que le 20^e n'accueille pas Amazon et qu'on puisse ainsi toujours rester fidèle à la position de soutien au petit commerce qui assure à la fois le lien social, bien entendu, mais aussi la vie dans tous nos quartiers. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Je vous rassure, j'ai dû avoir un problème de classement dans mes dossiers. Donc, je pense que j'ai sauté des vœux, mais on y reviendra, je vous rassure toute de suite. La parole est à Michel JALLAMION.

M. JALLAMION

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Donc, on a tous découvert ça par voie de presse, notamment par la radio, le fait, en effet, que la RATP décidait de s'inscrire dans la ville du quart d'heure en réalité puisqu'il s'agit de supprimer le dernier kilomètre et qu'ils avaient fait un appel à projets et que ceux qui l'ont remporté, c'est Amazon et Chronopost. Alors, dans le 20^e, en effet, c'est Amazon qui est sur la plateforme. Ce n'est pas elle qui agira directement, ce n'est pas eux qui agiront directement. Et donc, ce ne sont pas des contrats Ubérisés ou c'est des CDI intérimaires comme on pourrait le craindre. Donc, en termes d'emploi, c'est parfait. Votre vœu, en fait, appuie en réalité, pas spécifiquement sur ce point, mais sur les nuisances puisque c'est suite à, en fait, une saisie des habitants du quartier de Lagny qui à juste titre s'inquiètent de savoir si le trafic sera intensifié. Donc, ce trafic ne sera pas intensifié, donc je tiens à les rassurer et il n'y aura qu'un seul camion en fait de 20m³ à 19 tonnes,

enfin 20 m³ au départ et avec une montée en charge qui est à 19 tonnes qui va s'opérer, donc c'est un contrat de trois ans, donc il n'y aura que deux seuls allers-retours en fait dans la journée, en sachant que les activités commenceront à 9h30 en fait sur l'entrepôt de Lagny et donc ne devraient pas créer énormément de gêne pour les riverains. Cette rupture de charge se fera par triporteur à assistance électrique qui sont dimensionnés pour pouvoir aussi emprunter les pistes cyclables et nous avons l'engagement de la RATP que si jamais ces triporteurs se baladent de manière anarchique et stationnent un peu n'importe comment, on pourra évidemment agir. Ils ont notamment des debriefings tous les matins et donc ils alerteront et demanderont un changement d'usage dès le lendemain matin. Cela n'empêche qu'il faut évidemment être vigilant. Ce n'est pas normal, évidemment, que la Mairie du 20^e n'ait pas été avertie au préalable. C'est ce qu'on lui a dit avec le cabinet du Maire lorsqu'on les a rencontrés ce lundi et qu'évidemment, s'ils nous avaient avertis trois semaines avant, ça nous aurait permis de faire une réunion d'information avec les riverains pour transmettre cette information à l'ensemble des élus et évidemment réussir à apaiser les craintes. Donc, ce projet nous semble en tout cas totalement aller dans la ville du quart d'heure. J'en ai parlé à Vincent GOULIN et donc voilà, j'espère qu'au vu de ces éléments-là, vous retirerez votre vœu, en sachant que bien évidemment, nous restons très attachés à ce que et le droit du travail et la qualité de service et la qualité environnementale ne soient pas perdus pour les habitants, ne soient pas détériorés. Et donc, on sera particulièrement vigilant sur ces points. Et évidemment, on vous proposera une réunion avec la RATP et avec les habitants du quartier pour qu'on puisse évidemment pleinement satisfaire à la transparence qui devrait être le cas naturellement dans ce genre d'opération.

M. PLIEZ

Merci. J'ai deux demandes de prise de parole : Jacques BAUDRIER puis Vincent GOULIN. Jacques BAUDRIER d'abord.

M. BAUDRIER

Je mets le son, excusez-moi. Oui, concernant le vœu, l'interpellation qui pose le débat, c'est une bonne chose et il faut remercier le groupe des Écologistes. En tant qu'administrateur d'Île-de-France Mobilités, moi j'ai appris ça par la presse, ce qui est complètement un mode de fonctionnement qui n'est pas normal. Alors, ce n'est pas la faute de la direction d'Île-de-France Mobilités et de sa présidente qui a bien d'autres défauts : elle veut privatiser les transports publics, défaut rédhibitoire, mais néanmoins, la RATP a été particulièrement légère en termes de méthodologie puisque nous n'avons pas été informés, mais la Ville de Paris n'a pas été informée, Île-de-France Mobilités n'a pas été informé. Donc, en termes de méthodologie, c'est du grand n'importe quoi de la RATP, il faut le dire. Donc, je pense qu'à ce titre, nous pouvons... voilà et donc nous n'avons pas été informés par une autre autorité compétence, d'un autre bord politique ou d'un autre. Ils ont fait ça tout seuls dans leur coin et ils en étaient très fiers. Mais le sujet, alors il y a tout un tas de choses dans votre vœu, d'éléments d'inquiétude des riverains auxquels Michel JALLAMION a à juste titre répondu. Moi, j'ai été aussi en tant qu'élu rencontré hier la RATP et c'est vrai qu'il n'y a aucun impact aussi, ça n'a aucun impact sur le fonctionnement du centre bus et cela n'empêche en rien l'exploitation du centre bus, ça n'a aucun impact négatif sur l'exploitation des transports publics. Donc ça, il y a aussi cet aspect-là où on pouvait avoir de légitimes inquiétudes. Et sur l'aspect vertueux, le dernier kilomètre, comme l'a dit Michel, leur truc est vraiment bien fait, c'est plutôt quelque chose qui va dans le sens d'une logistique moins polluante, plutôt une bonne initiative. Mais le gros sujet, et vous l'avez souligné, Antoinette GUHL, à juste titre, c'est Amazon. Et il se trouve que sur, c'est ce que j'ai appris hier, je ne le savais pas avant, dans nos échanges au sein de la majorité, c'est qu'il y a eu quatre appels d'offres et il y a trois centres bus où c'est Amazon. Donc, on a un vrai sujet. La RATP argumente en disant que de toute façon, Amazon vendrait quand même ses trucs et il vaut mieux des triporteurs qui triment des colis Amazon plutôt qu'ils arrivent dans des camionnettes polluantes, c'est vrai. Néanmoins, on peut se dire que s'il y a une évolution de la législation, on se retrouve avec de fait Amazon qui a profité de ces livraisons et a un avantage concurrentiel. Tout ça est assez compliqué. On a une information récente. Je pense que nous devons rencontrer la RATP et mettre la pression sur eux pour faire évoluer les choses. Et je vois que des informations ont été obtenues vraiment tardivement. Moi je pense qu'il faut qu'on retravaille à un positionnement commun suite à une rencontre avec la RATP pour sans doute voter quelque chose qui sera plus adapté après et à un travail plus approfondi y compris juridique de la façon de faire évoluer leur contrat. C'est pour ça que moi, je pense aussi que ça serait bien de s'en remettre un peu à plus tard pour revoir comment nous positionner et je pense qu'on est tous convergents sur le fond.

M. PLIEZ

Merci. Alors, Jacques a un peu dépassé son temps de parole, donc je vais vous demander à tous revenir à vos deux minutes. Vincent GOULIN, puis Danielle SIMONNET.

M. GOULIN

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Désolé, je ne peux pas brancher ma caméra pour des raisons techniques. Antoinette GUHL a rappelé effectivement la politique sociale menée par Amazon, elle impose des cadences et des conditions de travail qui ne sont effectivement pas du tout en rapport avec le droit et généralement qui est source de souffrance au travail. Amazon tue également le petit commerce. Et je voulais aussi rajouter un élément qui n'a pas été cité jusqu'à maintenant, mais qui fait partie intégrante de la politique commerciale d'Amazon et qui génère du trafic et donc de la pollution, c'est leur fameuse livraison en 24h. Du fait de ce manque de précision dans les temps et des durées de livraison, souvent ça a comme conséquence que les clients ne sont pas forcément chez eux avec des délais de livraison aussi larges, c'est difficile de prévoir effectivement le passage d'un livreur, et donc, ça génère des allers-retours incessants entre les lieux d'entrepôt et puis le lieu de résidence ou de livraison du client. Donc, espérons, si jamais Amazon devait être implanté dans le 20^e, qu'on saisisse au moins cette occasion pour les obliger à revoir leur politique commerciale et à informer effectivement de manière beaucoup plus précise qu'ils ne le font actuellement les clients sur le moment de la livraison afin d'éviter des allers-retours incessants et donc des pollutions inutiles.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Danielle SIMONNET avant que nous ne procédions au vote. Danielle.

Mme SIMONNET

Oui, merci. Écoutez, d'abord, je remercie le vœu du groupe Écologistes et je le voterai, le groupe France Insoumise le votera. Écoutez, Amazon est une entreprise qui surexploite de manière éhontée et je vous invite à voir l'excellent film de Ken LOACH à ce sujet sur l'ubérisation de ce type de livraison. Amazon pollue, Amazon ne paye pas d'impôts et est un expert dans l'optimisation fiscale et Amazon par ailleurs tue le petit commerce. Je veux dire, toutes les raisons sont là pour que... ça devrait être une évidence pour que tout le monde s'oppose à Amazon et j'avoue que l'argument de dire qu'Amazon contribue à la ville du quart d'heure m'étrangle quelque peu. Ce n'est pas parce qu'à un moment donné, ils vont avoir une com sur les derniers kilomètres moins polluants en termes de livraison qu'il faut leur donner le blanc-seing sur tout le reste. Ma question, même si je voterai quoi qu'il en soit le vœu, est la suivante : dans le vœu, on termine en disant : « Il faut que la Ville utilise tous les moyens en sa possession pour empêcher l'installation d'une plateforme logistique au centre bus Lagny », et la question, je vous la pose sincèrement, en toute honnêteté : quels sont donc les moyens de la Ville en sa possession ? Voilà, puisque la RATP a fait fi de prévenir et Île-de-France Mobilités et la Mairie de Paris, mais est-ce que la Mairie de Paris a la possibilité de s'opposer à ce type d'installation ? Si oui, pourquoi ne le ferait-elle pas ?

M. PLIEZ

Je vous remercie. Je crois que la réponse à ces questions a été apportée largement par Michel JALLAMION et Jacques BAUDRIER. Donc, je vais poser la question à Antoinette GUHL qui a présenté le vœu, au regard des explications des uns et des autres, maintenez-vous ce vœu ?

Mme GUHL

Alors, nous allons maintenir le vœu, même si nous comprenons parfaitement et sommes tout à fait prêts à continuer à travailler sur le sujet parce que c'est un sujet qui est important et sur lequel nous devons avoir des positions qui sont des positions fermes. Des partenaires de la Ville devraient effectivement travailler main dans la main avec nous, je pense que la RATP en est, elle en est même dans le 20^e puisqu'en fait, sur le site Belgrand, j'ai assisté, il y a très peu de temps à une réunion publique animée par la RATP. Donc, on voit bien que nous sommes partenaires de cette entreprise. Il faudrait bien entendu renforcer ces liens et utiliser notre pouvoir d'influence pour avoir une politique

qui corresponde à nos lignes politiques et je pense que c'est tout à fait faisable et maintenant et pour l'avenir. Donc là, nous le maintenons et nous restons bien entendu en contact pour la suite.

M. PLIEZ

Très bien. Donc, le vœu est maintenu, nous allons voter.

M. JALLAMION

Monsieur le Maire, si vous permettez, je pense que le mieux serait d'avoir une suspension de séance. Je pense qu'au vu des attendus du vœu, enfin si Antoinette GUHL en est d'accord, au niveau des attendus du vœu, il est à mon avis obsolète puisqu'il prend en considération des problématiques qui n'ont pas lieu. Comme l'a dit Jacques, ça serait bien, évidemment, enfin moi l'idéal ça aurait été de proroger. On peut peut-être travailler très rapidement à un vœu de l'Exécutif, proposer un vœu de l'Exécutif si c'est possible pour évidemment dire qu'il y a des problèmes avec Amazon, mais également d'essayer d'être dans une dynamique qui nous permette en effet de discuter avec la RATP et d'être dans un vœu qui est plus d'actualité au vu des éléments que nous a apporté la RATP dans une réunion que j'ai avec elle et dans une réunion que Jacques BAUDRIER a eue également avec elle. Je ne sais pas si c'est une possibilité, mais ce serait peut-être bien de l'envisager.

M. PLIEZ

J'ai vu que Jacques BAUDRIER souhaitait reprendre la parole. Antoinette GUHL, est-ce que vous maintenez le vœu en l'état ou est-ce que vous acceptez une suspension de séance pour travailler à un possible arrangement ?

Mme GUHL

J'accepte toujours une suspension de séance si M. JALLAMION a des propositions à nous faire, bien sûr.

M. PLIEZ

OK. Jacques BAUDRIER, vous vouliez la parole ?

M. BAUDRIER

Oui. Moi je partage le point de vue de Michel JALLAMION. Je crois que le vœu de l'Exécutif, il doit acter le fait, déjà critiquer la RATP pour que du fait que personne n'a été informé, ce qui est invraisemblable. Il doit remettre en cause le choix d'Amazon pour toutes les raisons que tout le monde a dites en disant que ça pose un vrai problème que ça soit Amazon. Il faut essayer de voir comment on pourrait évoluer et que ça ne soit plus Amazon qui profite de cette exploitation. Mais par contre, il ne faut pas, comme le vœu Écologiste, mais qui n'avait pas toutes les infos que d'autres n'avaient pas non plus, ce n'est pas une critique, je pense que nous n'avons pas intérêt à nous opposer au fait qu'il y ait une plateforme logistique dans ce centre bus qui est plutôt une bonne idée et qui a été mal mise en œuvre. Moi, je pense que c'est comme ça qu'avec de tels attendus, on pourra arriver à un vœu qui ramène l'unanimité parce que c'est plutôt une bonne idée mal faite. En plus, la RATP a l'intention de développer ce type d'initiative dans 18 autres centres bus en Île-de-France. Donc, aussi, ça vaudrait pour l'avenir, notre vœu, au-delà de notre centre bus Lagny.

M. PLIEZ

Donc, je vous laisse trois minutes de suspension de séance pour voir si vous arrivez à trouver un accord.

M. BARGETON

Monsieur le Maire, pour le...

M. PLIEZ

Excusez-moi, je n'ai pas donné la parole à Julien BARGETON qui y a droit.

M. BARGETON

Merci. Rapidement, merci, Monsieur le Maire. On ne peut pas s'opposer à une suspension de séance qui est de droit et puis surtout moi tout seul dans l'opposition, je ne pourrais pas le faire. Je vois que les élections approchant, la majorité municipale se divise, on a connu ça dans d'autres périodes. Je pense que pour le confort de tout le monde, il vaudrait mieux réguler en amont. Évidemment, nous sommes là pour ça, nous sommes au service des habitants. Donc, nous ne comptons pas notre temps, mais enfin je crois que ce genre de débat mériterait d'être plutôt anticipé pour que vous puissiez arriver à une position commune. On voit bien là qu'il y a une volonté des Verts de poser une forme d'opposition interne à la Gauche qui gère la municipalité du 20^e. Franchement, je ne sais pas quelle image cela renvoie et cela donne, mais enfin, je pense que pour l'intérêt général des habitants qui nous tient tous et toutes à cœur et pour la sérénité démocratique de nos débats, il eût mieux valu que le Conseil évitât ce genre de suspensions de séance successives qui n'arrange pas la lisibilité de notre débat démocratique, ni sa transparence. Et je vous souhaite beaucoup de courage pour la suspension de séance afin d'arriver à vous mettre d'accord.

M. PLIEZ

Écoutez, je vais accorder cette suspension de séance puisque je pense qu'il faut toujours tenter de trouver des voies de compromis. Quand il n'y en a pas, le vote nous permet de régler d'éventuels différends. Vous avez vu sur ce dossier que c'est un différend de forme puisque j'ai l'impression que sur le fond, il y a un accord. Le règlera-t-on en trois minutes, c'est une autre affaire.

Suspension de séance.

Très bien. Nous allons pouvoir reprendre le cours de nos débats et on me dit que je n'ai plus de caméra. Ce n'est pas très grave, ça va revenir. Très bien. Donc, nous reprenons le cours de nos débats et je crois que nous allons passer : avez-vous des amendements à nous proposer ? Je crois que c'est Jacques BAUDRIER qui va nous...

M. BAUDRIER

Oui. Donc la proposition, c'est de faire un vœu. Considérant que la RATP n'a informé quiconque et encore moins que d'autres, les élus du 20^e arrondissement dans l'installation d'une plateforme logistique dans le centre bus Lagny. Considérant qu'il n'y a eu aucune information des riverains ni de quiconque. Considérant que l'attribution de l'exploitation de cette plateforme logistique a été attribuée à la société Amazon dans le centre bus Lagny comme dans deux autres centres bus sur les quatre pour lesquels il y avait eu une plateforme logistique. Considérant l'impact très négatif d'Amazon sur le petit commerce à Paris comme ailleurs. Considérant le fait qu'Amazon ne paye pas l'intégralité de ses impôts et fait de l'évasion fiscale à très grande échelle en France comme ailleurs. Considérant donc l'impact très négatif en termes écologique et social de cette entreprise, le Conseil du 20^e arrondissement émet le vœu que soit mis un terme à toute exploitation d'un centre logistique par Amazon dans le centre bus Lagny. Il émet le vœu qu'une pleine information soit donnée sur tout ce processus aux riverains et aux élus. Emet le vœu aussi que dans la perspective d'une relance d'un nouvel appel d'offres, les élus du 20^e soient pleinement associés dès le départ à toutes les procédures. Et enfin, il émet le vœu que – je m'excuse, est-ce que j'ai oublié ? Non, il me semble qu'on a à peu près tout...Oui et qu'il y ait une pleine concertation des riverains et élus qui soit organisée. Voilà, j'espère que je n'ai rien oublié et que ça correspond bien à nos discussions qui, je pense, ne faisaient pas débat sur le fond.

Et on peut aussi mettre : Le Conseil du 20^e dénonce la méthode particulièrement cavalière de la RATP qui n'a fait aucune concertation avec personne pour implanter une telle plateforme logistique.

M. PLIEZ

Bien. Nous avons pris acte de ces amendements qui sont des amendements, Antoine ALIBERT l'a rappelé dans la boucle donc je le redis, au vœu initialement proposé par le groupe GEP 20.

Après consultation des membres, le vœu amendé est adopté.

V20-2021-142 : Vœu des élus communistes et citoyens déposé par Raphaëlle Primet et Karine Duchauchoi relatif à l'aménagement de l'espace libéré par le départ de la DGSE.

M. BAUDRIER

Oui, c'est moi qui vais le présenter, Monsieur le Maire. Nous avons tous appris de la bouche du président de la République que la DGSE allait déménager à horizon 2028 sur le site du Fort Neuf dans le Bois de Vincennes. Alors, nous ne savons pas exactement si c'est tout l'ensemble des services de l'armée des sites autour de la Porte des Lilas, mais en tout cas, potentiellement, c'est un déménagement qui peut libérer des espaces allant jusqu'à 7 ha dans le nord-est du 20^e. C'est une perspective de créer un projet urbain majeur dans un secteur où d'ailleurs ces emprises créent des coupures urbaines très fortes qui étaient très handicapantes pour les quartiers puisque, de par leur nature, ces activités étant secrètes, c'était extrêmement protégé par de hauts murs qui ne favorisent pas du tout l'intégration urbaine et formaient de très gros îlots impliquant des coupures urbaines majeures. Plus d'ailleurs, des très gros problèmes qu'on avait, de conflits qu'on avait avec la DGSE et le ministère de la Défense sur l'exploitation du stade Henri-Paté que nous nous battons depuis des années pour rétablir dans le domaine public et utiliser pour des activités scolaires. Donc, il est de notre point de vue nécessaire de réagir immédiatement et d'affirmer la volonté des élus du 20^e que ces terrains libérés permettent d'apporter des réponses aux besoins très importants en termes d'espaces verts, de logement social et d'équipement public en tant que lieu sportif et de santé pour lesquels nous débattons très fréquemment et pour laquelle une opportunité de 7 hectares évidemment est majeure pour le 20^e et ses habitants, même à l'échelle parisienne. Donc, il nous semble important d'affirmer tout de suite la volonté qu'il y ait une information et une concertation qui soient engagées très vite sur les perspectives d'aménagement de ces 7 ha, en invitant bien sûr l'État à s'exprimer et d'interpeller l'État afin qu'il puisse y avoir un accord trouvé pour que la Ville puisse développer un projet urbain privilégiant espaces verts, logements abordables et équipements publics, en particulier sportifs et de santé sur ces espaces afin évidemment de faire pression sur l'État pour qu'il n'essaye pas de valoriser auprès de promoteurs au maximum ces terrains et que c'est l'opportunité urbaine qui est dégagée ainsi puisse répondre aux besoins sociaux et pour l'environnement des habitantes et habitants du 20^e. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. J'ai plusieurs demandes de prise de parole : Pascal JOSEPH, Virginie DASPET, Vincent GOULIN, Thomas CHEVANDIER à ce stade. Donc, Pascal JOSEPH pour deux minutes. Pascal JOSEPH ? Allez, Pascal JOSEPH une troisième fois. Peut-être est-il déconnecté. Je passe la parole à Virginie DASPET.

Mme DASPET

Merci. Déjà, je voudrais remercier le groupe Communiste et Citoyen d'avoir déposé ce vœu. On sait que c'est un sujet qui leur tient à cœur, un quartier qui leur tient à cœur. Et c'est simplement vous expliquer un petit peu les éléments de contexte parce qu'en fait, on sait très peu de choses sur ce projet de déménagement. On parle pour l'instant uniquement du siège de la DGSE. Pour mémoire, on a quand même déjà eu cet effet d'annonce, il y a quelques années, et derrière des préfets qui l'ont nié. On y arrive, c'est plutôt une très belle perspective. Donc, les urgences pour nous aujourd'hui, c'est de pouvoir travailler sur ce que sera l'avenir, que ce soit sur une micro parcelle ou sur les 7 ha qu'évoquaient M. BAUDRIER, mais notamment que ça puisse s'inscrire dans la démarche de révision du PLU puisqu'aujourd'hui, le tout étant classé secret défense, il n'y a pas d'aboutissement, il n'y a pas de... Imaginez d'ores et déjà quelques embryons d'idées, notamment pour pouvoir créer des voiries à terme, par exemple, parallèles à rue des Tourelles. L'autre élément, c'est qu'à notre connaissance, il y a quand même beaucoup de logements. C'est plus une grande caserne qu'autre chose. Et ces logements, peut-être qu'il faut rappeler à l'État tout simplement ses engagements de rétrocéder une partie de leur foncier à la Ville de Paris comme à d'autres collectivités, ce qui était fait, mais très peu dans le 20^e. Donc, c'est une opportunité de le faire. Et aussi rappeler à l'État son obligation de loger sur son contingent, dans le logement social dans tous les cas, à la fois les allocataires DALO, mais aussi tous les fonctionnaires d'État et, forcément, on pense aux infirmières de Tenon, pas que les infirmières, les personnels de Tenon qui forcément seraient à toute proximité dans des logements qui sont justement d'ores et déjà prévus pour des fonctionnaires. Merci.

M. PLIEZ

Vincent GOULIN puis Danielle SIMONNET.

M. GOULIN

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, les opportunités foncières sont rares à Paris et particulièrement dans le 20^e qui a déjà connu une forte période d'urbanisation à la deuxième période du XX^e siècle, notamment en urbanisant d'anciennes zones industrielles, mais il s'agissait avant tout à l'époque de repousser des aménagements indésirables du centre Paris vers les arrondissements périphériques. Donc là, un petit peu comme pour les entrepôts de la RATP, cette libération d'espace pourrait permettre d'avoir quelques perspectives intéressantes, comme l'a rappelé effectivement notre collègue en charge de l'urbanisme. Le groupe Écolo serait favorable effectivement à une réflexion pour construire un écoquartier qui mélangerait différentes fonctionnalités, à la fois pour se loger et se déplacer, se distraire, travailler, faire ses courses, faire du sport, se cultiver et se soigner, évidemment avec des activités vertueuses en matière de respect de l'environnement qui feraient la part belle par exemple aux activités issues de l'économie sociale et solidaire, en matière par exemple d'agriculture urbaine. En tout cas, le 20^e ne manque pas d'idées puisqu'on a beaucoup de porteurs de projets dans ce secteur-là. Et effectivement, il y aurait toute sa place pour y développer à la fois des espaces verts, une offre commerciale aussi intéressante puisque ce quartier s'illustre par une faiblesse de l'offre commerciale par rapport au reste de Paris. Donc, pourrait effectivement créer un pôle d'activité en lien avec l'ESS et puis surtout en lien avec les communes voisines, les Lilas et Bagnolet. On pourrait effectivement réfléchir à l'implantation d'un pôle logistique, on en parlait à l'instant, pour notamment permettre la livraison de marchandises vers les pôles commerciaux du quartier, Gambetta et Saint-Fargeau notamment afin de limiter les nuisances liées au trafic dans ce quartier. On pourrait aussi envisager l'implantation d'une école, les écoles du quartier sont concentrées au sud et à l'ouest, mais pas au nord.

M. PLIEZ

Nous arrivons au bout.

M. GOULIN

Oui, je termine juste en disant : créer des liens, des liaisons de circulation entre l'ouest et l'est du quartier visant notamment à désenclaver le quartier Fougères plus au sud et pourquoi pas créer une nouvelle liaison avec Bagnolet au-dessus du périphérique. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Danielle SIMONNET.

Mme SIMONNET

Oui, je serai plus rapide parce que je pense qu'à cette heure, ce n'est pas le moment de chacun développer et détailler toutes nos projections et projets qu'on pourrait envisager sur ce lieu, dont on ne maîtrise pas par ailleurs l'ensemble des particularités d'un point de vue patrimonial, enfin d'un point de vue des transformations des différents usages possibles. Mais je soutiendrai, et le groupe France Insoumise votera pour ce vœu. Il faut à tout prix rappeler à l'État la nécessité que s'il libère cet espace-là, il puisse être cédé à la Ville, à l'intérêt général, pour permettre à la Ville d'en définir les usages avec les Parisiennes et les Parisiens au service de l'intérêt général. Alors que nous savons que hélas, l'État a la fâcheuse habitude ces derniers temps de chercher à plutôt optimiser pour le revendre à du privé pour en tirer le maximum de recettes. Donc, ça me semble au contraire extrêmement important que ce bras de fer vis-à-vis de l'État puisse se faire, sachant que pour l'instant, on a la déclaration du président de la République, mais pas d'éléments plus sérieux, plus concrets. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Thomas CHEVANDIER avant de clore ce débat.

M. CHEVANDIER

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Moi je partage beaucoup des objectifs qui ont été rappelés par mes précédents collègues dans leurs interventions à l'instant sur les perspectives que peuvent ouvrir le déménagement de la DGSE. En tout cas, moi je veux souligner le fait que je trouvais très intéressantes les premières perspectives et les premières ébauches qui étaient rappelées par les collègues à l'instant et qu'effectivement, au moment où ces emprises seront libérées, il y aura la possibilité de faire beaucoup de belles choses dans un quartier qui est aujourd'hui un quartier qui est très enclavé et donc ça ouvre des possibilités excellentes et très positives pour nous. J'appelle juste à la vigilance sur un point, c'est qu'aujourd'hui, c'est des perspectives qui sont très lointaines. On parle de 2028, on entend aussi des dates plus lointaines, 2030, 2032. On sait également que les services de l'urbanisme nous expliquent qu'ils ne pourront pas visiter le site avant fin 2022. Et donc, il faut aussi qu'on soit très équilibré sur notre manière de communiquer et nous exprimer sur le sujet. Et nous, par exemple, au groupe Paris en Commun, on souhaite voter ce vœu évidemment. On souhaite juste alerter par exemple sur le terme de concertation qui nous semble un peu précipité.

M. PLIEZ

On est à la fin.

M. CHEVANDIER

Comment ?

M. PLIEZ

On a fini le temps de parole, Thomas.

M. CHEVANDIER

Ah oui, d'accord. Voilà, juste, on alerte sur le terme « concertation ». On aimerait le substituer par le terme que tu proposais, Jacques, à l'instant, c'est-à-dire des temps d'échanges peut-être, mais pas ce terme-là qui nous semble aujourd'hui précipité. Mais attention à ne pas susciter d'espoir trop important sur le devenir immédiat de cette parcelle parce que tout ça, c'est dans longtemps, très longtemps.

M. PLIEZ

Merci. Je vais vous proposer de passer au vote sur ce vœu puisque je n'ai pas vu d'autre prise de parole. Alors, Thomas CHEVANDIER propose un amendement, peut-il nous lire cet amendement ?

M. BAUDRIER

C'est juste remplacer « concertation » par « temps d'échanges » et ça va très bien. Sa remarque est justifiée.

M. PLIEZ

Ça va, très bien ?

Après consultation des membres, le vœu amendé est adopté.

M. PLIEZ

Je propose maintenant d'examiner avec une discussion en commun les vœux n° 111, si je ne me trompe pas, 112 et 113. Et je vais donc... oui, 111 et 113, excusez-moi, à propos de la piste d'athlétisme du stade Louis Lumière et je vais d'abord laisser la parole à Epency EPARA.

Vœu pour le maintien de la piste d'athlétisme sur le stade Louis Lumière, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise.

Vœu relatif au maintien de la piste d'athlétisme du Stade Louis Lumière, déposé par Emmanuelle Rivier, Florence Herrero, Antoinette Guhl et l'ensemble des élue-s du Groupe Écologiste de Paris 20^e et Sylvain Indjic et l'ensemble des élue-s Génération.s.

M. EPARA EPARA

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. À la suite des sollicitations et des inquiétudes à juste titre des enseignants d'EPS de l'arrondissement, ainsi que des groupes de parents d'élèves concernant la démolition des pistes d'athlétisme de la Porte de Bagnolet et du centre sportif Louis-Lumière, nous avons tenu avec Éric PLIEZ, Maire du 20^e arrondissement, et Pierre RABADAN, adjoint à la Maire de Paris en charge des sports, à travailler en lien avec les services de la Ville pour que cette situation ne reste en l'état. Si le projet de réaménagement du quartier Python-Duvernois dans le cadre du plan du NPNRU est une opération majeure de notre mandature qui améliorera durablement le cadre de vie des habitants et plus largement des portes de notre arrondissement, nous sommes cependant d'accord pour que ce projet urbain ne se fasse pas au détriment des pratiques sportives. Je rappelle que la onzième ville de France, que le 20^e arrondissement de Paris avec ses 200 000 habitants environ est sous-dotée en équipements sportifs. Ainsi, la piste de la Porte de Bagnolet sera donc comme prévu détruite pour faire place à un parc paysager sportif de plus de 3 ha, parc qui deviendra un poumon vert dans notre arrondissement et un espace de vie structurant du quartier des Portes avec, en son sein, un parcours sportif avec des agrès sur 800 m. Cependant, j'ai tenu avec le concours et l'aide d'Éric PLIEZ et de Pierre RABADAN à tenir compte des vellétés remontées par les enseignants d'EPS, les groupes scolaires et la fédération des parents d'élèves dans l'intérêt des apprentissages de l'EPS et du développement de l'athlétisme pour les scolaires et les associations sportives. Nous avons pu travailler avec la direction de la Jeunesse et des Sports à des études de faisabilité pour à la fois maintenir la piste d'athlétisme de Louis-Lumière et permettre le maintien de la pratique du foot pour les clubs. Nous avons donc acté le maintien de la piste de Louis-Lumière, seule piste homologuée de 400 m et la création à la place des terrains de tennis, de deux terrains désormais de football permettant l'entraînement de nos clubs. Par ailleurs, nous avons intégré dans l'aménagement global la rénovation complète de la piste située à Maryse-Hilsz qui sera complétée par la livraison d'une cité des sports de 10 000 m² avec une offre sportive diversifiée. Nous travaillons de plus avec les services pour que les clubs et scolaires ne perdent de créneaux et puissent maintenir les compétitions dans notre arrondissement. C'est pourquoi, pour toutes les solutions précédemment évoquées qui rendent automatiquement caducs les vœux relatifs au maintien de la piste de Louis-Lumière que vous avez déposé, je crois avoir répondu à vos inquiétudes et vous demande donc de le retirer de ce Conseil. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. La parole, pour l'instant j'ai deux inscrites : Emmanuelle RIVIER et Virginie DASPET. Emmanuelle RIVIER.

Mme RIVIER

Monsieur le Maire, chers collègues, cher Epency. Nous sommes ravis de ce dénouement. Sur ce sujet, nous avons été depuis quelque temps déjà assez sensibles aux interpellations que nous ont faites les habitantes, les habitants et surtout les usagers et les usagères de cette piste d'athlétisme. Nous sommes toutes et tous d'accord pour considérer que le 20^e est sous-doté en équipement sportif et que, voilà, il n'était pas possible d'envisager de supprimer une piste d'athlétisme de 400 m au stade Louis-Lumière, d'autant plus que cette piste était la seule qui était règlementaire selon la Fédération Française d'Athlétisme, la seule règlementaire dans le 20^e arrondissement, d'autant plus qu'elle était, qu'elle d'ailleurs toujours utilisée par plus de 3 000 usagers scolaires du collège Flora-Tristan qui est le seul de notre arrondissement à disposer d'une section sport-étude, et de nombre de clubs et d'associations sportives. Alors, en tant qu'élue à égalité, vraiment je suis ravie de savoir que cette piste va être maintenue puisque l'athlétisme vraiment a une dimension dans laquelle l'égalité fille-garçon dans le sport a toute sa place, à laquelle égalité la mairie de Paris et l'élue au sport a réaffirmé tout son attachement et donc voilà, nous sommes contents et contentes d'avoir entendu ce soir que

finalement, la piste au stade Louis-Lumière serait maintenue. Pour finir, je voudrais tout de même saluer les associations, les habitantes et les habitants qui nous ont interpellés, qui nous ont amenés à en arriver à cette position ce soir et surtout les performances des athlètes...

M. PLIEZ

Nous arrivons au bout de la minute, Mme RIVIER.

Mme RIVIER

... qui nous emmènent là. Oui, mais je vais dépasser pour nommer les personnes qui chez nous dans le 20^e arrondissement...

M. PLIEZ

Non non, il y a une règle.

Écoutez, on va essayer de garder un peu de discipline. Alors, j'ai une question qui m'est posée dans le chat qui est de savoir pourquoi il y a eu une réponse de l'Exécutif avant la présentation des vœux. Non, ce n'est pas une réponse de l'Exécutif, c'est un point d'information sur où nous en sommes et nous tenions à le faire parce que la question que je vais poser maintenant à ceux qui ont déposé des vœux, c'est : maintenez-vous vos vœux ? Et si oui, vous aurez bien sûr l'occasion de les présenter. Donc, Emmanuelle, après ces mots encourageants effectivement de félicitations, maintenez-vous votre vœu ?

Mme RIVIER

Alors, je demande confirmation : la piste du stade Louis Lumière sera maintenue en l'état, Epency ?

M. PLIEZ

Alors, on va même essayer qu'elle soit maintenue dans un meilleur état, on en serait content.

M. EPARA EPARA

Oui et oui !

M. PLIEZ

Oui, nous avons pu retravailler le projet, difficilement parce qu'il me semble qu'il avait été acté sous l'ancienne mandature, mais voilà, nous sommes arrivés à un compromis qui nous semble satisfaisant et, surtout, je le dis ici puisqu'il y a des gens qui nous regardent, surtout en ne perdant pas ces deux terrains de football dénormés, de grands jeux et de jeux dénormés qui permettront aux praticiens du ballon de poursuivre aussi pour ne pas léser l'un aux dépens de l'autre. Mais on a bien entendu le message comme vous. Donc, maintenez-vous votre vœu ?

Mme RIVIER

Nous le retirons et nous vous remercions.

M. PLIEZ

Je vous remercie également. Mme SIMONNET, vous avez la parole et je vais vous poser la même question : souhaitez-vous maintenir votre vœu ?

Mme SIMONNET

Je vous le dirai à la fin de mes trois minutes.

M. PLIEZ

Je vous en prie.

Mme SIMONNET

Vous comprenez bien que c'est un important de s'exprimer sur ce sujet puisque vous avez une très forte mobilisation des professeurs d'EPS que je salue parce qu'ils viennent de remporter une belle victoire, une victoire pour l'ensemble des élèves scolarisés parce qu'il était important de pouvoir préserver cette piste d'athlétisme puisqu'entre le projet de réaménagement de Python-Duvernois qui impacte le stade non seulement Bagnolet et puis Louis-Lumière, il était donc prévu initialement de supprimer deux pistes d'athlétisme. Il y avait aussi d'autres équipements sportifs supprimés avec d'autres transformations et notamment un stade de foot qui, lui, allait être récupéré et que les profs d'EPS, mais aussi des associations, des parents d'élèves, des habitants avaient interpellé M. EPARA EPARA, vous-même Monsieur le Maire, en vain puisqu'il était initialement argumenté qu'il était impossible de faire autrement et qu'il fallait supprimer ces deux pistes. Et donc, je voudrais saluer le fait que cette mobilisation a pu obtenir gain de cause, mais je voudrais également du coup saluer le fait que vous êtes revenus sur votre position et vous avez été en capacité de pouvoir réétudier le projet et vous rendre compte qu'il était absolument nécessaire de préserver cette piste d'athlétisme qui est à la fois essentielle pour les scolaires et notamment, bien sûr, pour le collège Lucie-Faure qui a carrément une section d'athlétisme avec énormément de prix, de réussites et qui est une fierté pour l'arrondissement, mais aussi pour l'ensemble des scolaires et des non scolaires, sachant que l'athlétisme est par ailleurs un sport pour lequel il y a une grande mixité fille-garçon, comme ça a été dit précédemment. Donc, bien évidemment, je ne mets pas mon vœu au vote et je salue ce changement de position et je souhaite vraiment encourager toutes celles et ceux qui peuvent nous regarder, il ne faut jamais désespérer et toujours se mobiliser pour faire gagner l'intérêt général. Merci.

M. PLIEZ

Je vais laisser la parole à Dalila ZIANE, mais effectivement, peut-être qu'aujourd'hui, on a une majorité qui...

Mme SIMONNET

Oui, pardon, je voulais dire collège Flora-Tristan.

M. PLIEZ

Il n'y a pas de problème. Je vais laisser la parole à Dalila ZIANE.

Mme ZIANE

Oui, je vous remercie, Monsieur le Maire. Écoutez, je vais suivre les pas de mes collègues. J'ai retiré ma question écrite qui était posée sur le sujet puisqu'on va gagner du temps dans ce Conseil et je voulais vraiment saluer la décision d'écoute des parents d'élèves, d'écoute des enseignants, d'écoute des collectifs, de tous ceux qui se sont mobilisés. Et voilà, je crois que c'est une très belle victoire à la fois pour la pratique sportive, pour la mixité dans le sport et puis tout simplement, on va prendre notre arrondissement qui est effectivement sous-doté en équipement sportif, c'était important de le rappeler. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci.

M. EPARA EPARA

Il y avait aussi le vœu communiste, Monsieur le Maire, s'ils veulent dire quelque chose.

M. PLIEZ

Je vous remercie de faire l'animateur, M. EPARA EPARA. C'est très gentil. Alors, je crois que le vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen concernait le stade Paté, mais effectivement, il est évoqué au passage, le stade Python-Duvernois. Donc, je vais leur laisser la parole. Je laisserai Virginie DASPET après. Vas-y.

Vœu des élus communistes et citoyens déposé par Raphaëlle Primet et Karine Duchauchoi, relatif à la pratique de l'athlétisme dans le 20^e.

M. BAUDRIER

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Notre vœu concernait en partie le projet Python-Duvernois, mais aussi la reprise en gestion du stade Henri-Paté et donc pour réaffirmer qu'il doit être l'occasion d'offrir de nombreux créneaux aux établissements scolaires du 20^e pour la pratique de l'athlétisme. Et pour Python-Duvernois, il intégrait et demandait aussi que le parc sportif soit bien avant tout sportif et qu'il soit un parc, mais que tout l'aspect sportif soit bien mis en avant puisque je crois que ça va dans le sens du soutien aux interventions d'Epency EPARA EPARA qui œuvre en ce sens et il a bien raison. Et puis c'était en lien avec le vœu qui vient déjà d'être voté avec la concertation sur l'avenir des terrains de la DGSE qui intègre des espaces et équipements sportifs et ça va dans le sens des très nombreuses interventions venant de tous les groupes soulignant bien le fait que le 20^e manque d'équipement sportif. Et donc, ça fait un peu le tour de toutes les opportunités que nous pourrions avoir en ce sens.

M. PLIEZ

Donc, vous retirez ce vœu ?

M. BAUDRIER

Non, on peut le maintenir parce qu'il ne concernait pas uniquement la piste d'athlétisme de Python Duvernois.

M. PLIEZ

Très bien. Je vais laisser la parole Virginie DASPET.

Mme DASPET

Oui parce que du coup, je voulais intervenir à la fois en réaction à ce qu'a dit EPARA et ce que vient de dire M. BAUDRIER. On est dans le NPNRU Porte de Bagnolet, c'est très compliqué parce que tout le monde, il y a des demandes parfois incompatibles. Tout le monde veut à la fois un espace vert, des équipements sportifs, conserver les anciens, en avoir de nouveaux. Donc, c'est avoir des nouveaux logements sociaux, de l'accession à la propriété sociale, etc. Donc, ce n'est pas évident de satisfaire tout le monde et c'est parfois un puzzle géant avec tous les intérêts économiques que vous imaginez derrière. Non, je voudrais simplement remercier EPARA d'avoir fait ce travail pour que nous puissions conserver la piste d'athlétisme. Je souscris à toutes les interventions précédentes, notamment celle d'Emmanuelle RIVIER et les remerciements aux habitants qui se sont mobilisés et aux profs d'EPS. J'ai bien noté également qu'EPARA s'engageait à continuer à bagarrer pour obtenir une nouvelle piste à Maryse-Hilsz, qui elle n'est pas acquise, mais je crois que c'est un engagement aussi important et on aura besoin de tout le monde sur cette aventure-là. Alors après, si le vœu du PC est maintenu, moi j'aimerais faire une intervention spécifique. Je peux enchaîner, c'est comme vous voulez.

Alors, sur le vœu du PC, moi j'ai un vrai souci parce que là, pour le coup en rendant tout hommage et toute légitimité à ceux qui ont travaillé sur ce dossier avant moi, et notamment Jacques BAUDRIER, mais aussi en son temps, Hélène VICQ, le stade Paté, en effet, on est en train d'arriver à une négociation qui va permettre une ouverture aux scolaires, mais pour faire simple, on va dire que le terme du stade est un peu exagéré. On est plus sur quelque chose qui s'apparenterait à un TEP. Donc, avoir une activité d'athlétisme, une piste d'athlétisme sur cette emprise-là n'est juste pas imaginable. On essaye d'avoir des usages les plus variés possible. On est pour l'instant plutôt sur quelque chose qui sera un couloir de course de 100 m, mais bien évidemment, avoir une piste

d'athlétisme, ce n'est pas possible. Et là, pour le coup, ce n'est pas de la mauvaise volonté d'un côté ou de l'autre, c'est simplement que l'espace ne s'y prête absolument pas et que la parcelle n'est pas assez grande. Donc, si le vœu est maintenu, moi je voterai contre.

M. BAUDRIER

Au vu de ce débat, sans rentrer dans les détails, on a assez parlé, on va retirer notre vœu. Merci.

Les vœux sont retirés.

M. PLIEZ

Très bien, merci à vous.

V20-2021-143 : Vœu de soutien au collectif du quartier Chevaliers-Duée pour la préservation écologique des Hauts de Ménilmontant, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise.

V20-2021-144 : Vœu relatif à l'arrêt des travaux au 5 impasse des Chevaliers et d'un réexamen des constructions programmées en cœur d'îlot dans le 20^e, déposé par Antoinette Guhl et l'ensemble des élue·s du Groupe Écologiste de Paris 20^e et Nathalie Maquoi, Sylvain Indjic et l'ensemble des élue·s Génération.s.

V20-2021-145 : Vœu relatif au projet immobilier d'Habitat Social Français (HSF) 5, impasse des Chevaliers – 75020 Paris, déposé par François-Marie DIDIER et les élus du groupe Changer Paris du 20^{ème}.

Mme SIMONNET

Oui. Alors, je connais bien ce quartier. Je tiens à vous présenter brièvement la situation. Donc, on est finalement sur un peu une dent creuse en fait. Vous avez des bâtiments, on est à côté du foyer de la Duée, vous avez des bâtiments d'habitation et vous aviez deux parcelles vertes. Il y en a qui est, je crois, en zone urbaine verte, enfin qui est protégée et puis une autre qui certes ne faisait pas, je crois, l'objet de quoi que ce soit dans l'actuel PLU qui va être modifié, mais sur cette parcelle, vous aviez une végétation qui est magnifique, vous avez un arbre qui était superbe et il a été donc prévu par Habitat Social Français de bétonner cette parcelle et d'y faire un projet de construction. Alors, ça va être certes trois logements sociaux. Donc, je pense que vous alliez encore dire : « Je suis contre le logement social », mais pas du tout et je souhaite absolument qu'on concilie l'objectif social et l'objectif écologique. Et pour avoir trois logements sociaux en plus dans le 20^e, on ferait bien mieux de préempter dans le diffus, comme nous l'avons fait précédemment aujourd'hui dans une autre délibération, que de bétonner et d'abattre les arbres. Je pense que ça pose un grave problème en termes d'îlots de chaleur. C'est en totale contradiction avec les engagements que vous avez pris devant les électeurs d'augmenter les espaces en pleine terre. Et vous savez que dans cette zone-là, assez dense, on va donc aggraver les phénomènes d'îlots de chaleur avec le réchauffement climatique, on va aussi poser les problèmes d'accès aux pompiers. Je pense que ces logements sociaux, par ailleurs, on se retrouve avec des façades en vis-à-vis, donc pas de fenêtre possible et donc vont être assez sombres. Donc, ce n'est pas forcément du logement social, je trouve, dans de bonnes conditions et on est là face à une situation par ailleurs juridiquement intéressante puisque le permis de construire qui avait été octroyé par la mairie pourrait aujourd'hui ne plus être valide. Les membres du collectif, malgré leurs nombreuses démarches, n'arrivent pas à avoir accès à son éventuelle prorogation. Cette prorogation, selon nos informations, ne devrait pas être. Qu'en est-il de votre côté en termes d'informations ? Mais voilà pourquoi je demande à travers ce vœu qu'on informe d'abord sur la validité ou non du permis de construire, que ça soit rendu public, et que la Ville s'engage à son non-renouvellement, s'oppose à son renouvellement et s'engage en faveur de l'arrêt du projet, le classement de cette parcelle en zone urbaine verte dans le plan local d'urbanisme afin de la préserver et de la rendre inconstructible, et qu'on informe sur les plantations d'arbres qui sont prévues pour compenser l'abattage qui a été effectué. Et il est important qu'on puisse avoir

connaissance, s'il y a d'autres projets comme ça dans le 20^e, on va encore abattre des arbres sans même que les élus de la majorité ne semblent être au courant. Donc là, il y a manifestement un grave problème et des graves contradictions à l'intérieur de la majorité sur l'engagement qui a été pris devant les électeurs de préserver les espaces verts et de préserver, là c'était vraiment un bel îlot de biodiversité. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Je vous remercie. Alors, je rappelle, mais vous n'avez pas dépassé votre temps de parole, que pour l'expression c'est trois minutes, et comme nous l'avions dit tout à l'heure...

Mme SIMONNET

J'ai tenu !

M. PLIEZ

Oui, tout à fait. Comme nous l'avions dit tout à l'heure, nous groupons, puisqu'il y a trois vœux qui vont dans le même sens, donc on va laisser la parole aux deux autres intervenants avant d'entamer le débat.

Mme GUHL

Oui, c'est moi qui interviendrai pour présenter ce vœu. Donc, Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement, il y a eu un abattage d'arbres, d'un très bel arbre immense puisqu'il faisait plus de 10 m de hauteur au cœur d'un îlot situé impasse des Chevaliers et rue de la Duée. Alors, si on ne peut que regretter aujourd'hui en 2021 l'abattage de ce type d'arbre, il me semble qu'il n'est pas encore trop tard pour arrêter un désastre, j'allais dire, urbain puisqu'il s'agit de construire sur de la pleine terre en plein cœur d'îlot. D'autant plus que la délibération qui a amené à la réalisation de ce permis de construire qui date de novembre 2015 ne mentionnait pas, je n'ose pas imaginer que c'était volontaire, mais je tiens à le dire, que cette délibération de novembre 2015 ne mentionnait pas d'abattage d'arbre et c'est pourquoi, cette délibération a été votée. Donc, il me semble là aussi qu'il y a un souci de prorogation du permis de construire qui n'a pas été demandée. Donc là, on va entrer dans une bataille d'experts, savoir est-ce que le permis de construire doit être prorogé, ne doit pas l'être, etc. Moi, pour ma part, il me semble à cette heure que nous pouvons nous éviter toute cette bataille d'experts en demandant effectivement à ce qu'il y ait négociation avec HSF pour arrêter toute construction dans ce cœur d'îlot. Et tant qu'écologiste, que groupe Écologiste et je parle aussi au nom du groupe Générations qui est cosignataire de ce vœu, la construction en cœur d'îlot aujourd'hui n'est pas compatible ni avec le plan climat, ni avec notre plan de résilience, ni avec tous les engagements qui ont été pris au cœur de la campagne. Nous ne pouvons pas, aujourd'hui, avec les canicules qui nous attendent, continuer à abattre des arbres, à construire en cœur d'îlot, à éviter en réalité toute possibilité de rafraîchissement d'air pour les populations qui habitent sur cette parcelle. D'autant que sur cette même parcelle, au sujet du Foyer de la Duée, il y a déjà eu l'abattage d'une douzaine d'arbres, ce qui en soit était là aussi problématique, c'était bien sûr sous l'ancienne mandature, mais on est dans une situation qui est une situation délicate. Avant d'arriver à la fin de mes trois minutes, j'en viens aux attendus ce vœu, c'est un, effectivement, que soit négocié avec HSF l'arrêt de la construction sur la partie pleine-terre et partie végétalisée. Bien sûr, il est toujours possible de rehausser et de continuer la rénovation du bâti existant, qui existe aujourd'hui à l'heure actuelle. Que soient replantés sur cette parcelle des arbres à hautes tiges et c'est absolument indispensable dans le cadre de l'adaptation au changement climatique et que nous réexaminions, que nous ayons une revue de tous les projets d'urbanisme et de construction en cœur d'îlot dans le 20^e, car vous le savez, à la dernière mandature, la délégation à l'urbanisme, la Maire du 20^e s'est auto-octroyé cette délégation à l'urbanisme. J'ai bien peur que nous ayons d'autres mauvaises surprises comme celles-ci dans les projets qui sont en cours. Nous demandons donc un réexamen, une revue de tous les projets déjà signés, déjà votés, mais non encore en cœur d'îlot et qu'enfin...

M. PLIEZ

Nous sommes à la fin du temps de parole. Je vais couper.

Mme GUHL

Voilà, écoutez et que nous suspendions et que vous suspendiez bien sûr les travaux sur cette parcelle en ce qui concerne la pleine terre et la parcelle végétalisée.

M. PLIEZ

La parole est à François-Marie DIDIER et aux élus du groupe Changer Paris sur le même sujet.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Je préciserai certaines choses, vu que beaucoup a été dit par mes collègues précédemment. Effectivement, cette opération immobilière d'Habitat Social Français concerne la construction de 13 logements et pas seulement trois et il y a bien deux délibérations sur le sujet, une de 2015, qu'Antoinette GUHL a cité, et une autre de 2016. Cette opération avait évidemment été autorisée par la précédente mandature. S'agissant du permis de construire, il a été accordé en 2016 et prolongé en 2019 pour une durée d'un an et est devenu caduc en décembre 2020. Alors, depuis 2016, que s'est-il passé ? Pas grand-chose hormis la démolition de la maison qui était construite sur une partie de cette parcelle. Donc, cela fait cinq ans que rien n'a été fait, et donc, il n'y a pas vraiment d'urgence, même si les travaux ont repris ces derniers temps. Je rappellerai que la préfecture de police avait quand même refusé l'implantation d'une grue dans le quartier pour la réalisation des travaux sur cette parcelle. Cela signifie quand même qu'il y a un vrai problème. D'ailleurs, Danielle SIMONNET l'a rappelé, comme il s'agit d'une dent creuse, il y a aussi des problèmes en cas d'incendie puisque finalement, on souhaite construire au milieu d'immeubles, sans accès à la rue, à la place d'un ancien jardin où des arbres ont été abattus, ça vient d'être dit. Donc moi, je me suis rendu sur place, j'ai rencontré les riverains, je suis en lien évidemment avec eux pour les aider, les défendre et puis faire entendre leur voix. Les riverains, ils sont opposés à ce projet en tout cas dans sa forme actuelle. Donc, l'idée, c'est quand même qu'on préserve aussi leur cadre de vie et ça me paraît normal quand on souhaite ériger un immeuble en face de leur fenêtre. Concernant le permis de construire, je vais un peu répéter ce qui a été dit, mais c'est vrai que moi, les services de l'urbanisme de la Ville, que je remercie pour leur collaboration, et Habitat Social Français m'ont confirmé que le permis de construire était valide. Ça me laisse assez perplexe et, effectivement, on va rentrer dans une bataille juridique pour démontrer que ce permis n'est plus valide et que les travaux qui ont été réalisés contrevenaient finalement la législation parce que le chantier est à l'arrêt depuis 2018 et nous sommes en mai 2021. Je rajouterai une chose, c'est que Madame la Députée, Georges, PAU-LANGEVIN, dès 2017, avait fait part des préoccupations des riverains sur ce projet en adressant des courriers à Célia BLAUDEL qui était maire-adjointe à l'environnement et Ian BROSSAT, maire-adjoint au logement. Donc, ce que je demande dans ce vœu, c'est que ce projet soit abandonné dans sa forme actuelle et qu'il soit réétudié. Ça, les riverains, en concertation avec eux, n'y sont pas opposés. Ce projet, c'est un non-sens écologique. C'est l'image du projet de Batigère rue Stendhal et rue des Prairies, c'est-à-dire qu'on dénature un quartier, on ne se préoccupe pas du tout des riverains, on construit, on densifie dans des endroits où il ne faudrait pas. Donc, je demande aux élu(e)s de ce Conseil de ne pas adopter une posture partisane pour défendre le 20^e et de voter mon vœu, de protéger aussi les derniers espaces verts préservés et sauvages de notre arrondissement. Je terminerai par-là, Monsieur le Maire, donc vous, vous êtes quand même en capacité de pouvoir négocier avec la Ville de Paris et aussi avec HSF qui est un bailleur important, dont la Ville de Paris est actionnaire, pour qu'on stoppe ce projet. Et puis je ferais une explication de vote rapide. Le vœu de Danielle SIMONNET et d'Antoinette GUHL vont dans le même sens que mon vœu, je voterai évidemment favorablement ces deux vœux. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Thomas CHEVANDIER.

M. CHEVANDIER

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Déjà, j'aimerais dire que je suis assez étonné de la manière dont le débat est posé. Il est posé par les intervenants comme si on avait un débat sur les délibérations à venir. On a des délibérations qui ont déjà été votées, plusieurs, il y a plusieurs années avec un débat éclairé, des travaux qui ont commencé. Donc, on ne pose pas le débat de la même manière que si on

était en train de débattre des délibérations et de la forme du projet déjà. Et la manière dont ce débat est posé par les différents protagonistes jusqu'à présent est biaisée pour cette raison-là. Moi je vais d'abord répondre sur l'aspect juridique. Il y a un courrier qui a été envoyé par les services de l'urbanisme au collectif d'habitants, il y a quelques jours, qui rappelle les éléments juridiques suivants, à savoir que le Code de l'urbanisme prévoit qu'un permis est délivré pour un délai de trois ans prorogeable deux fois un an, que celui-là a été délivré le 15 décembre 2016, prorogé le 13 décembre 2019 avec une date de validité au 15 décembre 2020 et qu'au 15 décembre 2020, des démolitions avaient déjà été entreprises et notamment celles de la maison, de sorte que le permis avait eu un commencement d'exécution qui rend les travaux juridiquement valables. Ça, c'est pour le point juridique. Après, pour les éléments plus politiques, moi je vais rappeler ces chiffres que je rappelle à chaque fois qu'on a des débats sur l'implantation de logement social dans l'arrondissement parce que ces chiffres, ils nous servent de boussole. C'est les chiffres du mal-logement, c'est un million de personnes en France qui sont privées de logement, c'est 250 000 demandeurs de logements sociaux à Paris, c'est seulement 2 500 logements sociaux produits à Paris en 2019 et il y a un effort qu'il faut qu'on maintienne. C'est la réalité sociale de notre arrondissement. Et quand on est de gauche, pour ceux qui défendent un certain nombre d'amendements, ça doit être notre principale boussole. Sur le vœu de Mme SIMONNET, j'entends comme d'habitude toujours le même prétexte, à savoir : il ne faut pas construire un nid surélevé parce que la préemption et la réquisition de bureaux et de logements vides et vacants suffisent. C'est évidemment faux. On sait, il y a des études de l'APUR notamment qui démontrent que la mobilisation des bureaux vides en Île-de-France, c'est seulement 1 000 à 2 000 logements maximum par an en Île-de-France et encore principalement en Grande Couronne. Donc, c'est de la pensée magique que vous faites. Encore une fois, là, à des buts électoralistes parce que ça n'a échappé à personne que dans 10 jours, il y a une élection. Mais la vérité, c'est que ça n'est qu'un prétexte pour surfer sur cette revendication et ça n'est absolument pas à la hauteur des exigences d'intérêt général. Et donc, évidemment, moi je...

M. PLIEZ

Il faut conclure.

M. CHEVANDIER

... suis pour le rejet du vœu de Mme SIMONNET. Quant au vœu des groupes Générations et Écologistes, moi j'ai entendu votre intervention, Mme GUHL. Vous dites qu'il faut arrêter un désastre urbain. Il pouvait être arrêté ce fameux désastre urbain en 2015 et 2016. Il a fait l'objet de deux délibérations qui sont renseignées par HSF, il y a des notes qui sont précises. Et par ailleurs, vous dites qu'il y a une volonté de dissimuler les abattages d'arbre. Jusqu'à présent, il n'y avait pas mention dans les délibérations des abattages d'arbre. C'était une erreur parce qu'on sait très bien qu'aujourd'hui, politiquement, c'est très important et on est contre l'abattage d'arbres quand il n'est pas nécessaire ou quand les arbres ne sont pas malades, évidemment. Mais à l'époque, en 2015 et en 2016, ce n'était pas le cas. Et donc, c'est tout à fait possible qu'à ce moment-là, ça vous ait échappé, c'est tout à fait possible qu'à ce moment-là, ça n'était pas une priorité politique, autant que ça l'est aujourd'hui. D'ailleurs, George PAU-LANGEVIN elle-même s'est émue des risques que ça faisait peser sur la parcelle végétalisée. Donc, si elle qui n'était pas membre du Conseil d'arrondissement avait l'information, vous étiez tout à fait en mesure de l'avoir. Et donc, moi je trouve regrettable que vous n'assumiez pas ce vote, ces votes. Quand on est responsable politique, on assume les engagements qu'on a pris à un moment donné. Quant à la question du moratoire, il est évidemment impossible en droit et éthiquement problématique quand on a soi-même participé à ces votes. Encore une fois, les élus, ils ont tous les moyens d'avoir les informations. Les délibérations qui nous sont communiquées, elles sont parfaitement renseignées. Et donc, là encore, c'est dans une période électorale, une manière peut-être de détourner la responsabilité qui était la vôtre à ce moment-là. Je trouve ça regrettable encore une fois, je le redis. On n'est pas dans le cadre d'un débat politique ou un débat de délibération pour des projets à venir, on débat de délibérations qui ont déjà été votées, il y a cinq ans et il y a six ans par des élus qui aujourd'hui s'y opposent parce qu'ils n'assument pas les positions qui étaient les leurs à cette époque-là. Et moi, personnellement, je le regrette et le groupe PEC appellera à voter contre ces trois vœux.

M. PLIEZ

Merci. Alors, j'ai vu tout le monde, rassurez-vous. J'ai donc vu : Frédéric HOCQUARD, j'ai vu et j'ai mal noté une autre personne puis Danielle SIMONNET et Antoinette GUHL. Donc, pour l'instant, Frédéric HOCQUARD.

M. HOCQUARD

Oui, quelques mots sur ce débat. Thomas CHEVANDIER a rappelé le passé et ce permis de construire du passé puisqu'il date de la mandature précédente. Antoinette GUHL a esquissé quelques mots, et je pense qu'on va peut-être potentiellement avoir dans cette mandature d'autres sujets sur des permis de construire qui ont pu être peut-être des fois, par la Mairie du 20^e, signés à l'emporte-pièce, non pas de la part de l'adjointe aux questions d'urbanisme qui n'a pas été adjointe pendant toute la mandature, je rappelle, Hélène VICQ, mais de la part de la Maire sortante, Frédérique CALANDRA, qui, on l'a vu, il y a eu des sujets d'ailleurs qui ont été des sujets fort médiatiques comme le carrefour de l'avenue Gambetta, je le rappelle, a parfois signé des permis de construire qui pouvaient être contradiction avec des questions fortes. Je pense que celui-là, avec le fait justement qu'en cœur d'îlot, on coupe un arbre centenaire, était effectivement en contradiction avec ce que nous portons, ce que nous portons actuellement, c'est-à-dire l'idée qu'il faut aujourd'hui lutter ardemment contre la question du réchauffement climatique et que, oui, il faut donner une priorité par rapport à ces sujets-là. Je voulais rappeler ça parce que c'est le sujet qui est posé aujourd'hui. Évidemment, ces permis ont été signés, mais la négociation est toujours possible avec les promoteurs, la négociation est toujours possible avec le porteur de projet. Évidemment, si nous disons et nous partons du fait que c'est un fait acquis, aucune négociation ne sera possible de ce point de vue-là. Je voulais mettre un point d'alerte parce que les trois vœux qui sont présentés ce soir disent, avec des formes différentes, ces questions-là, rappellent cela. C'est une question qui est devant nous. Ne nous jouons pas le faux débat entre nous qui serait d'un côté ceux qui seraient pour loger les gens et de l'autre côté les autres, ceux qui seraient pour préserver les arbres et lutter contre le réchauffement climatique. Ce n'est pas la discussion. Je pense que la majorité et les dernières élections municipales et la majorité que nous avons construite montrent justement qu'on a su dépasser ce débat-là. On doit aussi être capable de dépasser ce débat-là sur le cas d'espèce, notamment parce que je pense que nous aurons ici ou ailleurs d'autres questions, notamment sur les cœurs d'îlots dans un arrondissement qui n'est pas un arrondissement simple parce que c'est un arrondissement dense dans lequel évidemment, on doit aussi pouvoir loger les gens et construire du logement social. C'est tout à fait en conscience, mais encore une fois, Thomas CHEVANDIER n'était pas là, mais je le rappelle quand même, nous avons fini la mandature et je parle là au nom de l'ensemble de la majorité qui composait la majorité actuelle et la majorité passée par boycotter le Conseil d'arrondissement, vu la manière dont se comportait la Maire d'arrondissement qui a fait finir encore une fois, et je finirai là-dessus, par prendre en main, c'était le seul arrondissement parisien dans lequel elle dirigeait elle-même la délégation sur l'urbanisme, tellement elle avait géré les choses de manière autocratique. Donc, rappelons tout ça parce que c'est aussi ça dont on hérite et aussi ça qu'il faut essayer de travailler différemment aujourd'hui. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Alors, j'ai encore un certain nombre de prises de parole. Dans l'ordre à ce stade : Danielle SIMONNET, Antoinette GUHL, Sylvain INDJIC et Jacques BAUDRIER.

Mme SIMONNET

M. CHEVANDIER, il faut arrêter votre mépris et renseignez-vous un petit peu parce que je pense avoir quand même la réputation, et qui n'est pas surfaite, d'être une bosseuse et que des vœux, j'en présente, et des sujets, j'en soutiens depuis déjà bien longtemps, depuis bien longtemps que je suis investie dans cet arrondissement. Et donc, prétendre que c'est par pur électoralisme parce que là, prochainement, il y aura les élections législatives, que je présente ce vœu est un mépris, mais qui est sans doute à la hauteur de votre angoisse sur cette échéance électorale que vous maîtrisez peu. Maintenant, je voudrais revenir sur ce qu'a pu dire Frédéric HOCQUARD, je pense que cette délibération est antérieure à votre conflit interne avec la majorité et Frédérique CALANDRA. Je vous rappelle que vous n'avez été en crise avec Mme CALANDRA qu'à partir du moment où elle a soutenu M. BARGETON aux élections sénatoriales. Or, moi je suis en désaccord avec sa façon de faire de la

politique depuis bien plus longtemps que cela. Et oui, je pense que ces dossiers-là n'ont pas été portés que par Frédérique CALANDRA et qu'il serait trop facile de lui faire porter à elle seule la responsabilité parce qu'ils sont aussi visés par la Mairie centrale, la Mairie d'arrondissement n'étant pas de plein exercice et que les dossiers étant aussi étudiés et travaillés par la Mairie centrale. En tous les cas, concernant le carrefour, vous savez pertinemment que c'était également le cas et que c'est la mobilisation qui a fait aussi changer d'avis un certain nombre d'élus. Maintenant, sur les trois vœux, je voterai pour les trois vœux parce que j'estime que, oui, ils écrivent les choses différemment parce que chacun y va de sa culture politique, mais ils vont tous les trois finalement dans le même sens qui est de dire : il faut préserver les îlots. Et je continue à être convaincue que Paris se doit de porter la question sociale en articulation avec la question écologique. Si vous pensez que la crise du logement va la résoudre en bétonnant la moindre parcelle, le moindre îlot, cœur d'îlot d'immeubles, c'est une aberration écologique extrêmement grave. Et il n'y a pas que la réquisition des logements vides, il y a aussi la préemption. Mais regardez la réalité en face, la réquisition, vous n'en avez portée aucune parce que c'est le préfet qui en porte la responsabilité en termes d'exécution, mais vous n'avez mené aucune bataille pour exiger du préfet qu'il l'applique. Or, ça c'est un gros problème. Et la préemption, vous l'utilisez insuffisamment parce que ça vous coûte plus cher de préempter vu la spéculation immobilière, que de construire la moindre dent creuse. Et je pense que, oui, la question d'assumer la préemption et de mener la bataille sur les compétences qui devraient être transférées aux municipalités sur l'application de la loi Réquisition serait une bataille qui permettrait justement d'allier la question sociale et la question écologique. Bravo en tous les cas aux habitants qui soulèvent ce problème. Je voterai les trois vœux et je suis très inquiète sur la suite de ce dossier.

M. SAUVAGE

Merci. Je donne la parole à Antoinette GUHL.

Mme GUHL

Oui. Moi, j'aimerais également pour répondre à M. CHEVANDIER, car je trouve que son intervention est effectivement très peu respectable et très peu respectueuse à notre égard. M. CHEVANDIER, nous sommes là en train de parler d'habitants qui ont à subir non seulement des coupes d'arbre, une construction en cœur d'îlot, alors même que chacun et chaque groupe de la majorité, aujourd'hui – je vais couper ma caméra, excusez-moi, parce que j'ai une mauvaise liaison – dans la majorité se prévaut des questions écologiques. Aujourd'hui, si nous voulons être en phase avec nos engagements, nous devons arrêter pour l'avenir ce qui est encore maîtrisable. Je vous le dis, HSF, oui, nous sommes en mesure de négocier avec eux puisqu'il s'agit d'un bailleur de la Ville, puisqu'il s'agit d'un partenaire avec lequel nous travaillons, d'un partenaire que nous subventionnons. Tant que la construction n'est pas faite, la négociation est possible. Donc oui, bien entendu que vous vous rendez responsable par votre intervention du fait de ne pas vouloir mettre un terme à ces travaux. Le fait de dire et de répéter : « Vous avez eu un débat éclairé », non, je vous le redis, M. CHEVANDIER, le débat n'était pas éclairé et je n'oserais pas dire ici publiquement que les délibérations étaient volontairement mal écrites pour cacher la réalité, mais j'avoue que ça n'est absolument pas impossible. Et l'abattage d'arbres en 2015 ou en 2016, nous y attachions autant d'importance qu'aujourd'hui. Donc, en réalité, vos arguments sont faux, M. CHEVANDIER. Donc, aujourd'hui, nous devons prendre nos responsabilités d'élus en place et pour l'avenir et nous pouvons stopper cette construction et nous devons même regarder celles qui ne sont pas encore construites, toutes celles qui ont été signées et non encore construites, car il y a sans doute d'autres cadavres dans les placards. Donc, il est vraiment très urgent de le faire. Nous maintenons notre vœu et, bien entendu, nous voterons les deux autres vœux sur ce sujet puisqu'ils disent la même chose et nous remercions les habitants qui se sont mobilisés et qui se mobilisent depuis longtemps. Nous n'avons pas eu connaissance non plus de la pétition signée, alors qu'elle avait été signée par plus de 1 000 personnes. Et en Conseil d'arrondissement, cela ne nous avait pas été transmis. Alors maintenant, nous avons un débat éclairé. Il nous est encore possible d'agir. Alors, s'il vous plaît, agissons !

M. PLIEZ

Alors, la parole est maintenant à Sylvain INDJIC puis à Jacques BAUDRIER.

M. INDJIC

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Alors, je vais... vous m'entendez bien ?

M. PLIEZ

Tout à fait bien.

M. INDJIC

Oui, excusez-moi, je ne mets pas caméra, j'ai des petits problèmes de connexion, donc je préfère...

M. PLIEZ

On vous entend et je passerai la parole ensuite à Pascal JOSEPH puis à Jacques BAUDRIER pour conclure. Allez-y.

M. INDJIC

D'accord. Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Alors, je vais effectivement aller dans le sens de l'intervention de ma collègue, Antoinette GUHL. Je tiens à dire, M. CHEVANDIER, que ce n'est pas parce qu'on est en campagne électorale que nous faisons aujourd'hui ce vœu. Nous aurons exactement la même position après la campagne électorale. Et là, clairement, nous continuerons à défendre les cœurs d'îlot, ça, c'est une chose, sans pour autant être contre le logement social. Et je trouve qu'effectivement, vos accusations ne sont pas très respectueuses sur la question. Vous savez notre positionnement là-dessus et je partage les propos qui ont été tenus par Mme SIMONNET, qu'il y a un équilibre à trouver et qu'il est important de ne pas bétonner toute parcelle qui peut l'être parce qu'il y a quand même cette question d'îlots de chaleur. Et là d'ailleurs, je vous renvoie à l'étude de l'APUR qui a été réalisée et qui nous indique vraiment que tous ces îlots, ces cœurs d'îlots sont à préserver. Donc, je vous renvoie à cette étude qui est très intéressante.

M. PLIEZ

Pascal JOSEPH.

M. JOSEPH

Oui, Monsieur le Maire, collègues. Pour répondre à François-Marie DIDIER, je pense que c'est bien d'exhiber le témoignage de George PAU-LANGEVIN quand par ailleurs, dans un document, on la met à mal. Donc, il faudrait être un peu raccord sur l'appréciation de George PAU-LANGEVIN. Deuxièmement, je pense que nous sommes entre nous, mais malheureusement et heureusement peut-être, nous sommes regardés et donc nous ne sommes pas uniquement entre nous. Et donc, je pense qu'on peut s'éviter des opprobres, des M. CHEVANDIER. C'est un collègue, c'est un camarade élu, nous avons fait liste commune ensemble. Et donc, je pense qu'on peut avoir un débat qui soit totalement apaisé.

Mme SIMONNET

Je n'ai pas fait liste ensemble.

M. JOSEPH

Je ne parlais pas de toi, Danielle, et c'est le Maire qui est le maître de la police de l'assemblée. Et donc, troisièmement, je pense qu'on pourrait s'éviter des oxymores, le désastre urbain, dont parle notre chère collègue, Antoinette, et sur l'abattage d'arbres, je pense que la question qui est posée, c'est comment on peut répondre à la demande de logements, à la demande de vivre ensemble dans une ville qui est passée de 100 000 demandeurs de logement à 112 000 demandeurs de logement. Dans un arrondissement qui est passé de 10 000 demandeurs de logement à 12 000 demandeurs de logement. Donc, je pense qu'il faut faire ce travail entre nous pour être entendu des habitants et de pouvoir concilier à la fois le vivre ensemble et le vivre ensemble. J'ai dit.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Jacques BAUDRIER. Sylvain INDJIC, je précise qu'on vous a fort bien entendu, là, dans votre intervention. Jacques BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Merci, Monsieur le Maire. Donc, je précise la position du groupe Communiste sur ces trois vœux. Je voudrais, pour dépassionner un peu le débat, rappeler de quoi on parle. Donc, un permis, alors ce n'est pas du bétonnage, il faudrait dire du boisage puisque la construction d'HSF est particulièrement vertueuse du point de vue des matériaux utilisés, avec une construction entièrement en bois, beaucoup de matériaux biosourcés, pas de parkings en dessous, enfin, c'est quelque chose, plutôt une architecture telle que nous la concevons maintenant. Ensuite, évidemment, aujourd'hui on va travailler sur un PLU. Je pense que le point d'équilibre de ce PLU et entre la préoccupation du logement et de la préservation de la pleine terre sera plutôt à la préservation intégrale des cœurs d'îlots. Donc, très probablement, dans le PLU que nous voterons, j'espère unanimement bientôt, ce type de terrain, ce type de construction, les trois logements sur les 13, rappelons-le, risquent ce type de parcelle sera préservé. Le fait est qu'aujourd'hui, ces trois logements puisque c'est de ça dont on parle, représentent, on peut regretter évidemment l'abattage de cet arbre, dont personne ici n'en a été informé, mais représentent seulement une petite partie de ce cœur d'îlot puisque l'essentiel du cœur d'îlot fait partie d'autres parcelles au cœur de cet îlot. Et donc, c'est peut-être 10, 15 % du cœur d'îlot qui sera affecté ou il y aura de la pleine terre en moins. Donc, c'est de ça dont on parle, ce n'est pas un bétonnage terrible. Et de fait, si ce projet est arrêté, en particulier pour ces trois logements, on remet en cause les 13 logements. Cela a un impact financier pour le bailleur social qui appartient à la Ville de plus d'un million d'euros qui se reportera certainement soit sur le contribuable, soit sur les locataires du logement social, l'HSF. Il faudra bien que quelqu'un assume, a minima, ce million d'euros, voire plus de surcoûts et donc pour de la surface de pleine terre à enlever qui est plutôt relativement limitée. Donc, au vu de la situation telle qu'elle est, l'arbre a été abattu, on peut le regretter. Il nous semble, et au vu du nombre de logements et de l'enjeu financier, et des possibilités de dégager, de débitumer des surfaces beaucoup plus importantes à proximité dans le quartier parce que le but, c'est une pleine terre globale, si on imperméabilise 40 m² et qu'on peut en débitumer à côté 1 000 ou 2 000 m², il faut avoir une vision un peu globale. Et au vu du coût de plus d'un million d'euros, il nous semble que le point d'équilibre, et il y a un vœu du Maire qui nous propose justement de nous engager vers la désimperméabilisation de surfaces beaucoup plus importantes dans le quartier, il nous semble que le point d'équilibre, et sans jeter d'anathème à quiconque, va plutôt dans le sens que cette construction en matériaux particulièrement vertueux et écologiques et qui n'imposera pas de vue d'ailleurs trop aux riverains, c'est plutôt assez élégant dans l'insertion urbaine. Le meilleur point d'équilibre, il nous semble, est de continuer cette construction. Tout le monde a rappelé les conditions et il nous semble en tout cas que nous voterons contre ces trois vœux pour, de notre point de vue, avoir le meilleur point d'équilibre pour l'intérêt général entre le logement et la pleine terre. Nous pensons que nous pourrions avoir dans ce quartier beaucoup plus de logements sociaux et beaucoup plus de pleines terres.

M. PLIEZ

Merci, Jacques BAUDRIER. Nous allons procéder au vote. Alors, je suppose que vous attendez que je dise ce que je pense de tout ça. Donc, j'ai envie de vous le dire. Moi, j'ai un point commun avec vous tous, c'est qu'aujourd'hui, nous sommes dans une démarche sans doute différente et plus respectueuse et, Jacques l'a bien dit, le PLU nous permettra sans doute de nous retrouver sur un certain nombre de points. Sur les vœux déposés, je crois que la direction de l'urbanisme a largement apporté les réponses à un certain nombre de questions que vous posiez. Sur la légalité, le projet est valable. La mise en cause de trois logements remet de toute façon tout le projet en cause, et tout le monde le sait. Ça veut dire qu'on renonce à ce projet. Or, 13 logements, qui d'entre vous ne m'a pas écrit pour me faire part de situations dramatiques ? Combien de courriers je reçois tous les jours qui me parlent de situations dramatiques : plus de 100 000 demandeurs de logement, Thomas CHEVANDIER l'a dit, et c'est ça qu'il évoquait. C'est impossible de renoncer à des projets qui sont des projets, et je ne vais pas refaire l'histoire, je n'étais pas là à l'époque, mais qui sont des projets en tout cas qui ont été votés, même si des choses étaient cachées, même si tout ce que vous voulez, ils ont été votés par votre majorité de l'époque. Ensuite, un million d'engagé. Alors, je suis désolé, je vais le dire parce qu'on est regardé aussi, moi je ne fous pas un million par la fenêtre. Ça me paraît

complètement impossible. Je ne fous pas 13 logements sociaux en l'air, je ne fous pas un million par la fenêtre quand des projets sont votés. Donc, je ne voterai pas ce vœu et je vous demande une dernière fois si vous le retirez, et je pense que j'ai la réponse.

Après consultation des membres, le vœu présenté par Danielle SIMONNET est adopté.

Après consultation des membres, le vœu présenté par le groupe Générations est adopté.

Après consultation des membres, le vœu présenté par François-Marie DIDIER est rejeté.

V20-2021-146 : Vœu du Maire relatif au développement de la végétalisation du quartier Pixérécourt.

M. PLIEZ

Ce vœu va dans le sens de ce que Jacques BAUDRIER a pu vous exprimer auparavant, c'est-à-dire que ce débat que nous avons eu est plutôt riche autour des enjeux que nous voyons bien, autour de ces enjeux climatiques. Doit-il être considéré au regard d'un seul lot ou plus globalement ? Je crois que le projet, par exemple, Embellir votre quartier, a bien pour objet d'essayer de prendre des quartiers dans leur ensemble et de travailler globalement. Donc, le vœu que nous vous proposons, c'est effectivement d'intégrer dans le cadre du projet Embellir votre quartier, vous savez que le quartier dont nous parlons fait partie du premier axe d'Embellir votre quartier. Et donc, que ce projet puisse intégrer un aménagement de la rue Pixérécourt, intégrant une extension du square permettant de développer des surfaces importantes de pleine terre, ce qui n'empêchera pas d'ailleurs je le dis parce que je sais que les habitants ont d'autres projets de végétalisation, évidemment ça ne vient pas contredire ces projets, mais également de prendre en compte dans ce vœu les extensions des squares Télégraphe et Saint-Fargeau et que ce soit financé dans le cadre du PIM. C'est donc quelque chose que nous porterons. Dans le cadre du PIM et je dois le dire d'ailleurs, dans le cadre du PIM, il y aura des lignes de ce type seront des lignes globales qui seront justement ensuite redispachées en fonction des vœux, en fonction des attentes, en fonction de ce que les mairies d'arrondissement pourront remonter. Donc, quand on s'engage dans ces extensions à travers ce vœu, c'est bien dans l'idée de privilégier et de porter fortement cette parole pour ces deux squares, et également donc des réserves en espace vert soient intégrées au PLU, en particulier pour les espaces végétalisés de la rue Haxo. Que soient tout particulièrement pris en compte les besoins et demandes des habitants des ensembles sociaux de la rue Pixérécourt, de la rue des Pavillons et de la rue Pelleport en matière de végétalisation et d'amélioration du cadre de vie, des protections spécifiques soient posées dans le cadre de la refonte du PLU sur les parcelles environnantes avec la préservation de cœurs d'îlots et les continuités des trames vertes, des protections spécifiques soient proposées dans le cadre du nouveau PLU parisien sur les arbres existants dans les cœurs d'îlots, notamment au 12, rue des Pavillons. Ceci pour vous dire qu'évidemment, sur l'avenir, je crois que nous avons tout à fait moyen avec ce vœu de nous retrouver, même si nous avons pu exprimer différents points de vue dans les cadres des examens des vœux précédents. Donc, je vous laisse la parole si certains le souhaitent. Donc, Sylvain INDJIC voulait la parole.

M. INDJIC

Oui. Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Oui, est-ce que vous m'entendez ? Oui.

M. PLIEZ

Très bien.

M. INDJIC

Alors, merci beaucoup, Monsieur le Maire. Alors, même si effectivement, nous partageons vos attendus sur le vœu, nous ce qui va nous poser problème, c'est le fait que vous rajoutiez du coup le considérant sur l'impasse Chevaliers parce que là, du coup, il y a une confusion effectivement entre cœur d'îlot et – enfin, selon nous – développement des espaces verts qui sont deux choses différentes. Donc nous, nous serions prêts à voter ce vœu si les considérants sur le permis de construire du coup sur l'impasse Chevaliers sont retirés. Donc, nous faisons une demande

d'amendement sur ce point-là. Et si cet amendement n'est pas accepté, nous voterions contre ce vœu. Je vous remercie.

M. PLIEZ

D'autres prises de parole ? Antoinette GUHL.

Mme GUHL

Oui, Monsieur le Maire, nous nous associons à Générations. Effectivement, ce vœu tel qu'il est rédigé apparaît comme étant une réponse en fait à votre opposition au vœu Chevaliers-Duée qui vient d'être voté. Nous ne pouvons pas comprendre cela puisqu'en fait, la question des cœurs d'îlots, c'est vraiment de l'adaptation au changement climatique et non pas simplement à avoir un accès à un espace végétal proche de chez soi, ce qui est aussi important. Donc nous avons la même position de vote que celle exprimée par M. INDJIC.

M. PLIEZ

Très bien. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Danielle SIMONNET.

Mme SIMONNET

Oui, de la même manière, j'avais l'impression que le vœu du groupe Communiste sur la question des pistes d'athlétisme semblait être une réponse à la bataille pour le maintien de la piste d'athlétisme à Louis Lumière. Là on a l'impression que c'est un vœu qui permet de montrer qu'on se préoccupe de ce qui est exprimé dans les vœux qui viennent d'être adoptés ce soir. Or, on est à côté du sujet. La question de la préservation des cœurs d'îlots, ce n'est pas simplement pour que chacune et chacun puisse avoir accès à un espace vert, c'est parce qu'il faut absolument reconquérir de la pleine terre. Donc, on n'est pas simplement dans de l'embellissement du quartier, on est dans la lutte contre le réchauffement climatique dans l'espace urbain. Et donc, je trouve assez étrange. Donc, je m'abstiendrai, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

M. PLIEZ

Très bien, merci. Merci de ces leçons d'écologie. Donc, y a-t-il d'autres prises de parole ? Non. Donc, je vous propose de passer au vote puisque visiblement, en tout cas, je pense que le vœu ne vaut que par son intégralité et évidemment, il ne remet pas en cause ce qui a été adopté auparavant. Il aurait pu être avant un vœu de substitution, mais ce n'est pas le cas.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2021-147 : Vœu relatif à lutte contre les discriminations et contrôles au faciès, leurs conséquences et pour l'amélioration du dialogue entre la police et les jeunes, déposé par Antoine Alibert, Antoinette Guhl, et l'ensemble des élue-s du Groupe Écologiste de Paris 20^e et Sylvain Indjic et l'ensemble des élue-s Génération.s.

M. ALIBERT

Ce sera moi, Monsieur le Maire, chers collègues. L'enjeu du droit à la sécurité et à la lutte contre les incivilités transcende les appartenances partisans, tout comme le principe de l'égalité et de l'égalité réelle et vécue par toutes et tous sans discrimination doit transcender les familles politiques. Avec Antoinette GUHL, les élu(e)s Écologistes et Générations du 20^e, nous vous proposons donc de voter le vœu relatif à la lutte contre les discriminations, les contrôles au faciès, leurs conséquences et pour l'amélioration du dialogue entre la police et les jeunes dans notre arrondissement. Les contrôles au faciès sont une réalité largement documentée. 80 % des jeunes perçus comme Noirs ou Arabes ont été contrôlés ces cinq dernières années contre seulement 16 % pour le reste de la population. C'est une probabilité vingt fois plus supérieure pour eux que pour leur voisin. Ces contrôles au faciès ont de lourdes conséquences, d'une part sur la cohésion nationale et d'autre part sur la dignité des personnes qui les subissent. Pointer ce sujet, ce n'est pas jeter l'opprobre sur les agents de police ni

participer à un climat anti-flic. Je tiens ici à exprimer la solidarité des élu(e)s de nos groupes envers les agents qui effectuent leur mission avec un dévouement malgré leurs maigres moyens et la faible considération de leur autorité de tutelle. Nous avons bien conscience des difficultés rencontrées par les forces de l'ordre qui sont soumises à des injonctions de résultat et à une politique du chiffre, politique menée pour gonfler des statistiques, tout en masquant la réalité des résultats due à la baisse des effectifs, mouvements initiés par la baisse des effectifs due au gouvernement de Nicolas SARKOZY. Il ne s'agit pas non plus par ce vœu de nier les problèmes de délinquance, d'absence de tranquillité publique dans nos quartiers et le développement du phénomène des rixes. Mais nous avons une certitude, ces problèmes ne se résoudront pas dans le climat actuel de défiance entre une partie de la population et les forces de l'ordre, phénomènes aggravés d'ailleurs depuis la suppression de la police de proximité. Nous avons même la crainte qu'il n'y a rien à attendre de l'État en la matière et du gouvernement actuel, malgré la mise en demeure par les six associations que nous citons dans notre vœu, dans le cadre d'une action de groupe historique sur le sujet. Nous ne pouvons pas détourner le regard, d'autant plus que l'une de ces associations est issue du 20^e et intervient dans nos quartiers, il s'agit de Pas à Pas à Belleville, ni douter des témoignages qu'ils évoquent, qui sont avérés et mêmes soutenus par des témoignages des agents des forces de l'ordre. Nous vous proposons donc d'agir à notre échelle, celle du 20^e arrondissement, pour en faire un territoire pilote pour résoudre la crise de confiance qui s'est installée et participer à la réconciliation nécessaire en luttant résolument contre les discriminations subies et leurs conséquences. Quand un jeune perd son alternance du fait de trois absences injustifiées, sans récépissé, c'est tout le travail d'intégration et d'accompagnement de notre collectivité qui s'effondre. Ce n'est pas acceptable. Quand une famille devient insolvable à cause de PV et d'amendes injustement délivrées, sans interpellation ou constatation formelle, c'est l'aggravation de la précarité au cœur de notre arrondissement et de nos quartiers qui pèse injustement sur celles et ceux qui ont déjà pu. La question donc que nous vous posons en vous soumettant ce vœu est de savoir si dans la République française et le 20^e arrondissement, il est normal qu'en étant perçus comme Arabe ou Noir, nous puissions être contrôlés vingt fois plus que nos voisins. La question est de savoir où nous plaçons le curseur dans la lutte contre les discriminations, sans attendre le résultat de la mise en demeure par les associations que nous citons, car nous savons d'ores et déjà ce qui est juste et ce qui ne l'est pas. In fine, l'enjeu, c'est de rappeler que la condition pour faire République, c'est d'apprendre à se connaître, à dialoguer, c'est de lutter contre les injustices en les nommant, en les reconnaissant et en les combattant, c'est que chacun respecte le cadre légal, y compris l'institution policière. C'est le chemin d'une République égalitaire que nous vous proposons d'adopter grâce à ce vœu, à l'unanimité, nous l'espérons.

M. PLIEZ

Merci. Alors, j'ai des demandes de prise de parole : Ladjji SAKHO puis Lamia EL AARAJE.

M. BOYAJEAN

Oui, c'est Dominique BOYAJEAN qui parle. J'ai également demandé à intervenir sur ce vœu.

M. PLIEZ

Très bien. Et je vais vous proposer, M. BOYAJEAN, quand vous parlerez, de couper votre caméra parce que visiblement, vous avez des petits problèmes de connexion. Restez avec nous, là, mais quand vous prendrez la parole, coupez votre caméra, il y aura un meilleur débit. On va laisser Ladjji SAKHO commencer.

M. SAKHO

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Nous voterons ce vœu, car c'est un sujet qui nous tient à cœur, et depuis longtemps, sans que rien n'avance. Dès 2013, la députée communiste Marie-George BUFFET avait déposé une proposition de loi visant à créer des récépissés pour éviter les dérives lors des contrôles d'identité. L'idée qu'elle reprenait d'une demande des associations était d'avoir une preuve en cas de litiges lors d'un contrôle de police. Cette idée, promesse électorale de François HOLLANDE a ensuite été enterrée par Manuel VALLS, alors ministre de l'Intérieur. Le groupe Communiste au Conseil de Paris avait, lui, fait adopter en 2016 un vœu pour que la Ville se porte candidate auprès du ministre de l'Intérieur pour être territoire d'expérimentation de tout dispositif permettant de lutter au mieux contre le contrôle d'identité discriminant, dont le récépissé du contrôle

d'identité. Mais faute de feu vert du gouvernement, la veille n'a pas pu finalement être mise en place. Bref, comme le dit le vœu, la situation est loin de s'améliorer et nous approuvons les demandes de ce vœu qui nous apparaît aller dans le sens d'une plus grande justice et une plus grande transparence. Nous avons d'ailleurs constaté encore ce deux poids deux mesures à la mi-avril, le square Jules Verne proche du boulevard de Belleville a vu deux interventions musclées, voire violentes de la part des équipes du commissariat du 20^e arrondissement. Des témoins ont vu un tir de LBD et l'usage de gaz lacrymogène à l'encontre de jeunes qui se retrouvent tous les soirs pour y faire du sport. Émus de ce qu'ils avaient vu, ces adultes des quartiers ont souhaité venir pour favoriser le dialogue et faire en sorte que cela ne se reproduise pas. À ce moment, le temps était chaud, et l'envie des jeunes de sortir après des journées confinées devant leurs ordinateurs pouvaient se comprendre et faire l'objet d'une petite tolérance ou au moins d'une application en douceur du couvre-feu. Mes collègues Anne BAUDONNE et Annie GAFFORELLI se sont rendues sur les lieux et la Mairie a demandé aux équipes d'éducateurs d'être présentes à ces heures. Cette action de médiation n'a malheureusement pas été bien perçue par certains policiers, à tel point que deux habitants ont reçu une contravention, tandis qu'au même moment, un peu plus loin, une tolérance bien plus grande a été accordée pour terminer leurs verres...

M. PLIEZ

Vous devez conclure.

M. SAKHO

On pourrait se demander pourquoi les jeunes de ce quartier ont été en ligne de mire ou plutôt on a peur de connaître la réponse. Merci, Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

Merci à vous. La parole est à Dominique BOYAJEAN.

M. BOYAJEAN

Merci, Monsieur le Maire. Est-ce que vous m'entendez ou est-ce que je dois couper ma caméra ?

M. PLIEZ

Je vous conseille de couper votre caméra parce qu'on vous entend mal.

M. BOYAJEAN

Donc, merci de me laisser la parole. Je voudrais simplement vous dire, étant donné l'heure, je vais être bref, mais franchement, ce type de vœu nous laisse très circonspects. C'est un sujet qui... et cette histoire de comme si c'était une règle le contrôle au faciès dans le fonctionnement de la police ou même chose pour les discriminations, on a l'impression d'avoir affaire à une ritournelle qui est complètement ressassée, pour ne pas dire dépassée. Bien sûr, il ne s'agit pas pour moi ni pour le groupe Changer Paris de nier qu'il peut y avoir des comportements erratiques de la part de certains policiers. C'est d'une évidence limpide. Mais franchement, en France, peut-être le savez-vous, on a une intervention de police toutes les 12 secondes avec des forces de l'ordre, gendarmes compris qui correspondent à 250 000 agents. Si ce système de contrôle au faciès était aussi grave qu'on veut bien le prétendre, le sujet serait largement évoqué de manière beaucoup plus ample. Et puis surtout, la police, la police, c'est moins de 10 %, moins d'un dixième de la fonction publique, c'est 50 % des sanctions. C'est vous dire si cette administration est contrôlée, si elle est contrôlée par les juges du siège, les juges judiciaires, les juges administratifs, les autorités indépendantes, les autorités hiérarchiques, l'IGPN... enfin, bref. Tout ça pour vous dire que moi, je veux bien qu'un Conseil d'arrondissement, ça puisse servir de tribune politique, pourquoi pas, nous le ferons aussi nous, les LR. Mais très franchement, au-delà des postures, je crois qu'il serait mieux de rester, de s'arrêter aux faits. Et puis enfin, aujourd'hui, c'est le 19 mai. Le 19 mai, c'est le jour de la manifestation des policiers qui appelle le soutien de la population face aux violences qui sont exercées à l'occasion de l'exercice de leur mission. Est-ce vraiment le jour de mettre en exergue quelques rares comportements erratiques chez les policiers, alors même que ceux-ci sont victimes tous les jours de cette violence,

alors même que deux policiers, et vous l'avez souligné, Monsieur le Maire, en parlant d'Éric, le policier qui a été tué à Avignon et je pense aussi à sa collègue de Rambouillet, alors même que ces gens-là sont morts récemment, très objectivement, un tel vœu me paraît totalement inapproprié aujourd'hui, plus encore. Donc, pour cette raison, je voudrais réaffirmer le soutien de notre groupe pour la police. Je voudrais réaffirmer notre soutien du groupe pour la police du 20^e arrondissement et pour le commissaire du 20^e arrondissement qui fait parfaitement bien son métier. Et vous l'avez compris, évidemment, nous nous abstenons sur ce vœu. Merci de m'avoir donné la parole. J'espère qu'on m'a entendu, car je ne vois pas mon image.

M. PLIEZ

On vous a très bien entendu. Vous pouvez maintenant remettre votre caméra, mais c'était mieux de parler sans caméra. Merci.

M. BOYAJEAN

Merci.

M. PLIEZ

Danielle SIMONNET a la parole.

Mme SIMONNET

Oui, Monsieur le Maire, merci. M. BOYAJEAN, aujourd'hui, ce n'était pas une manifestation d'appel de soutien de la population à la police républicaine de ce pays. Aujourd'hui, c'était une manifestation revendicative devant l'Assemblée Nationale de syndicats de policiers qui demandaient un certain nombre, dans leurs revendications, des mesures qui sont soutenues par des syndicats qui sont par ailleurs très proches de l'extrême droite. Donc, il ne faut pas dire tout et n'importe quoi. Cette manifestation aujourd'hui n'était pas une manifestation de soutien à la police. Et je trouve d'ailleurs que c'est une honte qu'un certain nombre de dirigeants politiques de gauche y aient participé et que certains aient même, je pense notamment au parti Socialiste, demandé que la police puisse contrôler les peines prononcées et comment elles sont exécutées au mépris du principe essentiel de séparation des pouvoirs. Je pense vraiment que la police républicaine, moi j'y suis attachée, elle a besoin d'être refondée du sol au plafond. Et les problématiques de discrimination, hélas, ne sont pas simplement des cas isolés, c'est une problématique systémique et qui doit nous préoccuper au niveau du Conseil d'arrondissement parce que beaucoup de jeunes en sont victimes dans nos quartiers. Vous allez dans le quartier Belleville, dans le Bas-Belleville, l'association Pas à Pas fait un travail extrêmement important vis-à-vis d'un bon nombre de jeunes et de familles, mais vous allez dans tous les autres quartiers du 20^e, qu'il s'agisse du quartier des Tourelles, qu'il s'agisse autour du 140, qu'il s'agisse dans le bas de la Porte de Vincennes, vous en rencontrez des jeunes qui sont systématiquement contrôlés par des policiers qui connaissent très bien leur identité et vous avez un processus de harcèlement à l'amende extrêmement problématique qui contrevient complètement aux principes fondamentaux de notre République. Donc, c'est une préoccupation qui doit être la nôtre et je soutiendrai ce vœu, je voterai ce vœu pour en avoir déposé des équivalents allant dans le même sens dans la précédente mandature et y compris dans celle d'avant. Je pense que notre police républicaine a besoin d'être formée et nous avons besoin justement de ce récépissé contre le contrôle au faciès parce que la restauration d'un vrai lien entre la population, la jeunesse et la police, ça passera par une police à qui l'on donne les moyens de respecter véritablement les principes républicains qui sont les nôtres. Donc oui, il faudrait ce récépissé, il faudrait une formation, il faut absolument qu'on fasse en sorte, ce qui n'a pas du tout été le cas pendant la mandature, et c'est ça qui est intéressant aussi dans ce vœu, faire en sorte que la Municipalité prenne une initiative de rencontres régulières avec le commissariat, avec les associations comme Pas à Pas, avec des groupes de jeunes de différents quartiers pour justement faire un travail de médiation et de rappel aux uns et aux autres de quelles sont les lois de la République. Et vous savez, vous avez plein de pays qui ne procèdent pas au contrôle d'identité systématique comme la France. Voilà et je...

M. PLIEZ

Je vais vous demander à tous de respecter le temps parce qu'on est en train de complètement déraper. Je n'aime pas du tout couper brutalement, mais je pense que quand je dis trois fois : « il faut conclure », il faut conclure, parce que j'ai beaucoup de demandes de prise de parole sur ce vœu. J'ai Emmanuelle RIVIER, Virginie DASPET. Emmanuelle RIVIER. Emmanuelle RIVIER, deux fois. Emmanuelle RIVIER, trois fois. Alors, la parole est à Virginie DASPET.

Mme DASPET

Merci. Alors, je partage à 100 % ce que vient de dire Danielle SIMONNET, donc je vais être très rapide. La question n'est pas du tout de proposer un vœu anti-flic. Fort au contraire, c'est plutôt un vœu de soutien en fait à la police républicaine, comme Danielle vient de le dire, parce que simplement, quand on est dans une politique du chiffre, quand on n'est plus dans une politique de la police de proximité, on en arrive à des situations comme ça. Et elles ne sont pas du tout anecdotiques, M. BOYAJEAN. Enfin, franchement, je vous invite à discuter un peu avec des jeunes dans les quartiers du 20^e et vous verrez que ça n'est pas que le parc de Belleville, ça n'est pas que le 140 Ménilmontant, c'est aussi la rue du Borrégo. C'est aussi des jeunes qui ne sont pas des jeunes délinquants. C'est aussi des jeunes simplement qui ne respectent pas toujours les consignes. Je crois qu'on a tous été jeunes et qu'on a tous et toutes, en tous les cas je le souhaite à chacun et chacune, pas respecté les consignes, mais il y a une facilité, on va dire, à verbaliser des jeunes qui sont dans la rue, un quart d'heure après le couvre-feu, c'est des situations qui nous ont été rapportées. Donc, ça n'est surtout pas un vœu anti-flic, au contraire. C'est plutôt un vœu de soutien à la police pour la ramener à ses fonctions de base, à ses fonctions réelles. Et ça n'est pas non plus un déni des problématiques de délinquance ou de tranquillité publique, comme on peut les connaître autour du parc de Belleville, rue Piat, rue des Envierges, rue du Transvaal, rue des Couronnes et dans bien d'autres quartiers. C'est simplement une façon de rappeler que la police républicaine, c'est aussi celle qui est la plus efficace et qui sait le mieux se faire respecter. Et le respect, c'est une valeur qui se partage dans les deux sens. Voilà, merci.

M. PLIEZ

Merci.

M. BOYAJEAN

Pardonnez-moi, mais vos propos sont totalement caricaturaux, mais je les respecte.

M. PLIEZ

S'il vous plait. C'est moi distribue la parole. Donc, je donne la parole à Lamia EL AARAJE.

Mme EL AARAJE

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la question que je voudrais vous poser au préalable, en fait, j'ai pris connaissance très attentivement du vœu qui a été déposé, mais la question, c'est : de quoi parlons-nous exactement ? Sommes-nous en train de parler d'une situation particulière dans le 20^e arrondissement, auquel cas ce vœu a toute sa place dans le cadre du débat qui nous anime ce soir en Conseil d'arrondissement du 20^e arrondissement de Paris. Ou sommes-nous en train de faire un plaidoyer en faveur du récépissé de contrôle d'identité ou pour ou contre, en gros ce que vous êtes en train de dire, la police nationale, auquel cas ce débat n'a absolument pas sa place en Conseil d'arrondissement. Donc, je vais considérer qu'on parle du 20^e arrondissement. Mais au préalable, je pense qu'il convient déjà que toutes et tous, on repose le débat à sa juste place. Dans le cadre du 20^e, je regrette très fortement que vous vous sentiez obligés, chers collègues, de passer par un vœu de cette nature pour poser des questions sur la question tout à fait légitime de comment se passent très concrètement les liens dans le 20^e arrondissement entre la police et nous, Mairie d'arrondissement. Et pour ce faire, chère Danielle SIMONNET, et pour vous répondre très concrètement parce que je sais que vous n'êtes pas à un propos démagogique près, mais sachez que nous voyons le commissaire du 20^e toutes les semaines avec le Maire et que nous sommes dans un échange constant et régulier. Et à ce titre, tout ce que je vais vous énoncer là se fait dans le cadre de

discussions hebdomadaires. Peut-être que tout d'abord, il convient quand même de rappeler aujourd'hui que les forces de l'ordre sont détentrices d'une lourde responsabilité, à savoir celle d'incarner, de représenter l'autorité de l'État au service des citoyens et non pas contre les citoyens, comme on voudrait nous laisser le croire. Les policiers sont engagés sur le territoire, sont engagés sur notre territoire au service des habitantes et des habitants du 20^e et ils en payent un lourd tribut. Je pense qu'il convient aussi de le rappeler ce soir. Pour rappel, au cas où vous l'auriez oublié ou que vous l'ayez volontairement occulté, ces dernières semaines, deux policiers sont morts en deux semaines à Avignon et à Rambouillet. Pour rappel...

M. PLIEZ

Je vous rappelle d'être rapide parce que nous arrivons bientôt à la conclusion.

Mme EL AARAJE

Oui, je vais l'être, mais je crois que le temps de réponse est de trois minutes pour le coup. En 2020, 41 policiers sont morts entre suicides et morts en mission. En 2019, 58 policiers se sont suicidés. Lors de son quinquennat, et vous l'avez rappelé cher Antoine, Nicolas SARKOZY a porté un coup fatal à notre police nationale en supprimant 13 000 postes lors de la mise en place de la RGPP. Il a aussi d'ailleurs supprimé la police de proximité. Ça s'est traduit très concrètement à l'échelle de Paris par 13 % de baisse d'effectif. En tant qu'élue en charge de la sécurité, je vois au quotidien la souffrance de nos concitoyens qui subissent les trafics, les incivilités, les nuisances. L'idée n'est évidemment pas d'opposer les uns aux autres, mais l'idée aussi...

M. PLIEZ

Je vous demande de conclure, vous avez dépassé vos deux minutes, c'est deux minutes.

Mme EL AARAJE

... des réalités qu'on doit prendre en compte. Donc, permettez-moi, juste Monsieur le Maire, de rappeler ce qui se fait à l'échelle de notre territoire et je tiens à vous dire, pour en avoir échangé avec le commissaire, qu'il se tient à la disposition des élus que nous sommes pour intervenir soit dans le cadre de notre Conseil d'arrondissement, soit dans le cadre d'une discussion avec les élus qui serait intéressé par tout ce qui se fait à l'échelle du 20^e. La formation, Mme SIMONNET, vous l'avez évoqué, sachez que sur le 20^e, tous les nouveaux agents qui arrivent dans l'arrondissement...

M. PLIEZ

C'est terminé. Je suis désolé.

Mme EL AARAJE

Du coup, n'hésitez pas à convier le commissaire à une discussion avec l'ensemble des élu(e)s qu'on puisse vous présenter...

M. PLIEZ

Je vais vous proposer de passer au vote sur ce vœu. Je réponds à Hélène TRACHEZ, j'ai accordé le même temps avec quelques dérogations à tout le monde. Tout le monde est à la même enseigne.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

M. PLIEZ

Moi je veux vous dire juste, maintenant que le vœu est adopté, sans rebondir sur ce qui a été dit par Lamia EL AARAJE, nous travaillons régulièrement avec le commissaire. Je crois d'ailleurs que plusieurs ont pu s'exprimer en disant que le vœu n'avait pas pour objectif d'être pour ou contre la police. Donc moi, je vous invite à ce que nous poursuivions un dialogue constructif et notamment sur le sujet des rixes. Il y a des groupes de travail, notamment sur le sujet des amendes, nous prévoyons

de faire un travail avec les clubs de prévention, mais aussi avec la police et les jeunes ou leurs représentants. Donc, nous sommes au travail et je tiens à vous le souligner après ce vote.

V20-2021-149 : Vœu en faveur d'une réelle concertation sur le plan de circulation et d'actions plus ambitieuses pour lutter contre la pollution aux abords des écoles, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise.

Mme SIMONNET

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Alors, ce vœu par ailleurs va faire l'objet d'amendements qui ont été proposés par les Écologistes et Générations, je crois, amendements que j'accepte. Donc, je ne sais pas comment est-ce qu'ils vont vous être transmis, mais je présente déjà le vœu initial. Ecoutez, vous savez comme moi qu'il y a tout un collectif de parents qui s'est constitué sur les problématiques de pollution au niveau des écoles. Auparavant, en mars 2019, l'association Respire avait permis la réalisation d'une première carte des écoles de Paris qui révélait toutes les concentrations de polluants qui étaient mesurés aux abords immédiats des établissements scolaires. La Ville y avait répondu en lançant une campagne de mesures de pollution par le biais d'Airparif sur 44 cours de crèches, écoles et collèges. Alors, il y avait quand même un petit problème, c'est que les mesures ont été en partie prises pendant le confinement. Donc, on n'est pas du tout sur les mêmes niveaux de pollution qu'en temps normal. Toutes les écoles devraient d'ailleurs faire l'objet systématique de ces mesures. Elles devraient bénéficier de capteurs, c'est une partie de ce vœu. Il faut savoir que de toute façon, les mesures sanitaires collectées montrent qu'on est totalement au-delà des exigences de la loi, qu'on est vraiment face à une problématique extrêmement grave de pollution. Alors, la Ville mène des actions, je ne les nie pas, et je pense que les rues aux écoles sont une très bonne mesure qu'il faut absolument amplifier, mais il y a eu aussi beaucoup d'incompréhension avec le sentiment d'être pris un peu comme des cobayes lorsqu'il y a eu ces changements de voies de circulation sur l'avenue Gambetta qui, de fait, ont eu des répercussions sur la rue de Ménilmontant, la rue Saint-Fargeau, la rue de Bagnole. Ensuite, il y a eu des retours, mais on a le sentiment que tout ça est un peu fait sans plan de circulation d'ensemble, cohérent, sans anticiper les impacts sur les rues adjacentes. Et il y a d'autres problèmes, on a toujours des bus non électriques comme le 96, par exemple, qui pose extrêmement de problèmes. Alors, cette lutte contre la pollution, elle demande des mesures d'ensemble. Moi, je continue à penser que la réduction distances domicile-travail et la problématique de l'urbanisme est centrale pour essayer d'éviter des déplacements contraints, les restreindre et qu'il faudrait, pour ce faire, changer de politique urbaine. Mais à travers ce vœu, je demande que soit discuté avec la Ville de Paris d'abord, un, la pose de nouveaux capteurs pour vraiment objectiver les pics de pollution dans plus d'endroits stratégiques, dans les écoles, les secteurs les plus pollués du 20^e dans un premier temps, même si je souhaiterais que toutes les écoles puissent en bénéficier, qu'il y ait une réelle concertation engagée sur le plan de circulation et qui tienne à la fois compte d'une vue d'ensemble éclairée d'expertise et d'une concertation réelle des quartiers concernés, que les projets de rues aux écoles puissent se poursuivre et que la Mairie de Paris interpelle la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France Mobilités pour qu'il y ait une accélération du remplacement de tous les bus au profit de bus électriques, surtout ceux qui circulent sur les trajets avec des dénivelés importants comme le 96, 26, 71, 76, 69. Je pense que j'ai respecté le temps de parole. Je vous remercie, pour un sujet global dont je salue vraiment la mobilisation et des associations et des parents d'élèves et des habitants.

M. PLIEZ

Merci. Les trois minutes sont écoulées. Je rappelle, puisque visiblement, trois minutes pour l'exposé des vœux, deux minutes pour les réponses.

Mme SIMONNET

C'est ce que j'ai fait.

M. PLIEZ

Oui, mais je dis de manière générale puisque je peux paraître dur en coupant.

Mme SIMONNET

Vous assumez votre rôle.

M. PLIEZ

Je n'ai pas de problème avec ça. Y a-t-il des prises de parole ?
Il nous reste un certain nombre de vœux. Y a-t-il des prises de parole sur cette... ? M. GOULIN et M. Lyès BOUHDIDA-LASERRE ensuite.

M. GOULIN

Oui, Monsieur le Maire. Merci. Donc, pour rejoindre un peu les considérants et les attendus de Danielle SIMONNET. Le groupe Écologistes durant la campagne électorale municipale avait effectivement souhaité qu'il y ait l'installation de capteurs permettant de relever effectivement les pics de pollution, sachant que c'est une préoccupation majeure de la part des parents d'élèves et on l'a bien vu à travers la dernière enquête, même si elle n'est pas parfaite parce qu'effectivement, il y a une partie des mesures qui ont été faites durant les périodes de confinement, mais on a bien vu effectivement que même si ces relevés étaient plutôt rassurants dans la grande majorité des cas, il n'en reste pas moins que les parents d'élèves, à juste titre, sont vraiment en attente d'avoir une information continue et régulière sur les pics de pollution qui menacent évidemment principalement la santé de leurs enfants en tant que personnes dites vulnérables. Alors, concernant effectivement le plan de circulation parisien, la démarche qui a été adaptée et proposée dans le cadre d'Embellir votre quartier répond en grande partie à ce souci de révision du plan de circulation à l'échelle d'un quartier. On sait bien effectivement que chaque modification de sens de circulation par exemple peut avoir des répercussions sur les rues adjacentes, raison pour laquelle la Mairie de Paris a souhaité effectivement que ces plans de circulation soient revus dans le cadre de la démarche Embellir votre quartier, comme c'est le cas actuellement, pour le quartier Télégraphe, Pelleport, Saint-Fargeau. Nous avons eu ce matin même encore une réunion avec Monsieur le Maire où nous avons abordé ces questions-là en préparation évidemment des ateliers sur cette même question qui se tiendront prochainement avec les habitants. Donc, les habitants seront directement concernés et concertés sur ces questions de révision du plan de circulation. Concernant le projet des rues aux écoles, effectivement, c'est un levier intéressant et très important qui faisait partie aussi du programme des Écologistes durant les municipales. Donc, ce sont maintenant plus de 22 écoles...

M. PLIEZ

Il faut conclure.

M. GOULIN

Oui, qui sont déjà fermées à la circulation ou qui vont l'être à la rentrée prochaine. Et puis nous nous associons effectivement à la demande auprès d'Île-de-France Mobilités afin qu'on puisse accélérer le remplacement des bus, afin qu'ils soient électriques. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Alors, Lyès BOUHDIDA-LASERRE, Dalila ZIANE et Anne BAUDONNE.

M. BOUHDIDA-LASERRE

Oui, bonsoir. Bonsoir à toutes et à tous. Je vais essayer de répondre synthétiquement à ce vœu qui aborde plusieurs sujets, qui aborde plusieurs niveaux de compétences et plusieurs temporalités d'action. Je vais essayer d'être le plus exhaustif possible avec comme fil rouge la protection des enfants et des petits de notre arrondissement qui relève de ma délégation et rappeler également l'introduction que nous partageons, je pense, notre préoccupation sur la qualité de l'air qui est un droit fondamental et une mesure de santé publique. Sur les deux études qui ont été mentionnées, la première, l'association Respire, moi je retiendrais la trajectoire qui est menée à Paris et l'étude qui révèle que le taux de pollution est descendu de 60 % à 30 %. Et donc, on voit que la trajectoire est positive et également l'étude d'Airparif qui est la plus récente et qui a été menée avec une

méthodologie rigoureuse, simplement avec un système expérimental de 138 microcapteurs dans 93 rues et 44 cours d'établissements, avec un réseau fixe, un dispositif de surveillance, et donc, sept structures de l'arrondissement qui ont été évaluées. Certes, on peut faire plus, mais je tiens à rappeler que le 20^e arrondissement est surreprésenté dans cette expérimentation. C'est un arrondissement, la porte d'entrée de Paris qui est dense, qui côtoie le périphérique et qui avait des besoins supplémentaires. Et cette étude-là montre également que les taux ont fortement baissé, qu'à l'intérieur des écoles et des structures de la petite enfance, les taux sont plus faibles que dans les cours et que dans les cours, les taux sont également plus faibles qu'à l'extérieur, que des mesures ont été prises notamment par l'installation de murs, par...

M. PLIEZ

20 secondes.

M. BOUHDIDA-LASERRE

20 secondes. Que les cours oasis également ont montré leurs effets. Et pour être synthétique, la Ville de Paris mène une action globale à la fois sur le développement du vélo, sur la réduction de la place de la voiture, sur la mobilité. Ce que je voulais dire simplement, c'est que nous agissons au niveau de la Ville de Paris et que les capteurs sont une mesure utile, mais ce n'est pas une réponse, et que la lutte contre la pollution, elle est globale, elle ne s'arrête pas aux murs des écoles. Donc, nous allons poursuivre notre politique contre la pollution et je ne pense pas que ce vœu soit approprié. Par ailleurs, des réflexions existent sur...

M. PLIEZ

Merci, stop ! On a fini... Ensuite, c'est Dalila ZIANE qui voulait la parole.

Mme ZIANE

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Une intervention pour expliquer en fait notre position de vote sur ce vœu pour lequel notre groupe s'abstiendra. D'abord, nous rejoignons évidemment le positionnement sur la nécessité d'une concertation des quartiers concernés à grande échelle, puisque je vous rappelle que notre groupe regrette le manque systématique de concertation à grande échelle puisqu'un échantillon de quelques dizaines d'habitants dans quelques réunions d'informations ne vaut pas la concertation de 1 000 habitants qui sont directement impactés. Je pense aux parents d'élèves, aux familles et aux riverains qui n'ont pas forcément eu leur mot à dire dans le schéma de mobilité. Nous, ce que nous défendons, nous nous sommes mobilisés déjà à plusieurs reprises pour Gambetta, pour la rue de Bagnole, pour la rue de Ménilmontant, et ce dès le début de cette mandature. Ce que nous souhaitons, c'est, nous l'avons déjà dit, que ce soit au Conseil municipal ou au Conseil de Paris, c'est un plan de mobilité à l'échelle du Grand Paris et de la Région. Et puis pour terminer et répondre du coup à l'interpellation de la Présidente du Conseil régional, l'accélération du remplacement de bus est prévue puisque je rappelle qu'en 2025, tous les bus franciliens seront électriques ou fonctionneront au gaz naturel ou hybride. C'est un engagement de campagne et c'est un engagement surtout qui a été pris durant le précédent mandat. Oui, excusez-moi.

M. PLIEZ

Non, excusez-moi. Il y a eu une erreur.

Mme ZIANE

Parfait. Donc, je reprends. Je vous rappelle également l'objectif du plan Bus propres qui est de réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre dans les transports en commun de la RATP. L'Île-de-France développe également un budget conséquent qui est de l'ordre de 1,8 milliard pour financer l'ensemble de ces chantiers et le projet de remplacer progressivement près de 4 700 bus diesel d'ici à 2025 ne se fait pas seulement d'un claquement de doigts. Je vous rappelle qu'il faut simplement les infrastructures, le temps nécessaire aussi pour la concertation et pour les accueillir. Et enfin, à partir de quelques autres chiffres pour étayer simplement notre positionnement et je vous rends ensuite la parole, je vous rappelle qu'à partir de 2021, les anciens véhicules seront remplacés au rythme de 600

par an sur les 350 lignes que compte le réseau actuel d'Île-de-France. Et je vous rappelle simplement, j'avais un dernier chiffre en tête, concernant la circulation des bus hybrides qui sont actuellement de plus de 1 100 en circulation. Donc, vous voyez que les engagements en termes d'écologie propre sont quand même tenus, ils sont affichés, ils sont clairs. Donc, il était important pour nous de vous expliquer notre positionnement. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Alors, la parole est à Raphaëlle PRIMET. Je crois que c'est la dernière intervenante sur ce débat.

Mme BAUDONNE

Non, excusez-moi, j'avais demandé la parole aussi.

Mme PRIMET

Non, mais je n'ai pas demandé la parole. Donc, c'est toi, Anne.

Mme BAUDONNE

Est-ce que vous m'entendez ?

M. PLIEZ

Très bien.

Mme BAUDONNE

Très bien. Je voulais répondre juste sur ma délégation. Alors, je remercie Lyès d'avoir donné quelques informations sur les écoles, mais je voulais compléter quand même un petit peu parce que le sujet me tient particulièrement à cœur, à savoir sur le plan de circulation et sur notamment la pollution aux abords des écoles, je voulais juste rappeler que la Ville de Paris avait effectivement réalisé, comme l'a dit Lyès, un certain nombre d'études qui ont permis, grâce à des capteurs sur un nombre conséquent d'écoles et des points importants où il y a énormément de circulations, pour justement mesurer cette pollution. C'était au 236 Belleville, au 293 Pyrénées, au 10 Ménilmontant, au 29 Gambetta et une crèche au 144 Pyrénées. Donc, il y a eu des capteurs extérieurs, il y a eu des capteurs dans les cours et dans les classes pour certains établissements. Le résultat, c'est qu'effectivement, des taux importants de particules fines à l'extérieur des écoles, et je le dis parce qu'après, je parlerai des capteurs CO₂ qui ne sont pas... qu'on confond souvent. Donc, pour ces particules fines, effectivement, il y a des taux importants, mais néanmoins, on a remarqué que dans les cours d'école, le taux était beaucoup moins important, voire même en-dessous du seuil préconisé par l'OMS jusqu'à - 36 %. Donc, c'est plutôt encourageant. On se dit que peut-être, les écoles de type Jules-Ferry en fait avec les grands murs protègent finalement les élèves de l'arrondissement. Les solutions qui sont apportées, ce sont, évidemment, je passe puisque ce n'est pas ma délégation, mais sur la diminution de la circulation automobile, le développement des pistes cyclables, le développement effectivement des bus, mais surtout aussi le développement de la rue aux écoles. Et effectivement, il y a déjà eu Tourtille, la Cour des Noues... pardon ?

M. PLIEZ

On va conclure, Madame.

Mme BAUDONNE

D'accord. Donc, juste Pierre-Foncin, Bretonneaux, Le Vau, Surmelin, ça se passe très bien et les élèves sont fortement impliqués, notamment à Pierre-Foncin puisqu'en ce moment, on est en train d'aménager la rue aux écoles également. Donc, tous ceux-ci participent en fait à l'amélioration de l'air en diminuant la circulation. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Alors, je... avant de vous appeler au vote, donc vous avez visiblement des amendements qui devraient apparaître que je ne vois pas personnellement, mais je ne sais pas si... Vous avez donc le fichier avec les amendements. Est-ce que quelqu'un demande une suspension de séance pour examiner les amendements ?

Suspension de séance.

M. PLIEZ

Très bien. D'accord, merci. Les trois minutes sont écoulées. Si toutefois les choses n'étaient pas claires, j'invite l'élu ou l'élue qui a présenté à nous présenter, à nous redispacher, enfin à nous redonner les amendements. Mais si c'est clair pour tout le monde, on peut passer au vote. Antoine ALIBERT.

M. ALIBERT

Pardon, Monsieur le Maire, je...

M. PLIEZ

Est-ce qu'on considère que tout le monde a pu prendre connaissance des amendements ou est-ce que vous souhaitez les répéter ou bien Danielle SIMONNET d'ailleurs.

M. ALIBERT

Non, je suis pour, mais je laisse la parole à Vincent, s'il souhaite les redéfinir puisque c'est lui qui les a rédigés, Vincent GOULIN.

M. GOULIN

Alors, au niveau des attendus, oui, que soit discuté avec la Ville de Paris la pose de nouveaux capteurs pour détecter les pics de pollution dans les endroits stratégiques et dans les écoles des secteurs les plus pollués du 20^e. Deuxième attendu, que le calendrier de concertation de la démarche Embellir votre quartier incluant la révision du plan de circulation des différents quartiers de l'arrondissement soit communiqué aux habitants. Troisième attendu, que les projets des rues aux écoles soient poursuivis et amplifiés en concertation avec les habitants. Et enfin, quatrième attendu, que la Maire de Paris interpelle la Présidente du Conseil régional et Île-de-France Mobilités pour qu'il y ait une accélération du remplacement de tous les bus au profit de bus électriques, surtout ceux qui circulent sur les trajets avec des dénivelés importants : 96, 26, 71, 76, 69.

M. PLIEZ

Très bien. Donc, c'est bien le vœu amendé. Mme SIMONNET, vous le confirmez, et donc c'est ce vœu-là que je soumetts à votre vote.

Mme SIMONNET

Tout à fait.

M. PLIEZ

Très bien. Je vous invite à voter.

Mme SIMONNET

Si le rédacteur est d'accord pour intégrer les amendements, on n'a même pas besoin de les mettre au vote, les amendements.

M. PLIEZ

On n'a pas besoin de les mettre au vote, c'est un nouveau vœu. On prend le vœu tel quel. Donc, on vote pour ce vœu ou on ne vote pas pour ce vœu tel qu'il nous est présenté aujourd'hui puisque tout le monde est d'accord dans ceux qui le présentent.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

V20-2021-150 : Vœu relatif à l'interdiction du plastique à usage unique, présenté par Martin Bussy et les élus du groupe Paris en Commun, socialistes, Écologistes et Républicains.

M. BUSSY

Bonsoir à toutes et tous. Merci, Monsieur le Maire. La qualité de l'environnement de la planète est un enjeu majeur du siècle, parmi les défis que nous devons collectivement relever pour préserver l'environnement, la production et la gestion des déchets en sont l'un des principaux. Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. C'est avec cet objectif exigeant en tête que nous travaillons sur le sujet. Pour l'illustrer, le plastique à usage unique est emblématique des changements de pratique que nous pouvons impulser. Ces plastiques se retrouvent en forte proportion dans l'environnement. Ils ne sont souvent pas nécessaires. Il existe des techniques de substitution. Le coût du changement pour chacun est marginal. Il est donc logique et souhaitable de tout faire pour parvenir à leur interdiction. Dans cet esprit, la Ville de Paris poursuit une trajectoire d'exemplarité sur l'usage des plastiques à usage unique au sein de ses propres services (les cantines, les services administratifs, les crèches, les musées), de la filière événementielle et de la vente à emporter, notamment. La Ville a fixé comme objectif 2024 pour l'interdiction totale de ces plastiques. Et pendant ce temps, que fait le gouvernement ? Il donne jusqu'en 2040 pour l'interdire, 2040. J'aurais 60 ans, ma fille aînée aura 32 ans. C'est indigne de l'enjeu, indigne des possibilités qui existent déjà. Dans ce vœu, nous réaffirmons donc l'engagement de l'exemplarité de Paris à tenir cette interdiction des plastiques à usage unique en 2024. Nous demandons au gouvernement de revenir sur son objectif de réduction pour 2040 et exigeons un plan plastique national et européen exigeant et chiffré au profit d'une gestion par consigne, recyclage et produit de substitution. Nous appelons donc à soutenir cette ambition renouvelée de lutte contre les déchets plastiques à usage unique en votant favorablement à ce vœu. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Lila DJELLALI.

Mme DJELLALI

Bonsoir, tout le monde, rebonsoir tout le monde. On ne s'est pas perdu de vue depuis tout à l'heure. Mes chers collègues, merci, Martin. Je tenais aussi à te remercier pour avoir commencé ton vœu en rendant hommage à notre affaire à tous en parlant de l'environnement comme enjeu majeur du siècle qui a été la manifestation aussi au niveau national où la conscience a pris le dessus, et pu apporter ce combat jusqu'au plus haut dans notre gouvernement, donc en faisant partie aussi de ce mouvement, je te remercie. Et je tenais également à remercier l'intention de mettre en lumière indirectement le travail mis en œuvre par l'économie sociale et solidaire en ce qui concerne la consigne, le recyclage, ainsi que l'économie circulaire. Nous sommes bien évidemment tous d'accord avec tout ce qui a été dit dans les attendus. Il est vrai que la Ville de Paris a pris les devants et s'est engagée sur l'accélération de notre sortie du plastique à usage unique en 2024. Il est aussi vrai que nous devons aussi au niveau national et au niveau européen demander un plan plastique et exiger à la fois que cela soit une priorité et obtenir aussi des moyens. Mais au niveau local, au niveau même de notre arrondissement, nous devons aussi honorer nos promesses et montrer notre détermination sur la sortie du plastique. Au-delà même du plastique, est-il possible d'aborder des sujets qui font partie de notre débat et de nos compétences ? Que ce soit au niveau de la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry qui dépend totalement de Paris et qui ne prend pas en compte la mécanisation du tri des déchets comme, par exemple, celui de Sevran. Tout incinérer, pourquoi ? Le réemploi n'a-t-il pas sa place avant 2024 ? Ou encore sans parler de 2040 comme l'État le suggère, mais de 2024 avec les Jeux Olympiques où l'un de nos partenaires officiels est Coca-Cola et qui est à ce jour le plus gros

producteur de produits à usage unique. Pourquoi ne pas imposer à des acteurs de l'innovation sociale, du réemploi ou même prendre place dès aujourd'hui des espaces de consigne ? Ou encore, qu'en est-il des actions sur les objectifs de lutte contre le gaspillage alimentaire ? J'ouvre aussi le débat, au-delà même du plastique, des choses que nous pouvons faire déjà dès aujourd'hui avec Paris et dans l'ensemble de l'arrondissement. Il est vrai que nous avons prévu selon la loi du 10 février ce que nous soutenons bien entendu, il faut savoir que Paris est la seule ville en France où les restaurateurs et restauratrices n'ont aucune autre alternative que de passer par des organismes privés. Qu'en est-il aussi de cette question-là, afin d'arriver à 2040 la tête haute ? Nous souhaitons donc proposer plusieurs amendements permettant de...

M. PLIEZ

Merci de passer aux amendements.

M. DJELLALI

... concrètement au niveau local et de marquer notre volonté de participer activement sur une véritable économie circulaire et à la réduction de production des déchets en demandant des moyens pour. Que le budget soit triplé en ce qui concerne les ressourceries permettant aussi de créer un réel hub de l'économie sociale et solidaire qui avait été déjà évoqué en 2017. Que les actions autour de la préemption et les fléchages des futurs locaux soient libres en priorité sur la consigne, permettant ainsi de mettre en place des locaux de lavage, ainsi d'avoir également un réel impact sur le secteur de la restauration par exemple. Que le 20^e arrondissement soit l'arrondissement pilote sur l'accompagnement des biodéchets dans le secteur de la restauration en lien avec l'économie sociale et solidaire, le commerce et la gestion des déchets. Que la tarification incitative soit également mise en place, permettant ainsi de réduire drastiquement les emballages à usage unique en attendant la fameuse date de 2040 que le gouvernement nous propose. Merci à vous.

M. PLIEZ

Merci. Donc, quatre amendements exposés très clairement. Donc, je vous propose de voter sur ces amendements qui seraient évidemment ensuite intégrés, s'ils sont votés, au vœu initial. Martin BUSSY peut-être veut reprendre la parole avant que nous passions au vote ?

M. BUSSY

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci, Mme DJELLALI pour vos propositions d'amendement. Je tiens juste à préciser une chose. Le vœu est uniquement sur le plastique à usage unique et c'est important, de mon point de vue, rester uniquement sur ce sujet-là pour qu'au Conseil de Paris, il puisse avoir une portée vis-à-vis du gouvernement. Je suis d'accord avec beaucoup de ce que tu as dit, Lila, mais si on intègre ça dans ce vœu, on va complètement le dénaturer parce qu'on va parler de tellement de choses qu'on ne sera plus capable d'avoir une voix claire. Donc, s'il vous plait, et Lila on travaillera avec grand plaisir sur tous ces sujets, mais j'ai peur que ce vœu-là perde tout son sens et toute sa portée s'il est mêlé avec tous ces sujets-là, dont je m'occupe et dont tu t'occupes également. J'appelle à voter contre tes amendements, Lila. Ça n'a rien sur le fond, mais c'est vraiment pour que ce vœu puisse aller au bout de sa logique. Je vous remercie.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2021-151 : Vœu de Maxime Sauvage et du groupe Paris en Commun, Socialistes, Écologistes et Républicains relatif au manque de soutien de l'État à la Ville de Paris dans le cadre des mesures d'urgence et de relance.

M. SAUVAGE

Merci, Monsieur le Maire. Aujourd'hui, c'est un jour particulier puisqu'il marque la première étape du processus d'assouplissement des règles sanitaires avec la réouverture des terrasses, des cinémas ou encore des festivals de plein air assis. Néanmoins, je crois qu'on peut tous se le dire, il est beaucoup trop tôt pour parler d'une sortie de crise, alors que les services de réanimation des hôpitaux sont

toujours saturés et que les retombées économiques et sociales de la crise vont avoir des effets pour les prochains mois, voire les prochaines années. Dans ce contexte, je crois qu'on peut collectivement se féliciter de l'action des collectivités territoriales et notamment de la Ville de Paris depuis mars 2020 qui ont su maintenir les services publics essentiels et en même temps mettre sur pied de manière très rapide des mesures d'urgence exceptionnelles. Et pour cela, elles ont pu s'appuyer sur les agents publics territoriaux au très grand professionnalisme et je tiens à saluer le professionnalisme des équipes, des agents publics de la Ville de Paris. La force des collectivités, elle est triple. C'est d'une part la capacité d'élaborer un diagnostic local très rapide des conséquences de la crise sur son territoire, ensuite la capacité à définir des solutions rapides et partenariales avec d'autres catégories de collectivités locales ou encore avec le tissu associatif et c'est enfin cette force de mettre en œuvre des réponses adaptées sur la base du diagnostic qui a été fait et des compétences des collectivités concernées. À Paris, on a pu voir ces derniers mois, des dispositifs ont été mis en place. Je pense par exemple à l'aide financière pour les familles précaires avec la fermeture des cantines ou encore au plan d'aide pour les entreprises ou au plan de soutien pour le monde de la culture. Et je crois que tout l'exécutif de la mairie du 20^e aurait des exemples à donner dans le cadre de nos délégations respectives. Et tout cela a été réalisé dans un contexte très difficile avec une réforme de la fiscalité locale qui a réduit l'autonomie des collectivités territoriales, la Ville de Paris qui a été complètement sortie du dispositif de compensation des pertes de recettes fiscales et domaniales. Le fait que le non-remboursement, que l'État n'a toujours pas remboursé à la Ville de Paris une partie du coût des masques, c'est quand même 17 millions d'euros, ou encore que les avances de DMTO que la Ville devait recevoir de l'État s'élevaient à 80 millions d'euros et que finalement, seulement 23 millions d'euros ont été versés aujourd'hui à la Ville de Paris. Au-delà du volet urgence de la crise, mais aussi l'autre pan et qui nous intéresse maintenant en 2021, celui de la relance, alors que la France a connu une crise l'année précédente qui est la plus forte en temps de paix depuis 1945 et que je crois qu'il faut profiter du plan de relance européen et du desserrement des contraintes budgétaires européennes pour financer des projets de transformation de notre économie avec un accent mis sur la transition écologique, mais également sur la réduction des fractures territoriales. Et sans les collectivités territoriales, il n'y aura pas de transition écologique, alors qu'elles portent 70 % de l'investissement public. Et on peut saluer la volonté du gouvernement de territorialiser le plan de relance qui répond à deux objets pour cibler les projets pertinents, mais aussi faciliter les décaissements. Aujourd'hui, cette territorialisation ne fonctionne pas. Et ce qu'on peut dire aussi, c'est que la Ville de Paris est totalement mise à côté des dispositifs de l'État pour le plan de relance puisque seulement 4 % des investissements internes de la Ville de Paris bénéficieront des crédits du programme de relance, ce qui est très insuffisant. Donc, il y a trois attendus qui sont portés par le groupe PEC, à savoir que le gouvernement prévoit dans le projet de loi de finances rectificatif pour 2021 qui sera examiné dans quelques semaines à l'Assemblée Nationale et au Sénat de renforcer les mécanismes de compensation des pertes de recettes, notamment tarifaires, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, subies par les collectivités territoriales, dont la Ville de Paris. Deuxième attendu, que le gouvernement respecte ses engagements financiers vis-à-vis de la Ville de Paris dans le cadre des mesures d'urgence. Il est quand même incompréhensible que l'État ne respecte pas sa parole. Et enfin, que le gouvernement s'engage dans une véritable territorialisation du plan de relance pour permettre aux collectivités territoriales et notamment à la Ville de Paris de bénéficier plus largement des crédits de France Relance pour mener à bien des projets structurants pour leur territoire et leurs habitants. Je sais qu'il y a deux amendements qui vont être présentés par Générations et, je tiens à le dire, je les partage, ils complètent utilement ce vœu. Donc, c'est pour ça que je propose qu'on vote sur l'ensemble du vœu amendé, une fois que ces deux amendements auront été présentés.

M. PLIEZ

Merci. Et du coup, la parole est au groupe Générations, à Virginie DASPET.

Mme DASPET

Merci. Je vais peut-être le lire, ça fera gagner du temps à tout le monde. Merci beaucoup à Maxime SAUVAGE et son groupe d'avoir proposé ce vœu qui remet bien, en effet, en perspective ce que l'État doit à la Ville de Paris et c'est une donnée importante. Après, sur l'attribution des fonds liés au plan de relance, on est quand même dans un flou assez total. Donc, on a voulu un tout petit peu contextualiser en demandant dans un amendement n° 1 que la Ville de Paris oriente prioritairement les crédits recueillis dans le cadre de France Relance en direction des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et des quartiers accueillants des opérations de renouvellement urbain, dans la

continuité de ses actions visant à réduire des inégalités territoriales et à contribuer au rééquilibrage territorial au profit de ces quartiers périphériques et de l'Est parisien. Le deuxième amendement, toujours dans les attendus, sera que le Préfet de Région, chargé d'assurer le pilotage et le suivi territorialisé du plan de relance, associe systématiquement la Maire de Paris et consulte les maires d'arrondissement en amont de la sélection des projets soutenus. Voilà, je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il... oui, alors j'ai Karine DUCHAUCHOI qui souhaite s'exprimer.

Mme DUCHAUCHOI

Merci, Monsieur le Maire. Nous rejoignons en fait ce qui est dit dans le vœu de Maxime. C'est qu'effectivement, sur ce plan de relance, le compte n'y est pas et surtout je trouve que ce vœu, il met en avant que la complexité des appels à projets dans ce processus de relance qui fait que du coup, il y a des grands oubliés qui sont notamment aussi les associations, vu la complexité et les démarches du dispositif qui manque certes d'un peu de lisibilité. Et deuxième chose, c'est que du coup, les financements qui sont octroyés dans le cadre de ce plan de relance, ce sont aussi des financements sur des projets qui devaient avoir lieu, qui devaient déjà avoir lieu pour certains qui étaient déjà très engagés ou pour des projets qui relèvent des responsabilités de l'État. Donc, je trouve que du coup, il y a certains financements qui mériteraient d'être demandés et d'autres qui, de toute façon, auraient été là sur le plan de relance ou pas. Donc du coup, nous allons voter ce vœu.

M. PLIEZ

Merci. Maxime SAUVAGE pour conclure.

M. SAUVAGE

Je crois que tout a été dit. Je pense qu'on peut aller au vote, Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

OK. Donc, nous proposons de voter en intégrant les amendements proposés.

Après consultation des membres, le vœu amendé est adopté.

V20-2021-152 : Vœu relatif à la situation en Israël Palestine, déposé par Raphaëlle Primet et les élu·e·s du groupe communiste et citoyen.

V20-2021-153 : Vœu relatif à la situation en Israël et en Palestine, déposé par Geneviève Garrigos et les élu·e·s du groupe PEC.

Mme PRIMET

Alors, chers collègues. Nous avons voulu déposer ce vœu en solidarité avec le peuple palestinien et on a voulu en faire que ce soit un vœu qui puisse demander des choses concrètes et réalisables parce que souvent, on demande, on l'applique nous-mêmes, la reconnaissance de l'État palestinien, etc. Là, on a voulu dans l'urgence demander des choses concrètes. Donc, il y a des choses faisables comme d'afficher une banderole sur la façade de la mairie en soutien au peuple palestinien et qu'il y ait une action de la Mairie de Paris, mais aussi de la Mairie du 20^e pour que soit autorisées les manifestations de solidarité, notamment il y en a une prochaine samedi qui est à l'heure actuelle toujours interdite et alors que ce soir, il y a eu un beau rassemblement à la République où il y a eu de nombreuses personnes qui ont participé, sans que ça ne pose de problème. Alors, juste un petit retour, vous savez que ce qui a mis le feu aux poudres, ce sont les ratonnades qui ont eu lieu à la fin du Ramadan sur le site de la Mosquée Al Aqsa. On sait que l'objectif pour l'extrême droite et le gouvernement israélien maintenant, l'objectif premier, c'est de vider Jérusalem-Est de ses habitants palestiniens en les expropriant de leurs maisons et de leurs biens. Donc, c'est toujours la même histoire depuis 70 ans. La colonisation ne cesse de s'accélérer contre le droit international. De

manière illégale, on assiste tout le temps à une aggravation de l'occupation en Cisjordanie, à Jérusalem-Est. On a assisté à l'annexion de la vallée du Jourdain. Les Bédouins sont obligés de vivre dans des camps. Le blocus de Gaza continue. Les gens vivent dans une prison à ciel ouvert où les conditions de vie sont désastreuses. Le gouvernement israélien Netanyahu a exacerbé un nationalisme raciste, intolérant et autoritaire, tout ça pour préserver et essayer de s'attacher au pouvoir qui lui reste et d'échapper pour sa part aux poursuites judiciaires et aux accusations de corruption auxquelles il est soumis. Il a laissé le champ libre aux colons d'extrême droite, fanatisés qui, de sinistre mémoire, ont brûlé la famille DAWABCHEH et leur bébé de 18 mois sans jamais être inquiétés. Ce sont des actes relativement quotidiens qui se passent dans les territoires occupés. Les Palestiniens qui résident sur le territoire d'Israël n'ont pas les mêmes droits que les citoyens israéliens. Et d'ailleurs, Human Right Watch et la FIDH dénoncent récemment dans différents rapports un état d'apartheid. Et donc, pour nous, il faut cesser de renvoyer dos à dos...

M. PLIEZ

Il faut conclure.

Mme PRIMET

... l'opprimé et l'opresseur et tant que la communauté internationale, l'Europe et la France se tairont, tant qu'aucune sanction ne sera prise contre le gouvernement israélien, la situation se détériorera.

M. PLIEZ

Merci, Raphaëlle.

Mme PRIMET

Je vais bientôt finir. On le dit depuis des années, donc il faut des sanctions. Et juste pour finir puisque je n'ai pas le temps de développer tout et pourtant il y en aurait tellement à dire, nous voterons aussi le vœu de Paris en Commun sur le sujet, mais nous maintiendrons le nôtre qui nous paraît plus précis sur la situation actuelle et aussi tout simplement plus simple à réaliser.

M. PLIEZ

Merci. Alors, avant le débat, je donne la parole à Geneviève GARRIGOS pour nous présenter le vœu de Paris en Commun.

Mme GARRIGOS

Monsieur le Maire, chers collègues, chère Raphaëlle PRIMET. Nous sommes depuis plusieurs semaines effectivement les témoins impuissants d'une escalade de tensions et de violences en Israël et dans les territoires palestiniens. Derrière les enjeux géopolitiques complexes et l'enlisement d'un conflit, dont la sortie semble de plus en plus hypothétique, à mesure que les violations de droits s'enchaînent, il y a une réalité implacable, celle de civils innocents de tout bord, parfois des enfants dont l'existence même est mise en danger quand elle n'est pas tout simplement soufflée par une violence aveugle. Dans ce dossier si épineux, il ne nous appartient pas, quand bien même nous pourrions le souhaiter, de trancher les torts à la serpe et d'opérationnaliser à la place des peuples concernés et légitimes dans leur existence les modalités d'une paix, dont nous espérons plus que jamais l'émergence des décombres. Nous ne sommes pas cependant libres de nous soustraire de ce devoir d'universelle solidarité, de fraternité qui nous lie aux autres personnes de par le monde au terme de notre bien le plus précieux, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Et ce devoir nous oblige à rappeler le droit international et humanitaire et à rappeler les belligérants à leurs devoirs vis-à-vis des populations civiles et de leurs droits, y compris celui de manifester. Sans le respect des principes cardinaux de la conduite des hostilités que sont la distinction, la proportionnalité et les précautions, le désespoir des victimes civiles armera toujours plus l'inflation des violences. C'est pour cela que nous devons appeler à un cessez-le-feu immédiat et à engager l'ensemble des parties à protéger les parties civiles. Nous reconnaissons les violations des droits, toutes les violations des droits et même si le nombre des victimes entre les deux camps est disproportionné, nous nous devons de les condamner de la même manière, car c'est la même humanité qui est attaquée, les mêmes

valeurs fondamentales qui sont en jeu. Nous reconnaissons pleinement la légitimité de l'État de Palestine et demandons, comme l'a fait la Ville de Paris en 2014, que cette dernière soit reconnue par la France. Il n'y aura pas de paix possible et durable sans la reconnaissance de la légitimité de l'existence pacifique d'Israël, aussi bien que de la Palestine. Et notre diplomatie doit faire droit à cette condition nécessaire de toute avancée possible. C'est pourquoi nous vous proposons ce vœu qui rejoint en large mesure les élans de solidarité et, effectivement, la situation qui est telle qu'a été définie par le vœu du groupe Communiste. Mais il nous semble essentiel de mettre en œuvre dans la forme les principes d'une recherche de la paix que nous souhaitons voir reconnaître. Et à ce titre, je voudrais citer les mots de Shir LaShalom, le chant pour la paix qui accompagna le dernier souffle d' Yitzhak RABIN et qui me hante en ce moment : « ne dites pas un jour viendra, faites-le advenir car ce n'est pas un rêve ». Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Jérôme GLEIZES avait demandé la parole. Je donne donc la parole à Jérôme GLEIZES puis à Danielle SIMONNET.

M. GLEIZES

Merci, Monsieur le Maire. Le groupe Écologiste appelle à voter les deux vœux, pensant même que le vœu de PEC peut avoir l'unanimité parce qu'il faut savoir que la reconnaissance de l'État de Palestine a été aussi votée par l'Assemblée Nationale et par le Sénat et qu'aujourd'hui, il ne reste que le gouvernement à mettre en œuvre une décision qui a été votée par beaucoup de collectivités territoriales, par les deux principales assemblées de la France, le Sénat et l'Assemblée Nationale. Nous appelons aussi à voter le vœu du parti Communiste française, car c'est vrai, il est très d'actualité. Je peux dire qu'il est d'actualité parce que cet après-midi, j'étais encore en négociation avec la Préfecture avec la CGT et d'autres réalisations politiques, syndicales et associatives. Et une nouvelle fois, le préfet LALLEMENT a interdit la manifestation de samedi. Donc, c'est pour ça que je propose aussi de rajouter que la Ville de Paris et la Mairie du 20^e arrondissement interpellent le ministre de l'Intérieur, M. DARMANIN, puisque la manif a lieu ce samedi. Je n'ai pas entendu si Raphaëlle l'a indiqué parce que j'ai eu une coupure de connexion à ce moment-là.

M. PLIEZ

Danielle SIMONNET a souhaité prendre la parole.

Mme SIMONNET

Je viens de lire très rapidement les deux vœux et j'en remercie les auteurs. La France Insoumise appellera à voter pour ces deux vœux. Concernant le vœu présenté par le groupe Communiste, je pense que c'est extrêmement important de rappeler, comme le fait le vœu et je l'en félicite, que la situation est une situation politique et que l'État d'Israël a poursuivi à travers son gouvernement de Netanyahu, gouvernement d'extrême droite, sa colonisation et que ces derniers temps, l'expropriation des maisons des Palestiniens, y compris dans le territoire de Jérusalem-Est, se poursuivait et s'amplifiait et que c'est des manifestations aussi des franges les plus radicales avec des propos extrêmement racistes qui ont déclenché la succession d'évènements et qu'il faut absolument rappeler, et c'est le rôle de la France de le faire et, hélas, elle ne le fait pas, l'exigence de respect du droit international. Et là, je regrette que la position d'Emmanuel MACRON ait été au contraire finalement d'exprimer toute sa solidarité avec le gouvernement d'Israël, alors qu'il faut rappeler le droit international. Et dans la foulée, il a par intermédiaire de Monsieur LALLEMENT, interdit la manifestation. La Maire de Paris, hélas, s'en est félicité, mais il faut dire qu'elle aussi, sur ce sujet-là, s'est hélas alignée. Il faut savoir qu'il y a quelques années, une place Jérusalem a été décidée avec le refus de lui apporter un sous-titre avec le vœu qu'elle soit capitale des deux États. Et c'est la raison pour laquelle donc non seulement, je soutiens le vœu bien évidemment de Raphaëlle PRIMET qui a toujours été très investie sur ce sujet, mais je voterai aussi le vœu de PEC et je leur remercie, je remercie Geneviève GARRIGOS parce que le vœu rappelle justement la nécessité de la reconnaissance des deux États, l'État d'Israël et l'État de Palestine, dont Jérusalem doit être la capitale. Et c'est extrêmement important de faire ce rappel du droit international. Je voterai par conséquent les deux vœux, je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas. Mme JASSIN, vous ne vouliez pas la parole ? Bien. Ne voyant pas d'autre prise de parole, je vous propose de voter.

Après consultation des membres, les vœux sont adoptés.

M. PLIEZ

Je vous remercie.

V20-2021-154 : Vœu d'urgence relatif à l'augmentation de la surface d'espaces verts dans le 20^e arrondissement, déposé par Sylvain Indjic et l'ensemble des élu.e.s du Groupe Génération.s 20^e.

M. INDJIC

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Effectivement, un vœu d'urgence relatif à l'augmentation de la surface d'espaces verts dans l'arrondissement. Pourquoi ce vœu d'urgence ? On constate tous les jours les effets du dérèglement climatique. Alors, aujourd'hui, on a les scientifiques qui prévoient des étés à 50° à Paris, alors même que notre ville, elle est très minérale, c'est fait de beaucoup de pierre, de béton, de bitume. Alors déjà, beaucoup a été fait notamment sur la nature en ville qui joue le rôle de climatiseur naturel. Je rappelle dans les vœux les chiffres qui ont été vus sous les dernières mandatures, mais là, il reste énormément à faire. Mais c'est d'ailleurs le sens de notre programme sur lequel nous avons été élus. Pour ce qui est du 20^e arrondissement, là il y a la dernière étude de l'Apur, le diagnostic territorial du PLU qui indique clairement en fait que le 20^e bénéficie... c'est le troisième arrondissement le plus végétal qui bénéficie d'énormément de cœurs d'îlots, donc qui constitue les îlots de fraîcheur, des îlots de refuges aussi pour la biodiversité. Je ne vais pas revenir dessus, mais c'est aussi pour cette raison que c'est essentiel de les préserver, mais ce n'est effectivement pas satisfaisant parce que le coup, on est dans un arrondissement qui est particulièrement déficitaire en espaces verts par rapport à nos arrondissements voisins, et notamment du 12^e et du 19^e arrondissement. Aujourd'hui on est seulement à un peu plus d'un mètre carré par habitant, ce qui est relativement peu. Et là, vous avez peut-être pu observer lorsque vous vous promeniez dans le 20^e que les espaces verts étaient surutilisés. Je remercie Pascal JOSEPH de couper son micro, s'il vous plaît, c'est assez désagréable. Ils sont particulièrement surutilisés justement parce qu'effectivement, on manque d'espace. Alors du coup, nous, nous souhaitons que le Conseil du 20^e arrondissement se prononce pour plusieurs extensions et pour leur financement par le projet d'investissement de la mandature. Donc, le premier attendu que nous souhaitons, c'est l'extension du square Paule-Minck et qu'un relogement soit trouvé pour les bûcherons parce qu'aujourd'hui, l'extension doit se faire sur cette parcelle et cette présence nous freine. L'extension du square Télégraphe, là aussi, est occupée par une association de pétanque. Donc là, pour qu'une solution soit trouvée et qu'on puisse leur trouver une solution, soit de relogement ou en tout cas de les intégrer dans le projet. Le square aussi Henri-Karcher, c'est une extension qui est beaucoup demandée et nous nous prononçons pour qu'il n'y ait aucune construction supplémentaire entraînant une imperméabilisation des sols qui soit installée, l'extension du square de la Gare de Charonne, l'extension du square Pixérécourt je ne vais pas y revenir parce qu'on l'a vu sur un dernier vœu. Et là, pour le coup, on ne le fait pas rentrer forcément dans le projet d'investissement de la mandature, c'est par rapport au parking Louis-Lumière qui est aujourd'hui largement sous-utilisé. Et voilà, conformément à ce qui a été annoncé dans le programme, nous souhaitons que cette parcelle soit débitumée et qu'on fasse, pourquoi pas, une extension du square Louis-Lumière, mais voilà, en tout cas que la pleine terre refasse surface. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Pour vous répondre, la parole est à Maxime SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Oui. Merci, Sylvain INDJIC. Commencer par dire que le groupe PEC partage l'intégralité des considérants de ce vœu. Comme il est rappelé justement dans ces considérants, le 20^e est certes le deuxième arrondissement le plus végétalisé de Paris, il n'y a que 1,4 m² d'espace vert accessible par habitant, ce qui est très inférieur à la moyenne parisienne. Et c'est la raison pour laquelle d'ailleurs, dans la campagne municipale, au premier et au deuxième tour, nous avons défendu un programme ambitieux en la matière avec notamment l'extension du jardin de la Gare de Charonne vers la Petite Ceinture et la création d'un parc sportif et paysager de 3 ha à Python-Duvernois, sans parler de la plantation de milliers d'arbres. Néanmoins, le groupe PEC demande le retrait de ce vœu ou, à défaut, si le retrait n'est pas obtenu, un vote contre pour plusieurs raisons. Sur les sept attendus actuels de ce vœu, trois ont été adoptés dans le cadre du vœu du Maire relatif au développement de la végétalisation du quartier Pixérécourt. Je les cite : l'inscription au PIM de l'extension du square Télégraphe, l'inscription au PIM de l'extension du square Paule-Minck et enfin le fait de débitumer et végétaliser la rue de Pixérécourt via une extension du square Pixérécourt dans le cadre d'Embellir votre Quartier. Au-delà de ces trois attendus qui sont déjà satisfaits, il y a un attendu qui a fait l'objet d'un vœu de l'Exécutif lors du Conseil d'arrondissement du 30 novembre dernier sur l'extension du jardin de la Gare de Charonne. Donc, on peut estimer qu'on s'est déjà prononcé pour cet attendu et que ce serait redondant de revoter dessus. S'agissant des trois derniers attendus, l'attendu demandant l'absence de construction supplémentaire dans le cadre de l'extension du square Karcher fait actuellement l'objet d'échanges avec le central et au sein de la majorité. Et donc, on pense au sein du groupe PEC que cette question ne peut se régler dans le cadre de ce vœu puisque ce n'est pas le meilleur cadre d'échanges pour cela et qu'il est donc prématuré de prendre position, même si le sujet est très important. Enfin, sur les deux attendus relatifs au parking du stade Louis-Lumière, ils partent d'un constat juste, étant donné qu'il y a un mésusage très clair de cette parcelle. Mais là encore, on estime au sein du groupe PEC qu'il est prématuré de prendre position notamment dans le cadre d'un tel vœu. Donc, nous demandons, je le disais, le retrait de ce vœu pour ces questions. Sinon, nous donnerons un avis défavorable. Et avant de terminer, Monsieur le Maire, nous sommes convaincus au sein du groupe PEC que nous arriverons à développer la surface d'espaces verts comme le souhaite le vœu durant cette mandature dans le 20^e arrondissement, à la fois grâce à la mise en œuvre de notre programme et des feuilles de route qui en découlent, et notamment grâce à l'action de mes collègues Sylvain INDJIC et Vincent GOULIN.

M. PLIEZ

Merci, Maxime SAUVAGE. Donc, je vais poser la question rituelle : est-ce que ce vœu est retiré, M. INDJIC ?

M. INDJIC

Alors, Monsieur le Maire, je souhaite le maintien de ce vœu. Si vous m'autorisez, je veux bien dire quelques mots pour expliquer les raisons de ce maintien.

M. PLIEZ

Je vous en prie.

M. INDJIC

Donc, effectivement, nous maintenons ce vœu. Je remercie Maxime SAUVAGE pour ses explications. Alors, comme je l'ai dit tout à l'heure par rapport au vœu, effectivement, ça a été satisfait par rapport au square Télégraphe et au square Saint-Fargeau. Néanmoins, je l'ai indiqué, ça a été fait sur un vœu qui justifiait justement les extensions, enfin qui voulait qu'une extension, c'était indiqué, allait compenser justement le projet impasse Chevaliers où ce qui moi me pose problème et ce n'est pas du tout le sens du vœu. C'est qu'à la fois, on doit pouvoir préserver des cœurs d'îlots, mais aussi, on doit pouvoir étendre des espaces verts. Et sur les imperméabilisations, je suis navré, mais moi, j'ai relu le programme d'Anne HIDALGO de 2020, c'est inscrit, il est toujours en ligne d'ailleurs, il est vraiment indiqué justement qu'il fallait désimperméabiliser les sols et voilà. Après, effectivement, il y a un équilibre à trouver. On ne va pas revenir dessus sur le débat du logement social ou pas logement social. Là, en l'occurrence, c'est un projet d'extension d'espaces verts, c'est un quartier qui est sous-

doté. Donc, non je souhaite le maintien et je maintiens les positions, même si sur le square de la Gare de Charonne, pour le coup, j'accepte de le retirer, étant donné effectivement, je suis d'accord avec vous, qu'il y a un vœu qui a été voté en ce sens.

M. PLIEZ

Merci. Donc, je vous propose... Nathalie MAQUOI souhaitait la parole ? Nathalie MAQUOI souhaitait-elle la parole ? Je ne le crois pas. Je vois Antoinette GUHL qui dit : « je veux intervenir », je suppose.

Mme GUHL

Oui, pardon.

M. PLIEZ

Antoinette GUHL et puis ensuite nous procéderons au vote.

Mme GUHL

Oui, simplement pour donner notre position de vote. Effectivement, puisque ce vœu est maintenu, bien entendu, il accueillera favorablement le vote des Écologistes.

M. PLIEZ

Je vous remercie.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

M. PLIEZ

Alors, je vais le dire : le vœu est rejeté, mais je crois que Maxime SAUVAGE a très bien résumé la pensée. Moi, je rappelle quand même, et Jacques BAUDRIER pourrait en attester, que sur ce genre de projet, il y a des lignes qui de toute façon seront des lignes globales qui seront redispachées en fonction des priorités des arrondissements et je pense, et Sylvain INDJIC l'a rappelé, que dans le programme d'Anne HIDALGO, c'est une priorité ces végétalisations, donc nous serons très attentifs dans tous les cas à poursuivre ce programme et à le poursuivre ensemble.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, l'ordre du jour de la séance étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, je vais lever la séance, non sans vous rappeler que notre prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le mercredi 23 juin à 18h. Je ne peux pas encore vous dire s'il sera en présentiel, ce qui nous ferait très plaisir, ou il restera pour ce dernier Conseil d'avant l'été en distanciel. En attendant, bonne soirée à vous toutes et à vous tous. Merci d'avoir été présents avec nous, y compris les spectateurs qui ne nous auraient pas abandonnés. Et merci de votre patience pour ce Conseil très long et, je crois, très constructif.